

# CONSEIL DEPARTEMENTAL

## Réunion du 3 février 2020

-----

## PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 3 février 2020 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 12.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Max-André PICK, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAU, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER*

*Absent : Sébastien DUHEM*

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).



*(La séance est ouverte à 11 heures 12, sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF,  
Président du Conseil départemental du Nord.)*

**M. le Président.-** Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place.

Je ne vois pas Madame BÉCUE, notre benjamine, elle n'est pas présente, du moins pour le moment. Je ne vois pas non plus Marguerite CHASSAING, ni Jean-Noël VERFAILLIE. C'est donc Monsieur SIEGLER qui est exceptionnellement notre cadet et qui va procéder à l'appel nominal.

*(Appel nominatif des Conseillers départementaux par Nicolas SIEGLER)*

**M. le Président.-** Merci, Nicolas SIEGLER.

Nous constatons que, en dépit des arrivées tardives des plus jeunes, le quorum est tout à fait satisfait. Nous pouvons donc valablement délibérer.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**M. le Président.-** Mes chers collègues, je commence par vous demander si vous êtes favorables à l'approbation du procès-verbal du Conseil départemental du 18 novembre dernier.

Y a-t-il des remarques, des corrections que vous souhaiteriez introduire ? Il n'y en a pas.

Nous pouvons donc considérer qu'il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019 est adopté par assentiment de l'Assemblée départementale.
---

Je vous en remercie.

### **POINT PRINCIPAL N° 1**

#### **RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DEPARTEMENT DU NORD (RASED) EN 2018**

**M. le Président.-** Nous passons à la présentation du rapport d'activité des services de l'État dans le département du Nord en 2018. Vous le savez, c'est aussi une façon de pouvoir poser à Monsieur le Préfet un certain nombre de questions auxquelles il aura la bienveillance de vouloir répondre.

Je commence par saluer la présence de Monsieur le Préfet de la région des Hauts-de-France, Préfet du Nord, Michel LALANDE. J'en profite pour dire tout le plaisir que j'ai à travailler avec lui depuis un certain nombre d'années et j'espère que cela ne va pas s'interrompre rapidement, cher Monsieur le Préfet.

Je salue également vos collaborateurs ici présents :

- Monsieur le secrétaire général par suppléance,
- Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances avec qui nous travaillons également beaucoup sur les problèmes de retour à l'emploi,
- Monsieur le directeur de cabinet,
- Monsieur le directeur de la coordination des politiques interministérielles,
- Madame la directrice départementale de la protection des populations,
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer,
- Monsieur le directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord représenté par Monsieur ESPY, payeur départemental.

Mes chers collègues, l'ordre des interventions pour cette séance plénière est d'abord le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, puis le Groupe Union pour le Nord, puis le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Nous aurons d'abord les interventions des différents groupes avant les réponses de Monsieur le Préfet.

C'est le Président Didier MANIER qui va ouvrir les débats pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Mon cher collègue, vous avez la parole.

**M. MANIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues,

Merci, Monsieur le Préfet, d'être aujourd'hui avec nous ; merci à vos collaborateurs d'être présents dans cet hémicycle pour échanger sur un certain nombre de sujets d'enjeu départementaux.

Lorsque vous nous avez rendu visite en avril 2018, j'avais évoqué la question des finances départementales, la compensation des allocations individuelles de solidarité et la politique de contractualisation financière. Ce sont des dossiers qui restent malheureusement en suspens et sur lesquels nous attendons toujours de véritables réponses de la part du gouvernement. Je dirai même que les évolutions vont plutôt dans le mauvais sens avec le transfert le 1<sup>er</sup> janvier prochain de la taxe sur le foncier bâti qui signe pour les Départements la perte de leur dernier levier fiscal.

Notre autonomie financière et notre autonomie fiscale deviennent purement théoriques, ce qui n'est pas rassurant pour notre libre administration et donc le devenir de la décentralisation. Ce n'est pas qu'un simple enjeu de pouvoir ou de pré carré des élus locaux. Il s'agit d'une question plus fondamentale sur la capacité d'agir de nos collectivités. Chacun le reconnaît.

Les Départements ont des missions stratégiques de lutte contre les exclusions, d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, de protection de l'enfance, mais encore de lutte contre les inégalités territoriales. C'est le rôle des Départements d'investir contre les fractures territoriales qui demeurent importantes. C'est un sujet sur lequel nous sommes attendus, l'État également.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, d'évoquer les pactes conclus pour certains territoires nordistes jugés prioritaires. Je parle du pacte pour la Sambre-Avesnois, mais également de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) qui est suivi de près par notre collègue Frédéric DELANNOY, maire d'Hornaing et président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Les élus se demandent comment les engagements de l'État vont se traduire au cours de l'année 2020. Selon le dispositif de la montée en puissance, le nombre de réhabilitations devrait s'accélérer ; nous en attendons la confirmation.

Mais surtout, des inquiétudes se sont manifestées sur certains chantiers. Je pense à la rénovation de la cité Heurteau à Hornaing, cela a défrayé la chronique. Il s'agit d'une opération emblématique et coûteuse, à hauteur de 74 000 € par logement. Pour autant, les habitants ne comptent pas le nombre de malfaçons avec des travaux bâclés, au rabais, ce qui pose évidemment question. Un comité de suivi doit être installé, notamment avec le sous-préfet. C'est une demande importante. L'ERBM est un dispositif exceptionnel de métamorphose urbaine pour le bassin minier. Les réalisations doivent être à la hauteur. C'est pourquoi les élus du secteur souhaitent pouvoir compter sur la vigilance des services de l'État en termes de suivi et de contrôle.

Le deuxième sujet de préoccupation que nous avons souhaité vous remonter, Monsieur le Préfet, concerne à la fois la transition écologique et la santé environnementale. Il s'agit de l'utilisation des pesticides. Une charte de bon voisinage a été signée dans le département du Nord au mois de décembre afin de promouvoir les bonnes pratiques. Concernant les distances de sécurité pour l'épandage, elles ont été fixées par arrêté dans le prolongement de l'article 83 de la loi dite Egalim du 30 octobre 2018 qui vise à la protection des riverains à proximité des zones de traitement phytopharmaceutique. Nous souhaitons savoir comment les services de l'État allaient accompagner les agriculteurs et quels seront le pilotage et le suivi des chartes d'engagement.

Je reste sur la thématique environnementale avec la question de la pollution de l'air. Nous connaissons dans la région, et particulièrement dans la métropole lilloise, de nombreux pics de pollution. Vous avez mis en place pour la première fois en février 2019 la circulation différenciée. Elle a été appliquée durant neuf journées l'an dernier. En parallèle, de nombreuses portions d'autoroute ont vu leur vitesse diminuer. Quel levier l'État pourrait-il actionner afin d'améliorer la qualité de l'air dans le département et quelles seraient les priorités d'un nouveau plan de protection de l'atmosphère qui est en vigueur depuis 2014 ? Il y a peut-être également un accompagnement nécessaire de certaines collectivités pour la conception de leur plan climat air énergie territorial.

Enfin, Monsieur le Préfet, notre dernière préoccupation en matière de protection de l'environnement concerne la lutte contre l'artificialisation des sols. Il s'agit d'une priorité nationale. Une étude de la direction régionale de l'environnement, de

l'aménagement et du logement a montré que, entre 2009 et 2017, plus de la moitié des 15 000 hectares artificialisés dans la région ont été grignotés pour bâtir des lotissements, des maisons individuelles et des résidences. Cela pose problème pour la biodiversité, l'augmentation du trafic automobile, la diminution des terres agricoles, la dévitalisation de certains centres-bourgs et villes moyennes, mais également pour la protection de la ressource en eau. Vous soulignez d'ailleurs dans votre rapport la situation de sécheresse qui a gravement affecté les cultures nordistes en 2018, mais également en 2019. Nous sommes persuadés que les services déconcentrés de l'État ont un rôle à jouer auprès des collectivités territoriales dans leur stratégie d'aménagement et de développement pour tendre vers l'objectif de zéro artificialisation nette sur notre territoire.

Je passe à un tout autre sujet qui concerne la sécurité de la population nordiste. Un nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (le SDACR) est en cours d'élaboration. Le schéma doit permettre d'adapter notre service départemental d'incendie et de secours aux nouvelles menaces et aux enjeux en termes de formation d'effectifs et d'équipements matériels. Nous avons vu avec Lubrizol que l'hypothèse d'un grave accident industriel ne doit jamais être écartée, notamment dans notre département qui compte de nombreux sites Seveso. Les exercices sont menés, comme l'indique votre rapport d'activité. J'ai notamment noté l'exercice de lutte anti-pollution organisé en 2018 sur le site du chenal de l'Aa à Gravelines. Nous sommes également particulièrement vigilants sur les forces capacitaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le maillage territorial nécessaire afin d'intervenir le plus rapidement possible en tout point du territoire.

Enfin, concernant le SDIS, nous avons une question un peu plus d'actualité. Nous avons pu constater que le gouvernement s'est engagé à revaloriser dès l'été prochain la prime du feu à 25 % du salaire de base, contre 19 % actuellement. Le gouvernement s'est également engagé à préserver les mécanismes permettant aux pompiers de partir en retraite anticipée en échange de cotisations supplémentaires. Monsieur le Préfet, je voulais poser la question suivante : est-ce qu'une clef de répartition pour le financement a été prévue entre les départements et le gouvernement ? Voilà pour la question concernant le SDIS.

Autre sujet qui tient particulièrement à cœur à notre collègue Martine FILLEUL : le budget dédié au droit des femmes qui a augmenté de 25 % en 2018. C'est un dossier qui nous concerne particulièrement au niveau du Département. Votre rapport mentionne les chiffres 2018. Le département est l'un des cinq départements les plus touchés, avec quatre femmes tuées par leur compagnon en 2018 ; elles ont malheureusement été cinq en 2019.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures à l'issue du Grenelle contre les violences faites aux femmes. La préfecture du Nord s'est mobilisée à travers les Automnales des violences conjugales, pour renforcer l'engagement des services de l'État dans le département.

Nous souhaitons avoir des précisions sur les dispositifs existants : le nombre de Téléphones Grave Danger et les places disponibles au titre de l'hébergement d'urgence après l'annonce gouvernementale de création de 1 000 places supplémentaires, ainsi que leur répartition géographique.

Enfin, Monsieur le Préfet, notre dernière question concerne la sécurité routière. Le nombre d'accidents corporels a baissé en 2018 selon votre rapport. La mortalité sur les routes nordistes ne faiblit pas, semble-t-il, pour autant.

Vous avez travaillé avec l'observatoire départemental de la sécurité routière sur l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 kilomètres/heure. La loi d'orientation des mobilités offre la faculté de rétablir les 90 kilomètres sur des routes départementales. Celle-ci appartient au Président du Conseil départemental. Néanmoins, nous souhaitons de notre côté qu'une véritable coopération technique puisse être mise en place avec les services de l'État.

Au niveau national, l'Association des départements de France vient de créer un observatoire de la sécurité routière des départements. Il s'agit de disposer d'indicateurs communs pour suivre l'accidentalité dans les départements, de valoriser les politiques de sécurité routière menées localement, de partager les bonnes pratiques et de suivre les impacts du retour aux 90 kilomètres/heure. Nous devrions également nous doter d'un tel outil dans le département si des évolutions concernant le retour aux 90 kilomètres/heure devaient être actées dans le département du Nord.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, une dernière observation sur un sujet politique plus controversé. Il s'agit de la fameuse circulaire Castaner concernant les nuances politiques pour les élections municipales et intercommunales des 15 et 22 mars. Celui-ci vient d'être retoqué par le Conseil d'État vendredi dernier. Le seuil retenu pour procéder au nuancement était de 9 000 habitants alors que le seuil avait été abaissé de 3 500 à 1 000 habitants aux dernières élections de 2014. Pour le Conseil d'État, cela exclut de la représentation nationale des résultats les suffrages exprimés par près de la moitié des électeurs. En outre, le mode d'attribution de la nuance « liste divers centre » favorisait le parti présidentiel et marquait, selon la juridiction, une rupture de principe d'égalité. Le ministre doit donc revoir sa copie et présenter une circulaire plus conforme au principe de transparence démocratique. Nous nous en félicitons tous.

Voici, Monsieur le Préfet, les questions et les sujets de préoccupation du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Nous vous remercions à nouveau pour votre présence et votre écoute au quotidien, ainsi que pour la diligence de vos services.  
Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Président MANIER.

Je donne la parole aux deux co-présidents du groupe Union pour le Nord. C'est Luc MONNET qui va commencer.

**M. MONNET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues,

Au nom des élus du Groupe Union pour le Nord, je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Préfet, pour votre présence au sein de notre hémicycle.

Il nous revient, à Olivier HENNO et à moi-même, de vous poser les questions transmises par nos collègues. Certaines concernent les politiques du Département, d'autres sont plus ciblées sur des problématiques liées à leur territoire.

Monsieur le Préfet, l'État est un véritable partenaire de notre Département. Le rapport d'activité 2018 que nous avons reçu de vos services n'est qu'une photographie à l'instant T de notre partenariat. Mais de l'eau a coulé sous les ponts – bien que pas assez – depuis 2018. Nos Maisons de Services Au Public (MSAP) sont devenues des Maisons France Services (MFS), le chômage a fortement baissé dans notre région, le canal Seine-Nord devient une réalité, le Royaume-Uni est officiellement sorti de l'Union européenne. Pour notre part, avec votre soutien et votre totale implication, nous venons d'acter la stratégie pour l'avenir du Cambrésis, nouveau maillon de notre action commune au plus près des territoires. Ce ne sont là que quelques exemples de notre partenariat.

Les questions que nous sommes amenés aujourd'hui à vous poser montrent que le dialogue doit être constant et permanent.

Depuis la promulgation de la loi d'orientation sur les mobilités le 26 décembre 2019, les Présidents de Département peuvent relever la vitesse sur les routes départementales à 90 kilomètres/heure sous certaines conditions. Récemment, nous apprenons que certains Présidents de Département avaient renoncé à cette possibilité. Dans le Nord, nous ne comptons pas renoncer ; au contraire, nous comptons bien saisir cette opportunité pour adapter la vitesse de nos routes à leur dangerosité. Monsieur le Préfet, notre Président souhaite avoir une position souple et perspicace sur le sujet de la limitation de vitesse sur les routes départementales. C'est dans cette perspective qu'il a demandé aux services, avec notre collègue Vice-président Arnaud DECAGNY, de réaliser une étude des routes qui pourraient éventuellement faire l'objet d'un relèvement de la vitesse à 90 kilomètres/heure. Cette étude est actuellement en cours et permettra de faire des propositions à la commission départementale de la sécurité routière que vous présidez.

Monsieur le Préfet, nous souhaiterions savoir quelle sera votre philosophie dans ce dossier.

La sécurité de nos villes et de nos villages est une préoccupation pour nos concitoyens. Le contournement de la RD642 entre Hazebrouck et Renescure est un projet d'importance vitale pour le département du Nord et plus particulièrement le canton d'Hazebrouck. Cette route à grande circulation, qui traverse plusieurs communes, permet le transit de plus de 16 000 véhicules par jour entre l'A25 et la région de Boulogne-sur-Mer.

L'actualité de l'année 2019 a rappelé la nécessité de faire sortir de terre le contournement de ces communes pour la sécurité de tous. Ce projet vieux de plus de 40 ans est aujourd'hui entre les mains de vos services.

En mai 2019, le Département vous a remis un dossier de déclaration d'utilité publique concernant le tracé Hazebrouck-Renescure. À ce jour, l'enquête publique n'a toujours pas été lancée. Pouvez-vous indiquer à notre assemblée et plus particulièrement aux représentants du canton d'Hazebrouck, Catherine DEPELCHIN et Bruno FICHEUX, la date à laquelle cette enquête sera finalement ouverte ?

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est aujourd'hui un partenaire essentiel pour les communes. Au quotidien, nous rencontrons des maires parfois en plein désarroi face à une certaine forme de surdité de l'État.

Le 9 août 2019 était publiée au journal officiel la liste des 18 communes du Département du Nord qui avaient obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été et l'automne 2018 sur les 75 communes qui avaient déposé un dossier. Cette liste suscite encore de nombreuses interrogations chez les sinistrés et les maires des communes non retenues qui se retrouvent aujourd'hui bien démunis face à des familles qui constatent impuissantes la dégradation de leur habitation.

En novembre dernier, les élus de notre assemblée départementale votaient à l'unanimité une motion pour apporter leur soutien aux communes et habitants qui souffrent des conséquences des épisodes de sécheresse. Nous demandons par ailleurs que l'État réforme le dispositif de reconnaissance de catastrophe naturelle afin de le rendre plus transparent et plus pertinent.

Alors que nous sommes en période hivernale, Monsieur le Préfet, vous avez été contraint de maintenir la vigilance sécheresse après neuf mois d'alerte. Jamais de telles mesures n'avaient été prises dans notre département, mais force est de constater que les sécheresses successives de ces trois dernières années ont fortement affaibli les recharges de nos nappes phréatiques.

Comme vous le constatez sur les ressources en eau, il conviendrait d'apprécier le phénomène de sécheresse dans la durée. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, et comme le préconise notre collègue député Paul CHRISTOPHE, l'instruction des dossiers de reconnaissance de catastrophe naturelle pourrait tenir compte de ces phénomènes exceptionnels, des évolutions climatiques et de leurs impacts.

Les maires nous alertent également sur d'autres phénomènes auxquels ils sont confrontés au cours de ces dernières années.

En fin d'année 2019, les élus départementaux ont adopté à l'unanimité deux motions relatives aux questions agricoles. L'une d'elles concerne les retournements de prairies dans l'Avesnois de plus en plus nombreux dont se rendent coupables les agriculteurs belges ou néerlandais. Les retournements de prairies sont pourtant strictement encadrés par la loi et interdits au titre de plusieurs réglementations nationales et européennes. Cependant, le montant des amendes encourues pour ces agissements ne suffit pas à décourager les auteurs de ces incivilités. Elles paraissent même bien dérisoires comparé au prix des terres chez nos voisins qui ont compris que risquer la verbalisation chez nous leur coûtera toujours moins cher que de chercher de nouveaux hectares chez eux. Les services de l'État nous ont récemment fait part de leur impuissance face à l'absence de levier juridique adapté pour faire cesser ces pratiques qui menacent la biodiversité et le bocage de l'Avesnois.

Ces problématiques de voisinage, sans parler de celle de la sous-location dans les Flandres que vous connaissez bien, ternissent l'image d'une agriculture déjà mal aimée.

Comment l'État peut-il agir pour endiguer ce phénomène ?

Après cette intervention portant plus sur les solidarités territoriales, je laisse mon collègue Olivier HENNO poursuivre cette intervention qui portera plus sur les solidarités humaines.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MONNET.

Si j'étais le Président DEROSIER, je dirais « c'est moi qui donne la parole ». Mais je ne suis pas le Président DEROSIER.

*(Rires)*

La parole est à Olivier HENNO.

**M. HENNO.-** Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues,

Après l'intervention de mon ami Luc MONNET sur ce que l'on peut appeler les solidarités territoriales au sens large, je veux maintenant aborder au nom du Groupe UPN les solidarités humaines.

Monsieur le Préfet, l'économie dans le Nord va mieux, la situation de l'emploi s'améliore, le chômage diminue, le nombre d'allocataires du RSA plus encore grâce au volontarisme du Département du Nord et donc, légitimement, l'exigence de justice et de solidarité s'accroît et le Département est au premier rang pour ce qui concerne les solidarités humaines.

En premier lieu, je veux aborder la protection de l'enfance, cette grande compétence départementale. La protection de l'enfance, compétence chère à notre collègue Yves DUSART, est une préoccupation permanente pour notre institution, mais, parfois, notre bonne volonté n'est pas suffisante pour faire bouger les lignes. L'État doit aussi se saisir de ces questions.

Lors de votre dernière intervention devant cette assemblée, nous vous avons alerté sur les flux de personnes se déclarant mineurs non accompagnés qui plaçaient l'aide sociale à l'enfance sous tension. En effet, après un parcours migratoire chaotique, traumatique, certains voient dans la protection de l'enfance un refuge plus attractif que les dispositifs d'accueil pour adultes étrangers. C'est un dévoiement de politique qui n'est pas acceptable. D'ailleurs, l'installation du fichier d'appui à l'évaluation de la minorité, le lancement d'un deuxième appel à projets de 800 places, le protocole d'accompagnement de majeurs et le calcul d'une nouvelle clé de répartition sont – nous le reconnaissons – autant de réussites conjointes.

Je veux à nouveau saluer la qualité du travail que nous avons fourni pour stabiliser ensemble ce problème et offrir un accueil digne aux mineurs non accompagnés.

Toutefois, une nouvelle typologie de public se trouve confrontée à un déficit criant de places d'accueil adapté. Je veux parler des situations les plus complexes, des situations de handicap lourd et des enfants souffrant de troubles mentaux sévères. L'aide sociale à l'enfance n'est pas et ne peut pas être la seule réponse, ni pour les professionnels, ni pour les familles, ni pour les enfants eux-mêmes.

L'Agence régionale de santé des Hauts-de-France fait elle-même état d'une sur-représentation des situations de handicap dans la région et, a fortiori, dans le département du Nord. Pourtant, l'offre médicosociale sur notre territoire est bien en deçà de la moyenne nationale en ce qui concerne les ITEP (instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques). La couverture territoriale est de 0,6 pour 1 000 habitants dans le Nord contre 0,95 pour 1 000 habitants en France. On ne s'habitue pas à ces injustices sociales, médicosociales et sanitaires, elles sont insupportables même si elles sont habituelles dans notre département et nous ne pouvons nous y résoudre. Sur la métropole lilloise, 66 enfants de l'ASE n'ont aucune réponse médicosociale bien que bénéficiant d'une notification MDPH.

Le département développe de nouveaux dispositifs à travers les équipes mobiles et l'attention portée au parcours de santé des enfants de l'ASE. Toutefois, contrairement à ce qui est martelé dans des reportages faciles et à charge – vous voyez à quoi je fais allusion –, le Département ne peut agir seul dans la réussite de cette politique publique. L'aide sociale à l'enfance, compte tenu des enjeux pour leur avenir, ne peut demeurer plus longtemps l'endroit où on aborde des questions qu'on ne peut pas aborder autrement, pour ce qui concerne la république. Certains ont utilisé le terme de « bouche-trous », je ne le reprends pas parce qu'il est un peu vulgaire, mais, tout de même, il y a parfois ce dévoiement de cette politique de l'aide sociale à l'enfance et il est intolérable.

Vous êtes, Monsieur le Préfet, notre relais pour marteler auprès des autorités compétentes nos criants besoins.

Dans le cadre de ses missions d'action sociale, le Département du Nord copréside la commission départementale des gens du voyage qui a élaboré au cours de ces derniers mois le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Le 17 décembre dernier, notre assemblée départementale a émis un avis favorable à ce nouveau schéma.

À la demande des conseillers départementaux du canton d'Annœullin, Philippe WAYMEL et Marie CIETERS, qui compte 17 communes frontalières avec le département voisin du Pas-de-Calais, le schéma initial a été amendé et propose d'appréhender le secteur de La Bassée dans une logique interdépartementale. C'est innovant. Nous souhaitons que les départements du Nord et du Pas-de-Calais travaillent en étroite collaboration dans la mise en œuvre de leur schéma respectif. Comment envisagez-vous de mettre en œuvre cette logique interdépartementale ? Dans quelle mesure pouvez-vous associer nos conseillers départementaux que je viens de citer et, plus largement, ceux des cantons frontaliers à votre démarche ?

Enfin, le Département est chargé de la prévention de la jeunesse et agit au quotidien pour le bien-être des collégiens. Dans nombre de villes du Nord, le sol des espaces publics, les abords de certains de nos collèges sont aujourd'hui jonchés de capsules grises et de ballons éclatés contenant un gaz hilarant, le protoxyde d'azote. Ce dernier fait fureur depuis plusieurs mois chez nos jeunes, avec une véritable dépendance à l'effet euphorisant et ce, d'autant plus qu'il est en vente libre à un coût modique et sans restriction.

Pourtant, ses dangers sont bien réels. Le protoxyde d'azote n'étant pas métabolisé par l'organisme, ses utilisateurs se sentent parfaitement normaux, ce qui les conduit à poursuivre leur consommation. Mais vertiges, maux de tête, vision floue, malaises, crise de panique ou encore problèmes cardiaques peuvent survenir à tout moment.

Aussi, plusieurs maires de notre département se sont saisis du problème et ont pris des arrêtés municipaux afin d'en interdire la consommation dans les rues de leur commune et en interdire la vente aux mineurs. Par ailleurs, le Département du Nord, de par ses missions de prévention, sensibilise les jeunes aux dangers de ce gaz. En décembre dernier, le Sénat – un certain nombre de collègues en étaient – adoptait à l'unanimité une proposition de loi émanant de plusieurs sénateurs afin de restreindre l'accès à ce produit et d'en interdire la vente aux mineurs y compris sur les sites de commerce en ligne.

Monsieur le Préfet, à l'heure où nous parlons et en espérant que cette proposition de loi aboutisse, comment l'État souhaite-t-il traiter ce problème de santé publique qui touche tous nos jeunes et commence à faire de sérieux dégâts.

Dans l'attente de l'intervention souhaitée du législateur, notre collègue François-Xavier CADART et le groupe UPN dans son ensemble proposent qu'un arrêté préfectoral d'interdiction de la vente aux mineurs soit pris. Est-ce envisageable ? Cet arrêté serait un marqueur fort auprès des mineurs dans le département et permettrait d'avoir une vraie cohérence territoriale sur ce sujet plutôt que des réponses divergentes d'une commune à l'autre.

Monsieur le Préfet, au regard de toutes ces interrogations, nous pouvons constater que les actions de l'État et de notre Département sont étroitement liées. Je vous renouvelle mes remerciements au nom de mes collègues, Monsieur le Préfet.

Je veux conclure par une très belle citation de Victor Hugo. « *La solidarité, c'est beaucoup plus qu'une idée humaine, c'est une idée universelle* ».

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Olivier HENNO.



Je donne la parole au dernier orateur inscrit, le Président du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, le Groupe communiste vous remercie de votre venue au Conseil départemental.

Nous avons reçu le RASED tardivement, ce qui ne facilite pas les choses pour l'analyser, vous en conviendrez. Aussi, nous profitons de votre venue pour vous adresser, en votre qualité de représentant de l'État, une série de remarques concernant la politique gouvernementale particulièrement agressive vis-à-vis des Nordistes, de la population française, des territoires et des services publics.

En préambule, nous dirions que les propos de Monsieur MACRON et de ses ministres concernant les réformes menées depuis le début du mandat méritent une mise au point. Non, ces réformes n'ont pas reçu l'assentiment des Français. Un grand nombre d'entre eux ont fait appel, lors du second tour des élections présidentielles de 2017, au seul bulletin disponible pour faire barrage au Rassemblement national. C'est la seule légitimité dont le Président de la République et son gouvernement auraient pu se prévaloir vis-à-vis du peuple français. Mais, malheureusement, cette lutte contre l'extrême droite qui leur incombe aussi n'est pas menée.

C'est même le contraire puisque, avec sa stratégie de bipolarisation politique, la République En Marche d'un côté et le Rassemblement national de l'autre, Monsieur MACRON joue un jeu dangereux. En effet, qui dit bipolarisation de la vie politique, dit à terme alternance. Donc, en instaurant une telle bipolarisation, Emmanuel MACRON prend le risque de faciliter l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. Si cette stratégie convient à court terme à la majorité présidentielle, comment ne pas voir le danger sur un temps plus long ?

Nous sommes au regret de constater que le sort réservé aux services publics par le gouvernement d'Emmanuel MACRON ainsi que sa politique antisociale contribuent à renforcer les mécontentements et les colères et favorisent le choix du bulletin RN.

La crise liée à la réforme des retraites, à la situation de l'hôpital public et à l'affaiblissement des collectivités locales s'apparente donc à une véritable casse du service public qui consiste – et je cite là Denis KESSLER, ancien Président du MEDEF, qui analysait et souscrivait à la politique – « à *défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance* ».

Après l'adoption en conseil des ministres du projet de loi pour instaurer la retraite à points, le Conseil d'État a publié un avis très critique vendredi 24 janvier. Le Conseil déplore – je cite – « *les projections financières lacunaires du gouvernement et un recours exagéré aux ordonnances* ». La haute juridiction administrative juge cette situation – je cite encore – « *d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'une réforme inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir l'une des composantes majeures du contrat social* ». La méthode que nous qualifierons de démocratie expéditive frappe encore.

Quant au fond de la réforme, il se révèle d'un cynisme sans nom quand on sait que cette réforme va sacrifier des travailleurs et des retraités sur l'autel de l'équilibre financier alors même que la France est un pays riche qui a largement les moyens d'un modèle social de haut niveau. Et, si les régimes particuliers sont finalement maintenus, c'est bien évidemment parce que le nouveau système sera fortement moins-disant socialement.

L'avis du Conseil d'État conforte tous les arguments des opposants à la réforme. L'exécutif national va devoir se justifier sur cet avis et c'est tant mieux ; d'autant plus que le mouvement de contestation maintient la pression. Nous, communistes, nous nous réjouissons de cette convergence des luttes.

Le rejet de la réforme est d'autant plus radical que des solutions alternatives existent. Le refus catégorique du gouvernement de sortir du cadre qu'il a imposé avec la conférence de financement démontre à quel point le projet est hautement idéologique. Il s'agit surtout d'encourager à la privatisation du système à terme. De progrès social et de solidarité, il n'en est nulle question. Les députés communistes ont dressé le portrait d'une réforme alternative des retraites le 28 janvier à l'Assemblée nationale et demandent la tenue d'un référendum sur cette réforme.

Derrière la réforme des retraites, le front social se prolonge pour défendre un autre pilier de notre modèle social, notre système de soins. Notre département, notre région sont les derniers de liste en matière de soins et d'accès aux soins. Je rappelle que 30 % des Nordistes renoncent à se soigner faute de ressources financières suffisantes.

En octobre dernier, Frédéric PIERRU, auteur de « la casse du siècle », à propos des réformes de l'hôpital public, pronostiquait ceci – je cite – : « Le gouvernement doit s'attendre dans les prochains mois à une multiplication des départs de feu qu'il ne pourra pas éteindre à l'aide de ses petits seaux ».

En effet, le mouvement de protestation parti des services d'urgence et de psychiatrie s'est depuis élargi et intensifié. La mobilisation de l'ensemble des personnels soignants démontre sans équivoque que le système est à bout de souffle et la situation intenable. Le processus de démolition de l'hôpital public en arrive aujourd'hui à un point de non-retour ; car, avec la pression constante, les soignants sont à bout, obligeant certains d'entre eux à rejoindre le privé. C'est ainsi que le système de soin public se dépeuple de ses ressources humaines.

Cette stratégie du gouvernement est tout à fait délibérée et non pas la conséquence d'une fatalité. Des choix s'imposent aujourd'hui entre une logique toujours budgétaire qui considère l'hôpital comme une entreprise, un choix ravageur qui oublie que notre plus grand bien commun est la santé, ou le choix d'un hôpital public fort attractif pour les patients comme pour les soignants.

Je rappelle que 1 200 médecins hospitaliers ont démissionné de leurs fonctions administratives mardi 14 janvier. Ce geste sans précédent témoigne de l'ampleur de la crise traversée.

Dans une lettre adressée à Madame la ministre de la Santé, les médecins démissionnaires font part de leur profonde déception face à l'insuffisance du plan d'urgence annoncé le 20 novembre 2019.

Je reviens brièvement sur le numerus clausus. À la rentrée 2020, presque 50 ans après sa création, le numerus clausus devrait avoir officiellement disparu. Cette suppression annoncée par le chef de l'État en septembre 2018 devait contribuer à résoudre la pénurie de médecins, mais cette promesse spectaculaire va sans aucun doute susciter quelques désillusions pour les patients des territoires les moins bien dotés ; je pense notamment à certaines zones rurales de notre département. Pour mémoire, la ministre de la Santé, Agnès BUZYN, avait annoncé en février que le nombre de médecins formés augmenterait de 20 % après la réforme. Elle avait reculé quelques jours plus tard et, de son propre aveu, elle avait précisé « *ce système ne signifie pas la fin du numerus clausus puisque notre capacité à former des médecins reste limitée* ». Cette suppression en trompe-l'œil ne va donc pas modifier la démographie médicale dans les zones en difficulté.

Monsieur le Préfet, quelles actions envisagez-vous avec l'ARS pour ne pas laisser se dégrader la situation dans nos cantons les plus ruraux – et pas seulement d'ailleurs dans les cantons ruraux ?

Cet abandon du modèle de soin à la française s'inscrit dans la même logique que le démantèlement des services publics et des collectivités territoriales. Comme nous l'avons déjà dit, l'asphyxie des finances publiques locales a été orchestrée par les gouvernements successifs. Après le gel et la baisse considérable de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sous les mandats de Messieurs SARKOZY et HOLLANDE, le coup de grâce a été porté par Messieurs MACRON et PHILIPPE avec les contrats de Cahors pour les Départements, la casse du statut de la fonction publique et la réforme de la fiscalité locale. Les Départements sont maintenant définitivement sous tutelle puisqu'ils ne disposent plus d'aucun levier fiscal.

Les chiffres présentés dans la dernière page du RASED sont éloquentes. Entre 2015 et 2018, pour la DGF, c'est moins 80 M€ pour le Département, moins 72 M€ pour les Intercommunalités et moins 33 M€ pour les Communes. Nous espérons que ces chiffres sont exacts mais, à notre décharge, nous avons dû procéder nous-mêmes aux calculs puisqu'ils ne figurent pas dans les tableaux.

L'étranglement des collectivités s'accompagne plus globalement d'une logique de fermeture des services publics (les gares, les lignes TER, les écoles, les trésoreries, les bureaux de poste).

Un reportage a été diffusé à l'occasion de la première sortie du bus France Services de l'Avesnois le mardi 21 janvier. Comme le dit à juste titre Monsieur le Maire de Gommegnies, le but du dispositif est de pallier une situation qui s'est dégradée. En effet, de nombreux services administratifs ont été fermés en zone rurale et de plus en plus de démarches se font en ligne. Le bus du Département – pardonnez-moi l'expression – n'est qu'un pansement sur une jambe de bois et le sentiment d'abandon vécu par bon nombre d'habitants est fondé.

Nous ne nous félicitons pas de la mise en place de ce bus services publics itinérants qui ne fait que confirmer une fois pour toutes l'anéantissement des services publics de proximité. Il en est de même des Maisons France Services qui n'apporteront pas les réponses escomptées. Notre philosophie des services publics est toute autre et garantit une égalité de traitement pour les usagers sur l'ensemble du territoire national.

Pour conclure, si les médias ne cessent de parler de la diminution du chômage, le ressenti et le vécu de milliers de Français et de Nordistes est difficile. Les chiffres montrent un taux de chômage qui reste au-dessus de la moyenne nationale, il s'élève à 11,5 % dans le Nord contre 8,5 % au niveau national. Les Nordistes sont parmi les plus pénalisés en matière de politique économique. Récemment, ce sont encore 130 emplois supprimés par NVO à Aulnoye-Aymeries et Berlaimont. Les élus communistes continuent donc de réclamer une discrimination positive pour les habitants de notre département au travers les politiques nationales.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BEAUCHAMP.

Nous allons maintenant donner la parole à Monsieur le Préfet.

**M. le Préfet.-** Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les membres du corps préfectoral, les chefs de service, Monsieur le directeur général des services du Département, Mesdames et Messieurs et, si vous le permettez, chers amis,

C'est un vrai plaisir pour moi de me retrouver aujourd'hui dans ce bel hémicycle afin de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans le département du Nord.

Quiconque prend la parole ici ne peut ignorer la solennité du lieu, son histoire et son héritage. Ces 12 blasons qui nous dominent sont autant de symboles de la richesse de notre territoire, mais aussi, ne l'oublions jamais, des périodes tragiques qu'il a traversées. Ils témoignent de la diversité de ce département depuis les rives de la Mer du Nord jusqu'aux marges de la Thiérache.

Mais, voyez-vous, ma présence ici est aussi un symbole, celui de l'unité. Certes, la longue histoire commune de l'État et du Département s'est interrompue en 1982 sur un plan institutionnel. Pour autant, ce territoire du Nord à nul autre pareil exige un travail commun, partenarial car il y va de l'intérêt général, c'est-à-dire de celui de la France. Je me réjouis qu'ici, ce partenariat soit une réalité vivante. Oui, Monsieur le Président, je veux avant toute chose souligner la qualité et l'efficacité des relations que l'État entretient avec le Conseil départemental que vous présidez.

En 2020, les Départements ont 230 ans. Evidemment, les choses ont bien changé depuis la loi du 28 pluviôse an VIII et ces relations ne manqueront pas encore de changer et d'évoluer sous l'effet de futurs projets de loi dits « 3D », décentralisation, déconcentration différenciation. Ce qui est certain, c'est que ce partenariat restera précieux, indispensable, et que nous aurons encore et toujours besoin l'un de l'autre, État et Départements, pour obtenir les résultats que ce très cher département du Nord et nos concitoyens attendent de nous. Avant le verbe, ils veulent agir.

C'est pourquoi aujourd'hui, plutôt que d'exposer l'action des services de l'État de l'année écoulée, je souhaite plutôt parler – et vous les avez largement évoqués vous-mêmes – des sujets d'intérêt commun pour 2020, et les années qui viendront, année 2020 qui sera marquée par le renouvellement des conseils municipaux et communautaires dans quelques semaines.

Quatre sujets, si vous le voulez bien, à l'ordre du jour :

- la protection et la sécurité de nos concitoyens – nous y contribuons les uns et les autres grandement –,
- le renforcement de la cohésion sociale,
- l'aménagement et le développement de nos territoires,
- la modernisation de nos administrations dont il a été abondamment question.

La protection et la sécurité de nos concitoyens, de nos compatriotes

Je vous ai adressé il y a quelques jours les chiffres de la délinquance sur le département du Nord qui ne sont pas bons. Je les ai rendus publics, c'est ma façon à moi d'être transparent, que les nouvelles soient bonnes ou qu'elles le soient moins.

En réalité, ces chiffres nous renvoient à deux phénomènes. D'abord, le maintien d'une délinquance acquisitive d'appropriation qui se traduit par des vols violents qui touchent souvent les plus faibles, ainsi que des violences intra-familiales – vous les avez soulignées les uns et les autres – en nombre croissant contre les femmes et les enfants notamment.

Cette dernière évolution, celle des violences intra-familiales, traduit sans doute une prise de conscience et une dénonciation des faits plus fréquente. En cela, le mouvement de la libération de la parole des victimes d'agressions sexuelles sexistes a été positif car il nous oblige à affronter la question de ces violences dans notre société. Mais il reste que le domicile privé reste statistiquement le premier lieu en France, dans cette région et dans ce département, de la violence aux personnes. C'est en cela que l'action résolue, conjointe de l'État et du Conseil départemental, au prochain congrès des maires, en sécurité publique comme dans l'action sociale, se doit d'être étroite et efficace. Nous ne pouvons pas échouer en la matière. Cette question des violences intra-familiales nous renvoie à un constat insoutenable qui nous oblige plus que jamais à agir tant sur le terrain de la prévention, de la prise en charge des victimes, mais aussi – et j'emploie le terme à dessein – de la répression.

Ces chiffres de la délinquance nous renvoient aussi à la surutilisation des forces de police et de gendarmerie en maintien de l'ordre. Le nombre de nos manifestations de voie publique a plus que doublé entre 2017 et 2019. Ces événements sont souvent difficiles à gérer, avec des épisodes de violence à l'endroit des forces de l'ordre, mais aussi du patrimoine public et privé. Je n'oublie pas les élus maires, parlementaires, qui ont pu être outragés ces derniers mois dans des conditions difficiles.

A tous les dépositaires de l'autorité publique du département du Nord, qu'ils soient policiers, gendarmes, élus, qui ont été injuriés, outragés et humiliés, je veux rendre ici dans cet hémicycle un hommage solennel. Il est temps, Mesdames et Messieurs, que la sérénité réinvestisse le débat public pour mieux éloigner la haine et la rancœur qui sont les sœurs ennemies de la démocratie, en un mot de la République dont la vertu essentielle est la fraternité.

Comme vous le savez dans cet hémicycle, le secours aux personnes demeure l'une de nos préoccupations majeures. Je sais combien vous êtes investis dans ce domaine à travers le SDIS. Le SDIS du Nord connaît, et c'est tant mieux, une stabilisation de son effectif, de son activité, mais, en tant que responsable opérationnel, je serai attentif à deux éléments essentiels auxquels vous avez d'ailleurs fait allusion dans vos interventions.

- D'abord, de mieux articuler les moyens publics en matière de secours à la personne. Il ne sert à rien de faire partir un nombre inconsidéré de moyens de secours quand ce qui est attendu, c'est le juste moyen. Cela est beaucoup plus efficace pour la personne secourue et beaucoup moins dispendieux pour les deniers publics.

- En second lieu, adapter le SDIS aux défis de demain, et notamment aux nouveaux risques technologiques ou naturels. Ce sera l'enjeu du SDACR auquel vous avez fait référence, Monsieur le Sénateur. Nous aurons en particulier dans ce nouveau SDACR à prendre en compte les nouveaux risques technologiques ou naturels. Sur les risques technologiques, faut-il vous rappeler que le Nord compte 51 usines Seveso dont 33 Seveso de seuil haut, ce qui en dit long sur le travail de prévention et de surveillance que nous devons conduire, en même temps que notre capacité à nous mobiliser pour pouvoir agir en cas d'accident. Sur les risques naturels, nous avons vu à notre grande stupeur qu'un département comme le Nord peut être à son tour soumis à d'importants phénomènes de feux d'espaces naturels. Chacun ici dans cet hémicycle se souviendra de ce mois de juillet, de ces soirées et de ces deux journées du 26 et du 27 juillet où nous avons vu des feux d'espaces naturels se développer dans notre campagne et je pense notamment dans la Flandre où, je ne l'oublie pas, un agriculteur de l'Oise a perdu la vie, brûlé dans son propre tracteur en organisant sa moisson. Il sera extrêmement important, et je remercie Monsieur le Président, de travailler résolument pour que la prochaine campagne d'été nous permette de répondre avec efficacité à ces enjeux qui illustrent mieux que tous les mots le dérèglement de notre climat.

#### Enfin, sécurité routière

J'ai vu, pendant tout ce week-end, que beaucoup se réjouissaient des résultats de la sécurité routière. Je dois être un peu une opinion dissidente, mais je l'assume, puisque, hélas, les chiffres de la sécurité routière pour 2019 ne sont pas bons. Nous avons un total de 91 tués sur les routes du Nord, c'est-à-dire plus qu'en 2018 et, malheureusement, très éloignés de 2013 où nous étions montés à 64 morts sur les routes du Nord. Retenez ce chiffre, 91 morts. Ce chiffre n'est pas bon. Bien évidemment, cela nous renverra à une présence le long des axes routiers qui sera extrêmement renforcée, notamment à la faveur de ces prochains week-ends ; deuxièmement, à une observation des règles de conduite singulièrement s'agissant de la vitesse automobile, mais aussi de ce qui reste un fléau calamiteux dans notre département comme dans d'autres, celui de l'alcoolisme au volant.

Par rapport à ces préoccupations de sécurité routière, vous avez évoqué la situation dramatique de Renescure et, par ailleurs, la situation de la limitation de vitesse.

Sur Renescure, avec le Président du Conseil départemental, comme toujours quand l'essentiel est en jeu, nous nous sommes retrouvés sans difficulté pour travailler dans deux directions complémentaires. La première direction, c'est une mesure transitoire, organiser une déviation des poids lourds pour ne plus traverser cette ville où une malheureuse petite gamine s'est fait écraser non sans que sa sœur et sa mère aient été renversées également par le camion. Chacun a en mémoire l'émotion qui a soulevé cette communauté et, je me permettrai de l'ajouter, notamment la communauté des fonctionnaires de l'État, puisqu'il s'agit en la circonstance de fonctionnaires de l'État. Autant dire que notre mobilisation est totale au nom de l'intérêt général, Renescure ayant déjà été blessé, endeuillé compte tenu de l'intensité de trafic poids lourds. Première mesure de bon sens : organiser une déviation au moins provisoire, le temps nécessaire qu'une déviation définitive par une infrastructure soit réalisée sous l'égide du Département, puisque nous sommes sous maîtrise d'ouvrage départemental.

Un dossier d'enquête publique a été lancé. Je parle sous le contrôle du directeur général des services du Département. Je crois que ce dossier a dû être retravaillé à la suite d'anomalies juridiques dans le dossier lui-même. Tout cela est d'une complexité épouvantable. En tout cas, la procédure d'enquête publique est aujourd'hui lancée ou sur le point de l'être. On attendra pour des raisons évidentes que les élections municipales soient passées pour pouvoir lancer l'enquête publique en tant que telle, mais j'ai bon espoir, Monsieur le Président, que, dans les toutes prochaines années, la situation aura pu être réglée de la sorte. Je suis prêt, avec le Président du Conseil départemental, à proroger la déviation des poids lourds sur cet itinéraire.

En deuxième lieu, s'agissant de la limitation de la vitesse dont les Départements, s'agissant de la voirie départementale, peuvent prévoir un rehaussement de 80 à 90 kilomètres à l'heure ; dans ce domaine, ma première des qualités à déployer, c'est la loyauté vis-à-vis de ce territoire. Je n'ai pas de jeu personnel à jouer dans cette affaire. Mon seul souci est que le Président du Conseil départemental puisse exercer ses responsabilités avec beaucoup de sérénité dès lors qu'il aura l'entier soutien des services de l'État pour apporter le meilleur conseil que l'on puisse apporter dans cette affaire. Si, maintenant, vous me poussez dans mes retranchements, je vous dirai mon état d'esprit en matière de rehaussement de la limitation de vitesse ; compte tenu des chiffres de la sécurité routière que je viens de vous donner, je suis violemment modéré.

#### Le renforcement de la cohésion sociale, deuxième thème de mon intervention

La lutte contre la pauvreté est une priorité absolue. Tous les chiffres le soulignent, vous l'avez vous-même évoqué tout à l'heure, notre département, à côté de grandes réussites industrielles économiques, souffre plus que les autres de la persistance de la pauvreté. Santé, espérance de vie, taux de chômage, autant de grands indicateurs qui soulignent que le Nord doit poursuivre son action et mobiliser pour cela tous les leviers nécessaires en n'hésitant pas à innover.

En ce sens, je salue notre combat commun en faveur d'un hébergement correct pour nos concitoyens les plus exclus. Le nouveau plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, que l'État et le Département ont signé il y a quelques jours et co-pilotent ensemble, est bien en place au même titre que la lutte contre l'habitat insalubre dans un département, hélas, fortement touché par cette question et pas seulement dans le monde urbain, mais aussi et peut-être surtout dans le monde rural.

Le nerf de la guerre reste bien sûr la question de l'emploi. La mise en place des emplois francs a été un succès, tant dans les Hauts-de-France qu'au niveau du département du Nord. Nous avons atteint près de 105 % de notre objectif au titre de l'année 2019. Nous sommes la seule région de France à avoir été au-delà de ses objectifs. Le taux de chômage est aujourd'hui de 11,4 % dans le département du Nord. Si ce chiffre demeure très préoccupant, il a pour autant diminué. Le dire, ce n'est pas insulter ni les uns, ni les autres, c'est reconnaître les faits. Les Hauts-de-France est la région de France où le chômage a le plus baissé en 2019, avec moins 5,4 %.

Depuis 10 ans que j'exerce ce métier de préfet, j'ai passé plus de temps à constater que, hélas, dans les territoires que je servais, que ce soit en Bourgogne, à La Réunion ou en Normandie, le chômage ne cessait de dérapier, pour que je prenne 5 secondes pour savourer ce petit moment de plaisir – on n'en a pas des masses dans notre métier – pour dire qu'il y a un chiffre qui s'améliore. Je pense à ceux qui sont dans les moins 5,4 % et qui ont retrouvé chez Renault, Toyota ou ailleurs un emploi grâce à une belle mobilisation territoriale que je veux souligner ici.

La bataille pour l'emploi doit demeurer au cœur de nos préoccupations partagées, singulièrement en direction des publics bénéficiaires du RSA. Je veux saluer la puissance de l'engagement du Département avec l'appui de Pôle Emploi en faveur du retour à l'emploi des personnes exclues, comme en témoignent les résultats obtenus lors des journées de mobilisation organisées à votre initiative, Monsieur le Président, cet automne en direction de ces publics. Je pense en particulier à cette journée organisée à Valenciennes où près de 1 100 personnes bénéficiaires du RSA ont été invitées à participer à des dispositifs à même de les faire entrer dans un emploi. Le succès fut tel que nous allons d'ailleurs réitérer tout au long de l'année qui vient la même expérience.

Depuis la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté par le Président de la République le 13 septembre 2018, de nombreux acteurs se sont mobilisés en France entière et je connais votre engagement ici aux côtés de l'État via les conventions de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Le Nord fut d'ailleurs le premier Département de France à signer une convention de partenariat avec l'État en décembre 2018. Cette convention a été complétée par la convention spécifique au bassin minier qui a été signée en juillet 2019.

La nomination de Rodolphe DUMOULIN, Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Hauts-de-France, le 12 juillet dernier, a aussi été un signe fort. Je veux saluer ici son engagement aux côtés de vos équipes, Monsieur le Président, mais aussi aux côtés des équipes des maires que vous représentez très indirectement.

Je souhaite aussi renouveler mon vœu de réussir ce combat contre la grande pauvreté. À mes yeux, c'est une exigence éthique et une exigence républicaine. Pour cela, nous devons continuer à nous mobiliser ensemble et avec beaucoup de conviction pour rassembler les acteurs concernés.

La réussite du défi posé par la pauvreté passe aussi par des mesures concrètes dans les écoles. Je pense aux petits-déjeuners dans les écoles. Je pense aussi que l'on va devoir investir sur de nouveaux grands chantiers comme celui du revenu universel d'activité ou encore l'élaboration du service public de l'insertion qui doit accélérer l'entrée ou le retour de nos compatriotes exclus dans la lumière de la République. Par lettre du 29 janvier dernier, le gouvernement vous a fait part, Monsieur le Président, de cette très bonne nouvelle. Le Nord fait partie des 14 départements retenus pour expérimenter précisément le service public de l'insertion en France. Toutes les demandes sont loin d'avoir été honorées, certains départements proches le savent bien. La qualité du dossier du Département du Nord a fait la différence. En une formule, je dirai « en avant pour l'innovation sociale », Monsieur le Président et, comme toujours, nous serons à vos côtés.

On ne saurait ignorer un autre enjeu majeur, c'est la pression migratoire. Les élus du littoral le savent bien, mais pas que, puisqu'il en est beaucoup parmi vous, que je veux remercier et, à travers vous, les maires, qui sont engagés aux côtés de l'État pour participer à l'accueil de ces populations.

La pression migratoire dans notre département ne faiblit pas. Nous savons que les réseaux de passeurs sont à la manœuvre, s'adaptant en permanence aux mesures de protection que nous prenons par l'utilisation de nouveaux moyens (les small boats, comme on dit aujourd'hui) et des technologies modernes dans lesquelles le numérique prend sa place.

Je veux réaffirmer l'engagement de l'État sur le littoral et n'accepterai jamais que les bandes mafieuses mettent sciemment en danger de mort des familles entières. Cet engagement contre l'immigration irrégulière a conduit l'État, sous mon autorité, à réaliser près de 1 500 reconduites aux frontières effectives en 2019, contre à peine 700 en 2017. Cette action ne doit pas occulter celle tout aussi résolue que nous conduisons en faveur de la prise en charge des populations étrangères à travers l'hébergement, l'asile et les programmes d'intégration que nous avons mis en place ici dans le département du Nord et qui portent sur des enjeux budgétaires tout à fait considérables.

Comme vous le savez, depuis 2017, nous avons mis en place une soirée, celle du 13 juillet de chaque année, à laquelle nous invitons ce que l'on appelle « les prodiges de la République ». Dans les prodiges de la République, nous nous attachons à faire en sorte que jeunes et moins jeunes soient récompensés par un prix, qui est d'ailleurs purement symbolique – mais c'est le geste qui compte –, pour leur engagement, la qualité de leur engagement et leur foi – disons ce mot dans ce lieu très laïc – en faveur de notre pays et du territoire. C'est ainsi que, chaque année, ce sont plusieurs dizaines de jeunes ou de moins jeunes issus des courants migratoires qui sont récompensés en étant devenus médecins, dentistes, restaurateurs, que sais-je encore, et qui participent de cette régénération permanente du tissu social français.

Un enjeu corollaire, c'est celui de la prise en charge des mineurs isolés par le Conseil départemental. Vous et moi, nous partageons cette préoccupation concernant l'arrivée dans le Nord de mineurs non accompagnés en provenance surtout d'Afrique du Nord et subsaharienne. Si l'accueil des mineurs étrangers est une compétence du Conseil départemental, à la fois difficile et indispensable, l'État continuera – vous l'avez demandé et je vous réponds bien évidemment oui et sans réserve – à assumer sa part de responsabilité en accueillant et en participant à la prise en charge des majeurs étrangers dans des structures d'accueil adaptées.

Troisième point, l'aménagement et le développement de nos territoires

Ces dernières années, les territoires périurbains, mais aussi ruraux ont exprimé leur sentiment de déclassement au cours du mouvement dit « des Gilets jaunes », puis lors du grand débat national qui a suivi. Chacun n'étant pas sourd l'a parfaitement entendu.

La fracture territoriale est venue amplifier la fracture sociale que Jacques CHIRAC avait si bien diagnostiquée avant beaucoup d'autres au milieu des années quatre-vingt-dix. La relégation est d'autant plus insupportable que, deux rues plus loin, un canton plus loin, le dynamisme s'exprime avec beaucoup de vigueur.

La réponse apportée par l'État en partenariat fort avec vous, c'est la poursuite de la transformation locale à travers ce que j'appelle la république contractuelle. L'exemple qui est devenu emblématique, qui est cité d'ailleurs en France entière, est le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, conclu à l'occasion de l'itinérance présidentielle mémorielle 1914-1918, pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache qui implique 8 intercommunalités et 311 communes. Ce pacte s'est construit autour de trois axes : améliorer le quotidien des habitants, fournir un socle solide pour le développement du territoire, faire fructifier les richesses et dynamiser la culture et le tourisme.

Notre engagement doit se poursuivre dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle, mais pas seulement. Il est essentiel de redonner de la fierté aux personnes qui naissent, grandissent et vivent sur ce territoire. Je veux saluer ici l'engagement des élus de ce sud du Nord, comme on le dit dans notre terminologie locale, qu'il me plaît d'accompagner avec passion dans cette reconquête qui n'est que l'expression d'une ambition et que rien n'arrêtera, qui repose sur une cause plus puissante que le cours de bien des rivières et des fleuves, c'est celle de la réparation par la nation française d'un territoire outragé par l'histoire et par l'oubli.

Demain, nous construirons la même démarche pour le Cambrésis, en lien avec le Président du Conseil départemental qui l'a largement suggérée.

L'engagement pour le renouveau du bassin minier, qui a été conclu par le précédent gouvernement en 2017 – j'ai quelques raisons de m'en souvenir –, est un engagement extrêmement important qui fut signé par le Premier ministre que j'ai servi au ministère de l'Intérieur. Je n'oublie rien de tout cela et je n'oublie rien de la puissance de l'engagement de l'écrit de ce texte que vous avez signé pour beaucoup d'entre vous. D'ailleurs, la Sambre-Avesnois-Thiérache est en quelque sorte une onde de choc de cette ambition contractuelle. Le Cambrésis est une onde de choc de la Sambre-Avesnois-Thiérache. C'est très bien que ces politiques contractuelles par territoire, nous rassemble sur ce que nous avons en partage, sur ce qui nous est essentiel pour ne pas nous disperser dans des investissements ou dans des dépenses de fonctionnement dont le résultat est des plus incertains. Sur le bassin minier, nous avons des résultats. Je n'en retiendrai qu'un, c'était celui qui me tenait le plus à cœur, celui de la rénovation du logement traditionnel qui était dans un état peut-être estimable pour l'Unesco, mais nettement moins pour les occupants, qui nous oblige à devoir consentir des investissements considérables. Nous sommes sur un trend de près de 2 500 logements rénovés chaque année.

À la question de savoir si un programme sans équivalent va sans heurt, la réponse est bien évidemment non. J'ai bien noté – j'ai été alerté par cela – qu'il y avait eu dans une commune que vous avez citée, Hornaing, des difficultés dans la conduite d'un chantier. C'est pour la rénovation d'un parc de logement social issu des mines. Je sais qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière et, comme on dit, l'église a été remise au milieu du village ou la pendule a été remise à l'heure. Aujourd'hui, le chantier est reparti et, bien sûr, nous le suivrons avec le plus grand intérêt.

Une autre mesure sur le bassin minier que vous devriez retenir, ce sont les mesures d'exonérations fiscales qui ont d'ailleurs été adoptées à l'unanimité du Parlement, sur une initiative de Monsieur ROUSSEL, autant qu'il me souvienne, et qui ont pu en 18 mois permettre la création de 328 entreprises et de plus de 500 emplois. Voyez-vous, je pense que le bonheur, de temps en temps, il faut le sublimer.

Enfin, il y a la rénovation urbaine, qui est un chantier clé et sur lequel nous nous sommes engagés aux côtés de l'ANRU. Les financeurs se sont tous mobilisés, comme en témoignent les chiffres que je vais vous donner dans un instant et qui méritent d'être écoutés.

Sur le territoire de la MEL, l'investissement global qui va être consenti dans le cadre de ce que l'on appelle l'ANRU – même si, derrière l'ANRU, il y a beaucoup d'autres cofinanceurs – est 2,2 Md€ sur dix ans. Retenez ce chiffre, il est très important. Cette convention a d'ailleurs été conclue juste avant Noël – il n'y a aucune corrélation entre le père Noël et la convention, bien

sûr, mais tout de même. Au total, au plan départemental, les conventions signées avec l'ANRU permettront de financer 13 projets d'intérêt national et 13 projets d'intérêt régional, dont Fourmies qui a représenté pour nous une mobilisation de tous les instants.

L'investissement global généré par les différents programmes de l'ANRU va représenter sur les dix ans à venir 3 Md€, c'est-à-dire l'équivalent du plan Marshall pour le département du Nord après la seconde guerre mondiale. Mesdames et Messieurs, vous avez tous appris dans vos livres d'histoire que le plan Marshall, quelles qu'aient pu être les divisions au sein de notre pays à l'époque, avait permis de redresser la France. On n'a pas de raison d'en douter quand on voit l'état de la France en 1947 et son état en 1957. Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous avons devant nous la même opportunité. Dans quelle mesure serons-nous capables de faire en sorte que ces 3 Md€ apportent la même onde de choc, la même onde de progrès que ce qu'a fait le plan Marshall ? Dit autrement, serons-nous aussi performants pour les plus jeunes que vos grands-parents et pour les moins jeunes – dont je suis – que nos parents pour, avec cette manne financière, participer à redresser ces cités, mais surtout à permettre à des jeunes et à des moins jeunes de retrouver les chemins de l'insertion ? En effet, ce programme de 3 Md€ est une opportunité urbaine, bien sûr, c'est une opportunité sociale à l'évidence et c'est enfin une opportunité en termes de reconquête républicaine, chacun l'a compris. La rénovation urbaine est un défi social qui doit se comprendre au regard d'un plus grand enjeu, celui de la reconquête républicaine.

Enfin, je voudrais également souligner le travail que nous avons conduit avec le Conseil départemental dans la création des maisons de services au public qui, aujourd'hui, prennent le nom d'espaces France Services. Je me plais à rappeler que, à la fin des années soixante-dix, un homme politique du Nord, qui était ministre des PTT, avait inventé à l'époque La Poste en milieu rural, qui était une Poste dans un tube Citroën. Les plus anciens se souviennent de ce camion jaune qui allait dans les campagnes et permettait au monde agricole, dont je suis originaire, de pouvoir répondre à ses besoins postaux. C'était un très beau système, mais il a été abandonné, comme souvent les bonnes idées avec le temps. On est revenu au bureau de Poste traditionnel qui, face à une activité décroissante, n'a pu connaître hélas qu'une solution, c'était sa fermeture progressive dans le milieu rural. Finalement, avec le temps, la sagesse reprend son cours. Les espaces France services que nous mettons en place, c'est la mise à disposition sur un système de juste-à-temps et de sur-mesure, un accès au service des habitants qui aujourd'hui, quoi qu'on en dise, sous-préfecture, bureau de Poste ou pas, n'y ont pas accès.

Je prends un exemple extrêmement concret et je demande aux parlementaires qui sont là de bien écouter. Il y a une obligation pour nous aujourd'hui de mettre dans les sous-préfectures des dispositifs numériques qui nous permettent de pouvoir nous projeter dans les EHPAD par exemple ou dans les prisons pour pouvoir renouveler les cartes d'identité ou les passeports des personnes qui sont en peine pour se déplacer. C'est en tout cas le serment de Koufra que nous avons fait ici, c'est de pouvoir projeter le service au plus près de la population. C'est vraiment se rendre le plus proche possible des populations, surtout des populations vulnérables, de manière à ce que des réponses puissent leur être apportées.

Loin d'être un recul, c'est au contraire un extraordinaire progrès social, d'abord pour les fonctionnaires – pour ma part, je suis fonctionnaire depuis 45 ans – qui retrouvent là le goût du public et le goût du service rendu, et non pas du service rendu derrière un écran à 70, 80 ou 100 kilomètres, c'est le goût de la proximité. Pour l'utilisateur, celui qui vit mal la rupture numérique ou celui qui vit mal le handicap, ou celui qui vit mal son illettrisme, c'est le moyen de pouvoir disposer du conseil donné par un fonctionnaire, comme on disait autrefois, titulaire.

Dernier point, le canal Seine-Nord Europe, avant de passer à la modernisation de nos administrations.

C'est le grand enjeu des dix prochaines années. Je crois que la date du 22 novembre 2019, Monsieur le Président, restera pour tous ceux d'entre nous qui guettaient un grand événement. Je veux rappeler ici l'émotion qui étreignait une assemblée très nombreuse faite de vos collègues, confrères, élus, toutes tendances confondues, qui, depuis 20 ans, 30 ans ou même plus, portaient ce dossier. J'ai des souvenirs de visages humides par la réalisation de ce projet.

De la coupe aux lèvres, parfois l'écart est plus important qu'on ne le croit. Il faudra donc rester extrêmement mobilisés, extrêmement vigilants. Ce n'est pas le lieu pour en débattre davantage ici. Je pense que, l'année prochaine, si Dieu me prête vie, j'aurai l'occasion de vous dire un peu plus dans le détail ce que nous ferons par rapport à ce chantier qui est une véritable révolution dans notre logistique nationale, mais aussi européenne, qui est également une opportunité économique – je pense aux emplois – tout à fait extraordinaire.

Enfin, la modernisation de nos administrations – c'est le quatrième point.

Au-delà des Maisons France Services, au-delà du projet de loi 3D pour lequel je contribuerai avec vous – et nous avons organisé des tables rondes avec certains d'entre vous –, nous travaillerons dans deux grandes directions sur la modernisation de l'État.

Nous travaillons, d'une part, sur la fusion de la DIRECCTE et de la DRJSCS. Fusionner globalement les administrations qui ont en charge les politiques de cohésion avec celles qui ont en charge les politiques de l'emploi et de l'économie n'est pas une idée contre-intuitive, bien au contraire. Nous y travaillons d'arrache-pied.

Symétriquement, nous travaillons au transfert du pôle jeunesse à l'Education nationale, ce qui était, je le rappelle, à l'origine des personnels de la jeunesse et sport, qui étaient des personnels issus de l'Education nationale, chacun le sait bien dans cette assemblée. Nous allons donc créer un pôle jeunesse au sein du rectorat qui aura comme responsabilité un point absolument fondamental, celui du service national universel, dont vous savez que le Département du Nord a été expérimentateur en 2019 dans d'excellentes conditions. Là encore, merci à tous ceux d'entre vous qui ont apporté leur concours dans ce succès puisqu'on dit que le département du Nord a été l'endroit où le SNU a été le plus profitable.

Mesdames et Messieurs, je pourrais encore vous parler des heures, mais je pense que votre appétit s'aiguise, d'une part, et que, d'autre part, mon temps de parole est plutôt réservé dans cette assemblée.

Je souhaitais terminer en vous disant trois choses très simples.

Lorsqu'on est nommé sur un poste territorial, que l'on soit préfet, sous-préfet, directeur – je les salue tous pour la qualité de leur engagement –, on vient pour servir. Servir, cela veut dire être disponible, cela veut dire être proche, cela veut dire comprendre les enjeux d'un territoire et cela veut dire essayer de transformer ces attentes en espérances et, si possible, en réalisations. C'est notre vœu.

Bien sûr, ce n'est pas facile. La RN2, c'est compliqué. Ce n'est pas grave. Il y a de multiples projets où c'est très compliqué, mais il faut le faire et ce, avec conviction et beaucoup de détermination.

Servir un territoire, c'est aussi être loyal vis-à-vis de lui. Être loyal, c'est être capable de dire les choses comme elles sont. On ne peut pas faire de la démagogie ; quand on est haut fonctionnaire de l'État, on ne va jamais très loin, et en politique non plus. Être loyal, cela veut dire nommer les choses et être extrêmement sincère et authentique dans les valeurs que l'on défend. C'est pourquoi, aux questions qu'on me pose sur la sécurité, sur la sécurité routière, je dis les choses comme je les ressens car je pense qu'on ne peut pas faire n'importe quoi.

Un autre élément, sur les grands enjeux de demain, ceux que je vois comme observateur un peu en recul maintenant avec l'âge, j'en vois deux fondamentaux.

Premièrement, les enjeux qui tiennent à notre environnement essentiel sont l'air, l'eau et la terre. C'est là que se jouent nos enjeux de demain. La qualité de l'air, c'est l'amiante du XXI<sup>e</sup> siècle. À mon avis, c'est le sujet qui va occuper les générations à venir et qui va nous obliger à aller beaucoup plus loin que ce que nous faisons jusqu'à maintenant. Je lis comme vous les juridictions, les décisions rendues par le juge administratif et j'ai bien compris que le plan de la protection de l'air sur le Nord - Pas de Calais était insuffisant. Eh bien, c'est très bien ; on va l'évaluer et le remettre complètement sur le métier. Je vais d'ailleurs saisir très bientôt les responsables locaux en ce sens.

L'autre sujet, c'est que la loi sur la mobilité, la LOM, a ouvert des possibilités de mettre en place des zones à faible émission dans les Hauts-de-France dans un nombre considérablement élargi. Des dizaines et des dizaines d'intercommunalités sont ouvertes aujourd'hui à cette possibilité adoptée par le Parlement. Je vais écrire dans les prochains jours à tous les présidents d'intercommunalité pour leur dire : « Voilà ce que la loi vous offre comme opportunité. Saisissez-vous-en ». J'ai bien compris que l'écologie était très à la mode. Cela tombe bien, on va pouvoir faire des travaux pratiques dès avril prochain. Pour ma part, je m'en réjouis et les services de l'État seront bien sûr aux côtés des élus.

Sur l'eau, vous en avez dit quelques mots, c'est la mère de toutes les batailles. Faut-il rappeler que l'on a dû cesser d'utiliser l'eau pour nourrir les nourrissons sur Lille cet été ? La question de la capacité à mobiliser de l'eau en volume suffisant en cas de réitération de période de sécheresse est une question qui ne peut pas ne pas être posée aujourd'hui. Dans le Valenciennois – quelques élus du Valenciennois s'en souviennent –, on a dû ressortir les bonnes vieilles citernes pour apporter de l'eau dans différents endroits qui n'avaient pas été assez interconnectés. De toute façon, même quand on interconnecte, on règle conjoncturellement un problème, mais, bien évidemment, on pompe un peu plus d'eau chez ceux qui ont eu un peu plus de bonheur par rapport à la pluviométrie et on ne règle rien sur le fond. Sur l'eau, il est urgent que l'on travaille sur la quantité, c'est-à-dire sur le niveau de prélèvement, et, deuxièmement, que l'on joue aussi sur la consommation en étant extrêmement prudents à la qualité de l'eau, ce qui nous renvoie aussi à une grande prudence par rapport aux investissements industriels.

Quant à la terre, vous l'avez abondamment évoquée et je vous répondrai plus dans le détail, mais la question des prairies retournées est effectivement une question centrale. C'est une question centrale par rapport à l'équilibre écologique de notre territoire, mais c'est aussi une question centrale par rapport à la préservation des paysages qui sont ceux de notre pays.

Par rapport à cette question de la préservation des équilibres écologiques (prairies retournées) et par rapport également à l'utilisation des pesticides à l'endroit des communes, notamment des communes rurales, je prendrai dans les tous prochains jours plusieurs initiatives qui permettront de développer une approche interdépartementale de la question des prairies retournées, en liaison avec la chambre régionale d'agriculture – et je salue le travail de son président – et, par ailleurs, nous allons nourrir après les élections municipales un travail de proximité avec les maires qui seront élus ou réélus pour mettre en place les chartes dont vous avez fait état il y a un instant.



Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, ce que je souhaitais vous dire, en vous réitérant l'immense plaisir que nous avons à servir ce département qui est, comme je le dis souvent, à nul autre pareil.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité et du groupe socialiste)*

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet, je souhaiterais en quelques mots vous remercier une fois de plus pour l'aide quotidienne que vous apportez à ceux qui sont en charge de la gestion de ce Département. Chaque fois qu'ils sont confrontés à de grandes difficultés, votre porte est toujours ouverte pour que l'on trouve les solutions ensemble.

J'ajoute que, si quelques-uns n'ont pas trouvé de manière précise la réponse à leurs questions, vous me disiez que vous compléterez par des réponses écrites les propos qui ont été les vôtres et qui ne pouvaient conserver la cohérence que vous souhaitiez leur donner s'il s'agissait d'une réponse ponctuelle question après question.

Je voudrais dire également – et j'en arrêterai là parce que je ne tiens pas à reprendre la parole après le Préfet – que, même parmi ceux dans cet hémicycle qui ne sont pas si éloignés des positions gouvernementales, il y a deux points que nous ne saurions accepter et qui sont les suivants.

Le premier point, c'est la perte pour nos départements de tout levier fiscal. L'Assemblée des Départements de France continuera à réclamer la substitution d'un nouveau levier fiscal par rapport à la perte de l'impôt foncier. Ce nouveau levier ne pourrait être que les droits de mutation à titre onéreux. Je crois que c'est un long combat sur lequel j'ai déjà dit, en plagiant un Lillois très célèbre, que nous avons perdu une bataille, mais que nous n'avons pas perdu la guerre.

Le deuxième point, ce sont certaines attitudes qui sont incomprises par les élus locaux. Je prends le cas de l'augmentation de la prime de feu au niveau des sapeurs-pompiers et des déclarations du ministre de l'Intérieur. Cette augmentation représenterait pour le Département un coût de 4 M€ ; cela représente l'équivalent de 125 emplois par exemple dans les services sociaux où ils sont bien nécessaires. Cette augmentation de la prime de feu devrait à mon sens être à la fois compensée financièrement par l'État et, d'autre part, elle devrait sortir des contrats de Cahors ; sinon, c'est l'impossibilité pour nous d'utiliser sans sanction financière même les souplesses que nous avons retrouvées en termes financiers.

Ce sont des points qui seront largement débattus dans les relations entre l'Assemblée des Départements de France et le gouvernement dans les prochaines semaines.

Je tenais à signaler à nouveau une date qui est également très chère à mon cœur, celle du 22 novembre 2019 où le canal Seine-Nord a cessé de s'embarrasser d'un point d'interrogation sur sa réalisation, où sa réalisation est devenue certaine. C'était en même temps le 129<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Général de Gaulle. Le 22 novembre 2020 ne sera pas moins célèbre par la réouverture de la Maison natale, après des travaux à la fois de restauration et d'authenticité puisque, le 22 novembre 2020, elle aura retrouvé l'aspect qui était le sien lorsque le jeune Charles de Gaulle la fréquentait entre 1890 et 1912.

Le Conseil départemental donne acte à Monsieur le Préfet du dépôt du rapport sur l'activité des services de l'Etat dans le Département du Nord en 2018.
---

Mes chers collègues, je propose de suspendre cette séance plénière.

Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Préfet, ainsi que l'ensemble des représentants des services de l'État ici présents. Je me félicite de la qualité des relations que nous avons su nouer entre l'État et le Département.

Nous reprenons la séance à 14 heures 30.

*La séance, suspendue à 12 heures 45.*

*La séance est reprise à 14 heures 33.*

**M. le Président.-** Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir réintégrer vos places afin que nous puissions reprendre la séance du Conseil départemental.

Mes chers collègues, si vous le voulez bien, je commence par quelques communications.

Je voudrais tout d'abord vous dire toute la tristesse et l'émotion des uns et des autres avec le décès de notre collègue, notre ami pour beaucoup d'entre nous, Fabien THIÉMÉ le 28 décembre à l'âge de 67 ans. Élu communiste, il a été député de la 21<sup>e</sup> circonscription du Nord de 1988 à 1993. Conseiller municipal de Marly de 1989 à 2008, puis Maire, Conseiller régional de 1998 à 2008, Conseiller général du canton de Valenciennes Est de 1988 à 1992, puis de 1998 à 2015. Durant cette période, il a été Vice-président en charge des personnes âgées et handicapées, puis de l'enfance, la famille et la jeunesse.

Lors de ses obsèques à Marly, nous étions très nombreux de l'assemblée départementale. Bien évidemment, j'y étais avec mes trois prédécesseurs, Bernard DEROSIER, Patrick KANNER, Didier MANIER. Étaient présents Béatrice DESCAMPS, Geneviève MANNARINO, Yves DUSART. Derrière Charles BEAUCHAMP et Bernard BAUDOUX, étaient présents Jean-Claude DULIEU, Michel LEFEBVRE, la plus grande partie du groupe communiste.

J'avoue que nous avons tous été également extrêmement touchés par la foule qui, pendant des heures, a défilé autour du cercueil de son maire ou de son camarade ou de son ami pour lui rendre hommage.

Fabien n'était plus membre du Conseil départemental, même s'il avait été longtemps conseiller général. Nous l'avons tous bien connu.

Je vous propose de respecter en son honneur une minute de silence.

*(Minute de silence...)*

Je vous remercie.

Difficile de passer à l'ordre du jour après ce moment.

Mes chers collègues, quelques mots de notre actualité culturelle.

Au musée Matisse du Cateau-Cambrésis, l'exposition « Devenir Matisse », présentée depuis le 9 novembre et jusqu'au 9 février, a accueilli à ce jour 33 000 visiteurs, ce qui n'est pas si mal. Dans le cadre des Étoiles nordistes décernées par La Voix du Nord, il est rappelé que Patrice DEPARPE, directeur conservateur du musée Matisse, est nommé dans la catégorie culture.

Nous devons nous retrouver demain soir à Matisse. Une cinquantaine de personnes sont inscrites. Je serai très heureux d'y retrouver ceux qui auront pu se libérer pour voir cette magnifique exposition. Même si vous aviez assisté au vernissage, ce n'est jamais au vernissage que l'on peut réellement voir une exposition. Là, on aura une séance privée, une présentation par notre conservateur, je pense que ce sera tout à fait passionnant et que cela soulèvera aussi une grande émotion artistique. Madame la Vice-présidente ne dira pas le contraire sur la beauté de cette exposition.

Pour la Maison natale Charles de Gaulle à Lille, je vous rappelle que, après une phase de quelques semaines de préparation et de mise en sécurité du site, phase préalable au lancement du chantier, les travaux de réhabilitation et de rénovation de la Maison natale débutent ce lundi 3 février. Ils vont durer jusqu'au mois de novembre prochain. L'inauguration de la Maison natale est prévue le 22 novembre 2020 à 11 heures – il faudra peut-être se coordonner avec les horaires des grandes autorités nationales qui seront présentes.

Afin de vous tenir informés de l'actualité de la Maison natale et notamment de l'avancée des travaux, la Dircom lance mardi 4 février le nouveau site internet de la Maison natale.

Je rappelle d'ailleurs que vous avez sur vos tables un petit papier : « je donne pour la rénovation de la Maison natale Charles de Gaulle ». Quand j'aurai donné l'exemple, je me permettrai de vous rappeler à l'ordre ; pour le moment, je ne peux pas encore le faire.

L'exposition « L'enfance d'un chef, Charles de Gaulle 1890-1912 » – parce que 1912 est la date du décès de sa grand-mère Maillot, c'est donc la date à partir de laquelle il cesse de venir régulièrement tous les ans à la maison natale –, l'exposition itinérante réalisée par la Maison natale Charles de Gaulle dans le cadre de sa programmation hors les murs est présentée du 6 février au 15 mars 2020 aux archives départementales du Nord. L'inauguration de l'exposition aura lieu le jeudi 6 février 2020 à 18 heures aux archives départementales. Vous savez que cette exposition a beaucoup de succès puisque de très nombreux collègues l'ont réclamée et de très nombreuses communes vont devoir s'organiser pour ne décevoir personne.

Je rappelle également une exposition au MusVerre à Sars-Poteries, l'exposition « Moi(s) », exposition présentée du 8 février au 21 juin 2020. L'inauguration aura lieu le samedi 8 février à 15 heures au MusVerre.

Au musée de Flandre à Cassel, l'exposition « Sacrée architecture, la passion d'un collectionneur », est présentée du 15 février au 14 juin 2020. L'inauguration aura lieu le samedi 15 février à 11 heures au musée de Flandre.

Programmation culturelle annexe : je signale la projection du film documentaire « Les flambeaux d'Ascq » réalisé par Pascal PERCQ et Bruno VOUTERS, deux journalistes que l'on connaît bien, jeudi 13 février 2020 à 19 heures dans le salon Marguerite Yourcenar en préfecture. Le film sur le massacre d'Ascq se focalise au plus près du terrain et des personnes sur les douloureuses façons de transmettre un événement historique qui marque pour toujours la ville de Villeneuve d'Ascq. La projection sera suivie d'un cocktail. Vous êtes tous invités à cette manifestation. Nous avons renouvelé l'invitation puisque, la première fois, c'était difficile notamment pour nos amis de Villeneuve d'Ascq de se libérer.

Je passe à des communications plus souriantes pour saluer la naissance, après Clothilde, Joséphine, Pierre-Antoine, de Jean-Baptiste VERFAILLIE qui est né le 26 janvier. Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents, notre collègue Jean-Noël et sa femme Emmanuelle.

Bien sûr, je parlerai d'élections :

Jérôme LEMAN, l'ancien adjoint à l'écologie et à la politique de la ville, qui était maire par intérim à Marly, a été élu Maire. Il succède donc à Fabien THIÉMÉ.

Nadine MAJKA, ancienne première adjointe et maire par intérim, a été quant à elle élue Maire de Boulogne-sur-Helpe.

Voilà, mes chers collègues, les quelques nouvelles que je souhaitais porter à votre connaissance.

### DÉCLARATION D'URGENCE D'UN RAPPORT

**M. le Président.-** Nous avons une déclaration d'urgence d'un rapport que nous examinerons si vous estimez qu'il y a effectivement urgence.

Un nouveau rapport a été ajouté à l'ordre du jour de la réunion du Conseil départemental du 3 février 2020 et a fait l'objet d'une mise à disposition complémentaire le vendredi 31 janvier 2020. Il s'agit du rapport « Canal Seine-Nord Europe - Avis du Département sur le projet de décret de régionalisation de la Société du Canal Seine-Nord ».

En même temps, nous nous prononcerons sur la désignation des représentants.

Que ceux qui sont d'accord pour estimer qu'il y a urgence et que l'on peut examiner ce dossier veuillent bien le manifester en levant la main.

Avis contraires ? (*Aucun*).

Abstentions ? (*Aucune*).

Je vous en remercie.

L'urgence est approuvée par assentiment de l'assemblée.
---

### QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.-** Nous passons aux questions d'actualité qui seront ouvertes par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et, plus précisément, par Marie-Christine STANIEC-WAVRANT à qui je donne très volontiers la parole.

▪ **Les modalités de contrôle des établissements d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

**Mme STANIEC-WAVRANT.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Le reportage de Zone interdite diffusé sur une chaîne nationale a évidemment suscité un tollé de l'opinion publique, sur les défaillances du système de protection sociale et notamment de l'enfance. Une caméra cachée a filmé dans des foyers de graves dérives : personnel non qualifié, sous-effectif, violences, fugues, prostitution.

Avant ce reportage, le défenseur des droits et la défenseure des enfants avaient déjà pointé dans leur rapport en 2019 les violences au sein des institutions sociales et médico-sociales.

Une enquête, publiée par la Haute Autorité de Santé (HAS) en février 2019, avait dénombré un peu plus précisément des faits de violence entre mineurs ou les faits de violence d'un professionnel à l'encontre d'un mineur, sachant que cette étude était particulière puisqu'elle correspondait seulement aux établissements qui avaient accepté de répondre à l'enquête.

J'ai visité dans le mandat précédent beaucoup d'établissements. Bien sûr, la violence entre enfants existe et les dysfonctionnements d'adultes que l'on ne peut pas qualifier de professionnels aussi. Toutefois, ces dysfonctionnements ont toujours été sanctionnés très rapidement dans notre département.

Dans le début de votre mandat, la diminution des financements a fragilisé les structures médico-sociales en diminuant dans certains secteurs le nombre de personnels, souvent en limitant les investissements et évidemment le financement des activités pour les enfants.

Toutefois, j'ai rencontré beaucoup de professionnels qui sont très attentifs au bien-être des enfants, des adolescents et des adultes accueillis et qui ne correspondent pas à ce qui a été décrit dans le documentaire présenté.

Bien sûr, il est nécessaire de faire des investissements parce que les bâtiments vieillissent. Bien sûr, il est nécessaire de renouveler les équipements et, bien sûr, il est nécessaire de conforter les établissements en personnels et en dotations pour les activités parce que les publics accueillis aujourd'hui dans les établissements présentent des caractéristiques beaucoup plus difficiles, y compris en matière de problème psy, que ceux qui existaient auparavant.

Le défenseur des droits aujourd'hui recommande d'accentuer le contrôle des établissements et services sociaux. Il s'agit de vérifier le respect de la sécurité, mais aussi la qualité des prises en charge.

Je ne pense pas que notre département soit comme ce qui a été présenté dans cette vidéo. Pour autant, je pense qu'il existe peu de contrôles. Les critères d'évaluation sont encore aujourd'hui quasi inexistantes et, à ma connaissance, il n'y a pas d'équipes indépendantes qui contrôlent les structures médico-sociales comme cela existe dans les établissements de santé. Ce serait sans doute quelque chose à développer. C'est en tout cas ma question. Monsieur le Président, pouvez-vous nous dire ce qui existe ou ce qui va être mis en place dans notre département pour augmenter le contrôle dans les structures médico-sociales ?

**M. le Président.-** Merci, ma chère collègue.

C'est un problème que nous allons d'ailleurs reprendre dans l'après-midi avec le rapport de la mission que présidait notre collègue Paul CHRISTOPHE.

Je demande d'abord à Yves DUSART de vous répondre et j'ajouterai peut-être certains éléments sur un dossier sur lequel il faut avancer sereinement et prudemment.

**M. DUSART.-** Merci, Monsieur le Président et chère collègue, Madame STANIEC, qui nous posez cette question.

Je dirai quelques mots avant d'entrer dans le vif du sujet et notamment le fond de votre question qui concerne les contrôles. J'ai moi-même évidemment regardé ce pseudo-reportage à une heure de grande écoute et été assez marqué par un dossier qui était uniquement monté à charge sur la protection de l'enfance. Je veux vous rassurer, même si ce n'est pas pour nier que nous avons aussi quelques difficultés. Non, le Département n'était pas à l'affiche lors de cette pseudo-émission. Nous avons eu cet honneur une année auparavant sur un autre reportage. J'aurais aimé que ce reportage puisse lever de vrais sujets de fond, même si le sujet que vous évoquez sur les contrôles en est un. J'aurais aimé que l'on parle dans ce reportage un peu plus loin du cas de la petite Francine, par exemple, que vous avez vu comme moi, qui ne relève pas du tout de structures de l'ASE, sur lequel on fait d'une théorie et une généralité. Or, tout le monde sait, pour ceux qui connaissent le domaine de la protection de l'enfance, que la place de cet enfant était dans une structure médico-spécialisée et non pas à l'ASE. Dommage que ce genre de reportage ne serve pas à donner une autre ampleur aux questions de la protection de l'enfance.

Toutefois, vous l'avez dit, la question des contrôles est un élément prégnant. Dans les jours et quasiment dans les heures qui ont suivi ce reportage, Adrien TAQUET, secrétaire d'État à la protection de l'enfance, a diligenté des enquêtes auprès des préfets de région pour regarder de plus près cette question des contrôles des établissements de l'aide sociale à l'enfance.

Heureusement, vous l'avez dit et vous le savez, certains dispositifs sont présents sur le Nord et nous n'avons pas attendu ce reportage sur M6 pour prendre à bras-le-corps le sujet. Pour tout vous dire, c'était un dossier que nous travaillions déjà depuis quelques semaines avec notre directrice adjointe en charge de l'enfance famille jeunesse sur le département du Nord.

Afin d'améliorer significativement l'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et prévenir le volet des violences institutionnelles, trois projets concrets vont se mettre en place ou être consolidés, puisque, comme je le disais, certains dispositifs existaient déjà.

Premier élément, la constitution d'un service de contrôle des établissements directement reliés à la Direction Enfance Famille Jeunesse départementale (DEFJ). La Direction Enfance Famille Jeunesse organise depuis 2016 un circuit de remontées et de traitements des événements indésirables constatés en établissement. Tous les faits transmis aux services font l'objet d'une analyse et sont partagés avec les responsables enfance du territoire d'implantation de l'établissement. Mais cette organisation repose aujourd'hui largement sur une démarche volontaire des institutions et n'a, ces dernières années, pas donné lieu à contrôle, sauf depuis le dernier trimestre 2019 avec l'organisation de trois contrôles.

Pour prévenir ces violences institutionnelles dans les établissements et services, une programmation des contrôles est actuellement en cours de finalisation. Trois types d'intervention sont prévus dans le cadre de cette programmation : des contrôles de dysfonctionnement et inspection en cas d'alerte grave, des contrôles de fonctionnement qui pourraient toucher six à huit établissements par année, mais aussi des contrôles d'activité plus légers pour regarder le fonctionnement de nos partenaires.

Ces contrôles, et nous le souhaitons, pourraient être conjoints avec les services de l'État. Nous étions avec le Président la semaine dernière avec les représentants de la justice et nous les avons d'ailleurs incités à pouvoir participer de façon croisée avec nos équipes du Département à certains contrôles. Est à l'étude également la possibilité d'externaliser certains types de contrôle auprès de spécialistes, de prestataires extérieurs. C'est donc une question qui est pleinement à l'étude en ce moment.

La programmation des contrôles pourrait être finalisée au premier trimestre pour un déploiement tout au long de l'année 2020 et permettre une intervention dans chaque établissement au minimum tous les trois ans.

Ensuite, deuxième élément, la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des risques de danger en accueil familial est en route et opérationnelle depuis ce mois de janvier 2020. La DEFJ a présenté au Comité Technique d'octobre 2019 une procédure d'évaluation des risques de danger en accueil familial qui permet l'évaluation collégiale et interdisciplinaire des situations de danger ou de risque de danger rencontrées dans la famille d'accueil. Nous avons passé cette question il n'y a pas longtemps dans ce même hémicycle. Cette procédure active depuis le 1<sup>er</sup> janvier sera renforcée à la fin du premier semestre de cette année par la mise en place d'une commission d'experts centralisée visant à garantir un traitement unique de ces situations à l'échelle départementale. La procédure prévoit dès à présent l'information des magistrats en cas de danger pour les enfants – cela nous a d'ailleurs été vivement demandé par les magistrats la semaine dernière – et, de toute façon, dans les situations de réorientation des enfants.

Troisième pilier de cette action, la constitution au premier semestre 2020, en lien avec l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), d'une cellule d'identification d'analyse et de prévention des événements dramatiques concernant les mineurs sur le territoire du département. Il s'agit d'un nouveau projet inspiré des travaux conduits à l'échelle de l'observatoire national pour mieux identifier, accompagner et prévenir les événements dramatiques impliquant des mineurs. Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Objectiver et analyser l'ampleur du phénomène.
- Garantir l'accompagnement des enfants et des professionnels qui sont parfois victimes eux-mêmes de violences et d'événements dramatiques.
- Analyser les faits et produire des recommandations pour prévenir les violences faites aux enfants.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les modes de contrôle des établissements et des modes d'accueil en général. C'est un sujet important qui, heureusement, n'a pas attendu la publication de ce reportage, mais il nous faut aller plus loin sur les contrôles qui nous permettront de garantir le fait que les enfants soient respectés comme il se doit dans les établissements portés par le Département du Nord.

**M. le Président.-** Merci, Yves DUSART.

J'ajouterais quelques mots et quelques mots seulement puisque nous allons reparler de tout cela dans quelques instants.

Ce que j'ai regretté dans ce reportage, ce ne sont pas les problèmes qu'il a abordés qui sont des problèmes qu'il est normal de faire connaître au grand public, mais ce sont deux choses.

C'est, d'une part, l'espèce de stigmatisation sur les travailleurs sociaux. Les travailleurs sociaux que je rencontre ont été, comme l'année dernière, extrêmement affectés par cette façon de présenter le travail qu'ils font, alors que, pour l'immense majorité d'entre eux, ils travaillent avec une conscience professionnelle et une totale volonté de bien faire auprès des enfants. Je pense que ce n'est pas en déconsidérant cette profession que, d'une part, l'on attirera de nouveaux talents et que, d'autre part, on confortera ceux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes à cette tâche.

D'autre part, Yves le disait, j'ai regretté le fait qu'on n'appelle pas autour de la table, pour ne pas dire « au tribunal », les autres responsables. Que voulez-vous que fassent les meilleurs assistants familiaux qui soient, les meilleurs collaborateurs de maison de l'enfance qui soient, lorsque vous êtes face à des problèmes médicaux, des problèmes psychiques ou des problèmes psychiatriques. Nous avons une pénurie colossale en la matière en France et c'est un problème national. Cette pénurie est encore

plus importante sur des territoires qui auraient pourtant d'autant plus besoin de ce secours que ce sont des territoires qui sont confrontés à des difficultés sociales importantes comme le nôtre. J'en ai parlé avec le Président de Région et avec le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) – maintenant que nous avons retrouvé un directeur général, ce qui est plutôt une bonne chose – ; il faudra faire en sorte que, par exemple, le nombre de places en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) soit au moins à la moyenne nationale alors qu'il est aujourd'hui considérablement en deçà.

Comme le disait Yves, nous avons eu récemment une réunion avec le premier Président de la Cour d'appel, avec des représentants du Parquet, avec des représentants des juges des enfants pour que nous trouvions ensemble des méthodes, des solutions et une meilleure compréhension entre les services départementaux et les services de justice. Je crois que c'est totalement réalisable et que la bonne volonté existe des deux côtés, du côté du Département et du côté de la justice.

Je veux dire enfin que je suis loin de sous-estimer les problèmes auxquels nous sommes confrontés, les moyens que nous devons effectivement y mettre, moyens financiers, moyens humains et moyens en gouvernance. Je suis convaincu qu'il y a dans la gouvernance de l'aide sociale à l'enfance beaucoup de choses à revoir. Il y a notamment, sur l'autorité de ce que j'appellerai « les services centraux » sur les services décentralisés, à rétablir certaines formes d'autorité. Parfois, que 45 Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) soient libres de faire ce qu'elles souhaitent, ce n'est pas la bonne solution.

Croyez-moi, il n'y a pas, comme le 10 mai 1980, un jour où on fait la différence entre l'obscurité et la lumière. Les problèmes existaient avant et ils continuent d'exister après. Je pourrais évoquer le fait que, à ma grande surprise, j'ai découvert un jour – j'en ai d'ailleurs parlé aux présidents de groupe – que des enfants étaient envoyés par le Département du Nord en séjour de rupture, en séjour à la ferme, auprès de structures qui n'avaient jamais été agréées par qui que ce soit. Il ne fallait donc pas s'étonner si, après, il pouvait y avoir un certain nombre de difficultés.

Nous essayons de faire en sorte que tout cela appartienne au passé, que l'on se donne une gouvernance, que l'on se donne des méthodes, que l'on réalise des efforts y compris financiers. C'est vrai que, pendant un temps, les efforts financiers n'étaient peut-être pas suffisamment au rendez-vous parce qu'il fallait bien d'abord faire face aux compétences auxquelles nous ne pouvions pas échapper, mais j'ai toujours veillé à ce que même les baisses d'effectifs soient beaucoup plus limitées en ce qui concerne le secteur social. Je vous rappelle que, aujourd'hui, par rapport aux chiffres de collaborateurs que nous avons effectivement en 2014, dans les services sociaux, nous en avons plus de 150 de plus. Les problèmes ont continué à augmenter, ce n'est pas du tout une critique sur ce qui se passait auparavant.

Je vous propose que nous appréhendions ce dossier à bras-le-corps tous ensemble. C'est un dossier qui n'est pas politique, c'est un dossier qui émeut aussi bien ceux qui sont sur un bord de l'hémicycle que ceux qui sont sur l'autre bord de l'hémicycle. C'est un dossier sur lequel, globalement en France, des problèmes énormes se posent. C'est un dossier sur lequel on est tous d'accord pour avoir désormais un regard qui soit un peu différent. 122 propositions ont été faites par la mission que vous avez réunie. Nous allons être amenés à regarder comment nous pouvons travailler sur ces 122 propositions et comment nous pouvons aussi faire le point à périodes régulières de l'évolution de ces problèmes et de ce dossier dont l'importance n'échappe à personne.

La parole à Carole BORIE.

#### ▪ Développement des Maisons médicales

**Mme BORIE.-** Monsieur le Président, en janvier, a ouvert la Maison médicale de Villers-Outréaux, projet porté par la Commune et par l'Agence régionale de santé avec le soutien du Département du Nord.

Notre Département, grâce à sa politique d'aménagement du territoire et de son dispositif « Projets Territoriaux Structurants », a apporté une aide financière de 300 000 €, soit plus d'un quart de la somme nécessaire à la construction de cette structure. La semaine dernière, un quotidien régional consacrait un dossier sur les déserts médicaux et notamment au redécoupage des territoires sous-dotés en médecins généralistes faisant passer le Nord de 36 à 52 % de sa population résidant en secteur en manque de médecins. La carte présentée fait apparaître d'importants déséquilibres entre les territoires de notre département.

Monsieur le Président, comment le Département peut-il contribuer davantage à réduire ces inégalités ? Pouvez-vous aussi nous faire un point sur les projets des maisons médicales financées dans le cadre des projets territoriaux structurants ?

Je vous en remercie.

**M. le Président.-** Merci, Carole BORIE.

Je vais demander à Marie-Annick DEZITTER de bien vouloir vous répondre.

**Mme DEZITTER.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Effectivement, je répondrai sur les projets de MSP, sachant que ce sont vraiment des projets, c'est un fléchage et, pour l'instant, rien n'est délibéré.

Je commencerai par un petit rappel.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, certains projets ont été identifiés, projets qui présentaient un intérêt pour une programmation 2020 des Projets Territoriaux Structurants (PTS). Leur état d'avancement technique ne permettait pas de les accompagner financièrement en 2019. Ces porteurs de projet, que je vais citer, seront invités à compléter leur demande de subvention entre le 2 mai et le 14 juillet en vue d'une inscription dans la programmation 2020 des PTS, sous réserve de réponse effective aux critères. Ces projets sont les suivants :

- Une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) de la commune de Dechy : c'est un projet de création d'une MSP estimé à 811 808 €.
- La commune d'Escaudain, projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire dont le coût est estimé à 1 030 132 €.
- La commune de Gouzeaucourt, projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle de type universitaire, estimé à 1,2 M€.
- Un projet sur la commune de Warhem, un projet de transformation d'une maison médicale en maison de santé pluriprofessionnelle, le coût étant estimé à 500 000 €.

Il est bien évident que ces projets ne seront retenus que si les critères, qui sont à la base de ces dossiers de MSP, sont tout à fait réunis. Je vous les rappelle. Pour que l'avis soit favorable, il y a trois critères importants : il faut l'avis favorable de l'ARS, il faut qu'il y ait un cofinancement Région - Intercommunalité et il faut que la MSP intègre dans le cadre de son projet de santé un partenariat étroit avec les services départementaux pour pouvoir accueillir des permanences de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et éventuellement de Service Prévention Santé (SPS).

Ces projets sont en cours, ils ne sont pour l'instant que fléchés.

Il y a également des programmations à venir, c'est-à-dire des dossiers identifiés mais qui n'en sont qu'au stade de l'ébauche. Sous réserve de nouveaux dossiers déposés, il y en a deux : dans le canton de Cambrai à Haussy et dans le canton d'Avesnes à Jeumont.

Concernant la deuxième partie de la question, les axes de travail du Département, il y a trois axes importants.

Le premier axe, c'est une étude dont nous avons voté le démarrage à la dernière session, une étude pour un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé, que ce soit l'offre de soin ou l'offre en termes de prévention, en faveur des publics et territoires prioritaires du département du Nord. Cette étude – c'est ce qui a été voté à la dernière séance – est cofinancée à 50 % par le Département et 50 % par la Banque des territoires. Pour cette étude, l'appel à projets a été envoyé le 21 janvier 2020. La remise des offres est fixée au 18 février dernier délai. La notification est prévue fin mars pour un démarrage de la prestation le 1<sup>er</sup> avril 2020. Un comité de pilotage sera créé, il va associer plusieurs partenaires : le Département, la Région, l'ARS, la CPAM, la Caisse des dépôts et les professionnels de santé. Ce premier COPIL devrait se réunir la dernière semaine d'avril. Il faut attendre que le prestataire soit choisi.

Un deuxième axe important va être voté dans quelques minutes en séance plénière, c'est la revalorisation des taux horaires des vacations de médecin. Vous le savez, nous avons beaucoup de problèmes pour trouver et fidéliser des médecins dans nos services PMI et SPS et nous avons forcément besoin d'un médecin pour faire fonctionner nos services. L'année dernière, nous avons procédé à une augmentation du taux horaire des vacations. Cette année, je vais vous proposer une deuxième revalorisation de ces vacations horaires de façon à s'aligner et à dépasser légèrement les vacations payées aux médecins du Pas-de-Calais qui étaient une référence en la matière.

Troisième axe de travail pour le Département, c'est un recrutement que l'on va qualifier d'offensif. En effet, nous essayons de sensibiliser dans les facultés de médecine les futurs médecins pour que les métiers du Département soient attractifs. On leur propose de faire de l'internat, de faire également des vacations – tout dépend du niveau de leurs études. Nous avons de bons exemples mais il faudrait que ce soit développé et nous passons à l'offensive à ce niveau-là.

**M. le Président.-** Merci, Marie-Annick.

J'ajouterai que, depuis 2016, nous avons aussi contribué à réaliser des maisons de santé pluridisciplinaires à Bertry, à Herrin, à Quiévy, à Villers-Outréaux, à Wignehies.

Je voudrais citer aussi des projets plus anciens mais qui restent exemplaires, qui avaient été initiés notamment par notre ancien collègue Jean-Luc PERAT en tant que Président de la communauté de communes Sud-Avesnois, sur Anor, Trélon et Fourmies.

Tout cela demande encore bien évidemment d'autres développements car, aujourd'hui, on a de plus en plus de demandes qui ne viennent plus du secteur de la ruralité mais qui viennent également d'agglomérations et même de grandes agglomérations.

Je passe la parole à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, pour le groupe communiste.

▪ **Difficultés financières rencontrées par certains collèges**

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Monsieur le Président, chers collègues,

À de nombreuses reprises au sein de cet hémicycle, notre groupe a alerté sur les difficultés financières rencontrées par les collèges.

Globalement, depuis le début de ce mandat, les collèges ont subi de nombreuses ponctions budgétaires directes ou indirectes : prélèvements excessifs parfois sur les fonds de réserve, diminution de 50 % des budgets destinés aux activités pédagogiques, fin de l'accompagnement pour le transport piscine des collèges non ruraux par exemple.

La réponse apportée à nos diverses interpellations était toujours la même, à savoir que rien ne remontait du terrain ; en clair, que tout allait bien dans les collèges du département.

Aujourd'hui encore, permettez-nous de penser le contraire. En effet, nous avons été interpellés par certains établissements qui ne sont plus capables de faire face à quelque événement imprévu que ce soit, ni même à leurs obligations légales. Les superpositions des décisions budgétaires du Département ne sont désormais plus supportables et les difficultés deviennent structurelles.

Parmi eux, nous avons un exemple concret : un collège de mon canton, situé en zone d'éducation prioritaire, qui, malgré des aides complémentaires récentes et les arbitrages budgétaires, ne peut aujourd'hui faire face à ses obligations légales en termes de sécurité. Précisément, dans ce collège, la diminution des AP n'a heureusement pour les collégiens pas eu pour conséquence leur suppression pure et simple des activités, car le chef d'établissement a malgré tout poursuivi l'accompagnement des enseignants dans leurs activités et leurs projets ; seulement, les fonds nécessaires ont dû être prélevés sur les fonds propres du collège. Depuis votre décision, cette somme représente pour ce collège globalement 30 000 €, somme qui aurait suffi à couvrir les besoins urgents de ce collège, c'est-à-dire l'achat d'un véhicule et la mise aux normes de sécurité dans le cadre des dispositifs Vigipirates, mais également du document unique des risques professionnels.

Monsieur le Président, au-delà de ce cas particulier pour lequel je suis sûre qu'une solution pourra être rapidement trouvée, il me semble indispensable de procéder à un recensement des besoins réels des collèges. J'ai d'ailleurs en tête l'exemple d'un autre collège concernant des besoins urgents en matière de travaux.

Voilà donc deux questions. Quelle décision envisagez-vous de prendre pour répondre aux besoins des collèges du département mis en difficulté financière aujourd'hui ? Et, même si les activités pédagogiques ne sont pas directement du ressort du Département, comment comptez-vous assurer aux établissements une vision budgétaire sereine à long terme avec une réelle ambition éducative pour nos collégiens ? Préparer les citoyens de demain est de notre responsabilité.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Je donne la parole à Joëlle COTTENYE pour vous répondre.

**Mme COTTENYE.-** Merci, Monsieur le Président.

Madame la conseillère départementale, je ne peux pas vous laisser dire que rien ne remonte du terrain. Je pense que nous avons régulièrement des remontées du terrain, donc des collègues, sur différentes problématiques, notamment financières mais pas seulement. Votre Président lui-même, en la personne de Charles BEAUCHAMP, remonte très régulièrement des situations et nous pose régulièrement des questions que nous travaillons ensemble.

**M. BEAUCHAMP.-** J'attends toujours des réponses à notre dernier courrier.

**Mme COTTENYE.-** Il est signé et il est parti dans votre direction.

Je ne peux pas vous laisser dire que nous ne prenons pas en considération les remontées du terrain, bien au contraire. Votre Président en est un exemple flagrant et bien d'autres collègues dans cet hémicycle. Nous sommes toujours très attentifs aux besoins réels des établissements toutes thématiques confondues.

Vous m'interrogez sur les difficultés financières que rencontreraient certains établissements de notre département. Je vous rappelle que tous les budgets des conseils d'administration des collèges ont à ce jour été votés. Je tiens donc à vous rassurer puisque l'année 2020 vient tout juste de commencer et, à ce jour, tous les établissements ont les moyens nécessaires pour fonctionner dans de bonnes conditions.



La dotation initiale versée en 2020 s'élève à 19 986 025 €, soit 462 571 € de plus qu'en 2019, une augmentation de 2,3 % qui s'explique par la baisse des prélèvements sur les fonds de roulement dans le cadre d'une approche budgétaire plus favorable aux établissements et à la prise en compte des projets d'investissement.

Je dirai même que, sur l'ensemble du département, nous n'avons plus du tout d'établissement identifié comme étant en difficulté au 31 décembre dernier, c'est-à-dire avec un fonds de roulement inférieur à 15 jours. Pour rappel, ils étaient au nombre de 5 au 31 décembre 2015.

Le renforcement du suivi budgétaire au sein de la direction éducation et la mise en place progressive d'un logiciel métier spécifique vont permettre de préserver cette dynamique positive en proximité avec tous les établissements.

Certains établissements peuvent parfois être confrontés à des difficultés au cours de l'exercice budgétaire. C'est pourquoi nous prévoyons toujours au budget des crédits supplémentaires pour faire face aux difficultés qui pourraient apparaître notamment sur des dépenses de viabilisation comme nous l'avons notamment fait pour le collège d'Arleux en décembre dernier.

Notre travail au quotidien est d'être extrêmement attentifs, d'avoir une attention particulière sur chacun des établissements et nous sommes continuellement dans la collaboration avec vous tous ici présents sur toutes les remontées qui pourraient nous être faites.

D'autre part, vous nous dites que nous ne portons pas d'attention particulière en ce qui concerne les travaux. Je vous rappelle que tout à l'heure, en commission permanente, nous allons voter une liste de programmations pour les travaux en 2020 à hauteur d'environ 4 M€.

**M. le Président.-** Merci, Joëlle COTTENYE.

J'ajouterai que nous allons voter aujourd'hui également des dispositifs sur le numérique dans les collèges qui, je crois, sont inégalés par rapport à ce qui s'est toujours passé. Même si le numérique n'est pas une fin en soi, c'est bien un moyen de faciliter l'acquisition des connaissances. Nous sommes là à deux pas de l'intervention dans un domaine qui est aussi un domaine pédagogique.

Encore une fois, que les principaux de collège ne soient pas timides, de même que les conseillers départementaux qui sont en conseil d'administration. Lorsqu'il y a des problèmes, on nous les fait remonter ; lorsque ces problèmes s'avèrent être réels, on a toujours trouvé les moyens d'y faire face et ce, depuis fort longtemps, que ce soit depuis 2015 ou avant 2015 – mon cher collègue BAUDOUX – et cela continuera de la même manière.

Il y a des points sur lesquels nous n'étions pas et nous ne sommes toujours pas unanimes majorité et opposition, c'est la baisse des dépenses strictement pédagogiques qui est intervenue. Pour le reste, je pense que l'entretien des collèges aujourd'hui se fait d'une manière satisfaisante, que les reconstructions se font également de manière satisfaisante et les réhabilitations aussi.

Je donne la parole à Françoise MARTIN pour le groupe socialiste.

#### ▪ Mobilisation contre la réforme des retraites

**Mme MARTIN.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis la fin de l'année dernière et en particulier le 5 décembre, les élus de notre groupe participent aux cortèges pour alerter sur un projet de réforme de retraite dont les contours s'avèrent particulièrement flous.

L'avis rendu par le Conseil d'État épingle le projet de loi et notamment les protections financières lacunaires. D'ailleurs, peut-on mesurer aujourd'hui l'impact du recul de l'âge du départ à la retraite sur les minima sociaux et les finances départementales dans les prochaines années ?

Nous regrettons l'absence de prise en compte des propositions des partenaires sociaux et nous tenons à réaffirmer notre attachement au dialogue social, au système de retraite par répartition, à la prise en compte de la pénibilité du travail et des carrières longues. La solidarité des générations est un principe qui doit perdurer.

Au sein de la fonction publique, la mobilisation contre la réforme des retraites est particulièrement suivie avec la participation de tous les métiers : pompiers, personnels hospitaliers, enseignants, mais aussi les agents de la fonction publique territoriale et du Département. Les revendications ne portent d'ailleurs pas uniquement sur les retraites, mais concernent également l'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique, le dégel immédiat du point d'indice, l'arrêt des suppressions de postes et des fermetures de services publics, le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires.

Au-delà de cette réforme des retraites, nous assistons en effet à une forme d'exaspération grandissante qui n'a pas manqué de s'exprimer au cours de ces dernières semaines de mobilisation largement réussies. Nous y voyons la nécessité de répondre de manière claire à l'urgence sociale, la question des salaires, le besoin des services publics de proximité, les difficultés de la jeunesse et celles des territoires. L'attente de nos concitoyens est forte et doit nous interpeller.

Monsieur le Président, quel est votre message aux agents publics et départementaux mobilisés contre la réforme des retraites ? Quel regard portez-vous sur le dialogue social alors que le gouvernement n'a cessé de contourner les corps intermédiaires ? Partagez-vous les inquiétudes et les revendications exprimées sur l'avenir de nos services publics et l'avenir du statut de la fonction publique ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue.

Je n'ai pas l'intention de répondre de manière exhaustive à vos questions sur des problèmes qui concernent la politique nationale et non pas la politique départementale.

Je ne sais pas si mes agents sont dans leur immense majorité dans une situation d'inquiétude profonde. Je peux vous dire que le taux des personnes qui ont fait grève ou font grève est resté un taux extrêmement faible depuis le début des événements.

Je veux vous dire également qu'une étude d'impact a été faite sur le projet actuel de réforme. Cette étude d'impact démontre que cette réforme va profiter fondamentalement aux personnes qui sont le plus en difficulté, qu'elle va profiter également fondamentalement aux femmes, qu'elle est certes peu acceptable pour les personnels enseignants mais que des dispositifs particuliers seront pris à leur égard.

Si vous voulez me faire dire qu'il y a certainement beaucoup d'amateurisme dans la manière dont les débats ont été menés au plan national, je ne serai pas loin de partager votre opinion.

Je pense aussi que, dans une république comme la nôtre, il y a des moments où on affirme la légitimité d'un certain nombre de personnes pour exercer les responsabilités du pouvoir. Cela s'est fait en 2017 lors de l'élection du Président de la République, puis lors de l'élection d'une majorité parlementaire. Nous avons donc des personnes qui ont été légitimement élues, que nous ayons voté pour elles ou que nous n'ayons pas voté pour elles. Le problème des retraites est quand même un problème derrière lequel beaucoup de majorités successives ont joué la politique de l'autruche. Or, cette politique de l'autruche, on ne pourra pas la jouer éternellement.

Mon père était cheminot, il était même le responsable de Pierre LEFEBVRE que certains d'entre vous connaissent bien, qui me disait « Dire que je me suis coltiné le père pendant des années et que, maintenant, il faut que je me coltine le fils ». Je me souviens que, alors que mon père pouvait partir en retraite à 55 ans, il bossait encore à 65 ans et il n'estimait pas pour autant avoir été un bourreau de travail.

Je crois aussi qu'il y a une adaptation nécessaire des différentes pénibilités des différents métiers. Il y a des métiers extrêmement pénibles dont on parle peu aujourd'hui – je pense à des métiers comme le métier de couvreur – ; il y a des métiers beaucoup moins pénibles, même si ce sont des métiers indispensables et des métiers relatifs à la sécurité, qu'elle soit générale ou civile, et dont on parle beaucoup plus. Je pense que, dans les manifestations en cours, la défense de ceux qui sont les plus protégés est plus forte et également plus efficace que la défense de ceux qui le sont moins.

Je le répète, ce combat, que je suis attentivement en tant que citoyen, n'est pas mon combat en tant que Président du Conseil départemental.

Je donne la parole à Madame DEL PIERO pour le groupe Union pour le Nord.

#### ▪ **Déploiement des Maisons France Services**

**Mme DEL PIERO.-** Monsieur le Président,

Le mois de janvier a été jalonné par l'inauguration successive de neuf Maisons France Services dans le département du Nord, dont quatre sont gérées par notre collectivité.

Les Maisons de services au public au Cateau-Cambrésis et à Hondschoote, reconnues pour leur utilité et leur mission de proximité dans chacun de leur territoire, ont été officiellement labellisées « Maison France Services ». La semaine dernière, vous avez inauguré une Maison France Services à Bruay-sur-Escaut et, quelques jours auparavant, vous étiez venu à Gommegnies, où j'étais également, pour lancer officiellement sur les routes le camion bleu, la Maison France Services itinérante qui sillonne l'Avesnois avec, à son bord, les neuf partenaires, mais aussi la Maison départementale de l'insertion et de l'emploi et le relais autonomie.

Monsieur le Président, face à l'intérêt porté par nos habitants et nos partenaires à ces Maisons France Services, pouvez-vous nous indiquer la stratégie du Département en matière de déploiement des Maisons France Services ?

Merci.

**M. le Président.-** Merci, ma chère collègue.

Je souhaite d'abord dire que la Maison France Services n'est pas la panacée.

**M. BEAUCHAMP.-** Vous avez raison.

**M. le Président.-** Ce n'est pas l'ultime réponse qu'il faille donner à une certaine forme du recul des services publics vis-à-vis de la population.

**M. BEAUCHAMP.-** Nous sommes d'accord.

**M. le Président.-** Il n'en reste pas moins que, aujourd'hui, c'est un instrument qui peut permettre aux collectivités publiques, qu'il s'agisse de l'État, du Département, de la Région, de Pôle Emploi, de La Poste, de la CAF, etc., d'aller au-devant de nos concitoyens qui en ont parfois bien besoin.

Il y a plusieurs catégories de Maisons France Services. J'ai une tendresse particulière pour ce que je n'appelle plus le camion bleu, mais la maison bleue – je trouve que l'expression est plus sympathique –, qui a d'ailleurs trouvé hospitalité dans la commune d'Aulnoye-Aymeries – et je remercie son maire sur ce point. C'est une manière qui permet d'aller réellement au-devant de nos concitoyens. Elle dessert aujourd'hui une vingtaine de communes. Le nombre de personnes venues la fréquenter est sans commune mesure aujourd'hui avec le nombre que l'on trouvait dans les maisons fixes lors de leur démarrage. De plus, elle peut s'améliorer relativement rapidement.

Par exemple, dans les maisons itinérantes, il n'y a pas deux personnels départementaux, il y en a trois parce que, par hypothèse, il faut un chauffeur pour le camion qui ne peut pas être l'une de nos collaboratrices. Ce chauffeur arrive, il met le camion en état de recevoir du public – vous savez que c'est un camion qui peut s'élargir – et il attend la fin de la journée pour pouvoir retourner dans ce havre qui est la commune d'Aulnoye-Aymeries. Ce chauffeur est tout à fait d'accord pour en faire plus. Les deux personnes viennent avec un véhicule du Département, il serait donc extrêmement facile d'organiser une espèce de transport à la demande, c'est-à-dire que, s'il y a des personnes âgées ou en situation de handicap, qui ont du mal à se déplacer même pour faire 3, 4, 5 ou 10 kilomètres, le chauffeur pourrait aller les chercher chez elles, les conduire à la Maison France Services et les reconduire à leur domicile.

J'ai également été sollicité depuis que cette maison itinérante a fait un peu parler d'elle par d'autres structures ; par exemple, l'administration pénitentiaire. Vous savez que j'ai consacré quelques années de ma vie à travailler sur le problème des prisons. L'administration pénitentiaire me dit qu'il y a dans les prisons de gros problèmes liés notamment aux documents d'identité. La personne qui ne peut pas mettre à jour ses documents d'identité en raison de son incarcération perd tous ses droits, elle sort de l'établissement pénitentiaire sans logement, sans travail, avec aucun droit. Que voulez-vous qu'elle fasse d'autre, si ce n'est pratiquer une activité peu recommandable qu'elle avait déjà pratiquée et qui l'a justement amenée en prison ? Cette responsable d'administration pénitentiaire me disait qu'ils ne pouvaient pas trouver de solution si ce n'est que les documents d'identité viennent au cœur des prisons. C'est désormais parfaitement possible avec notre maison bleue.

De même, il sera parfaitement possible d'aller par exemple sur les parkings des hôpitaux, sur le parking des maisons de retraite pour directement aller aider les personnes, qui peuvent être des personnes âgées, à remplir leur déclaration d'impôts ou pour aider à la mise à jour des documents d'identité.

Je pense donc que c'est une activité qui pourrait être extrêmement utile.

Aujourd'hui, nous avons quatre maisons. Comme je le disais un peu ironiquement lorsque j'ai inauguré la Maison France Services du Cateau-Cambrésis, c'était la troisième fois qu'on l'inaugurait. Elle a été inaugurée comme Point relais service, elle a été inaugurée comme Maison des services au public et elle a été inaugurée comme Maison France Services, mais c'est toujours la même, même si un peu à la fois les partenaires qui se mettent en place sont plus nombreux.

J'y vois aussi l'intérêt de travailler en commun avec les agents départementaux, les agents des impôts, les agents de Pôle Emploi, les agents de la CAF, et de créer des relations transversales qui pourront être particulièrement fécondes.

Je vois aussi dans ces maisons la possibilité pour tous les services publics qui le souhaitent, même s'ils ne figurent pas parmi les fondateurs des Maisons France Services, de venir s'y associer. Par exemple, le contrôleur général du service départemental d'incendie et de secours me dit : « Nous aimerions faire la promotion du volontariat au niveau des sapeurs-pompiers. Lorsque la maison s'arrête là où il y a une commune dotée d'un centre d'incendie et de secours, il serait facile de donner aux uns et aux autres les indications utiles pour pouvoir faire l'expérimentation de cette fonction de sapeur-pompier volontaire ». De la même manière, Pôle Emploi nous dit : « Si nous avons des possibilités sur tel ou tel territoire, nous ne demandons qu'à prendre un moment de permanence au niveau de ces Maisons France Services ».

Je suis prudent, je ne voudrais pas que la Maison France Services serve à dire que l'on peut continuer comme cela et diminuer les effectifs de tel ou tel service, mais, en l'état actuel des choses, en prenant soin à chaque fois de rappeler à nos parlementaires, à nos gouvernants, que l'on est allé assez loin dans le recul des services publics et qu'il n'est pas question une seule seconde de cautionner cette politique de recul en mettant en place des Maisons France Services, je pense que l'on peut à nouveau apporter à nos concitoyens le conseil dont ils ont vraiment impérativement besoin.

J'ajoute que, avec l'embauche d'une vingtaine d'emplois du service civique, nous pouvons effectivement mettre en place dans chacune de ces Maisons France Services, comme on le fait d'ailleurs dans des UTPAS et dans d'autres structures, de l'intersession pour l'apprentissage du numérique qui nous permet de lutter contre la fracture numérique. Nous formons même des jeunes à l'initiation au numérique des personnes en situation de handicap. Ce n'est pas la même initiation puisqu'elles ont un handicap supplémentaire – si je puis m'exprimer ainsi. Je pense que c'est un service important que l'on rend. Je sais l'attention de ma Vice-présidente à la culture sur la lutte contre l'illettrisme. L'illettrisme et l'illectronisme ont bien des points communs et notre responsabilité est de lutter contre l'un et contre l'autre.

Je donne la parole à Bernard BAUDOUX pour le groupe communiste.

#### ▪ **Suppression de 130 emplois pour le groupe NOV, repreneur de Vallourec**

**M. BAUDOUX.**- Merci, Monsieur le Président.

La nouvelle est tombée, tel un coup de massue ce jeudi 23 janvier : depuis Houston, les dirigeants de NOV signaient l'arrêt de mort des sites d'Aulnoye-Aymeries et Berlaimont, laissant 129 personnes sur le carreau plus la sous-traitance.

Une décision incompréhensible que le groupe américain entendait garder secrète encore quelque temps, mais dont nous avons eu connaissance grâce à une fuite.

Moins de deux ans après la revente de Drill par Vallourec, NOV fait aujourd'hui marche arrière et recentre ses activités sur les États-Unis et la Chine.

Au cours de ces derniers mois, les salariés ont travaillé sans relâche pour tenir une cadence effrénée, totalisant 8 000 heures supplémentaires. Ils ont tout donné, sacrifié leurs week-ends, leur vie de famille pour parvenir à relever le défi qu'on leur avait demandé. Ils se sont quittés au moment des fêtes de fin d'année fiers de leur travail, sûrs de leur savoir-faire et confiants dans l'avenir.

Mi 2019, soit six mois avant l'annonce de la fermeture, NOV avait déjà dépassé le chiffre d'affaires de l'année 2018. L'annonce du groupe NOV n'en est donc que plus brutale et méprisante, NOV étant leader sur le marché et engrangeant en plus des bénéfices colossaux.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de nous poser de nombreuses questions. Quelles étaient les réelles motivations des Américains lorsqu'ils ont signé l'acte d'achat de Vallourec-Drilling et Tuboscope le 25 avril 2018 ? Pourquoi avoir investi à Aulnoye-Aymeries et Berlaimont 63 millions de dollars pour se retirer seulement 16 mois plus tard sur la pointe des pieds ? Ont-ils procédé de cette façon pour éliminer un concurrent ? Nous sommes en mesure de nous poser la question. Fallait-il s'emparer des brevets pour servir leurs intérêts et ainsi restructurer le marché afin d'améliorer leurs profits ?

Dès le lendemain de l'annonce, nous étions aux côtés des salariés. Ces derniers nous ont confié avoir vu progressivement partir les unités de recherche. R&D et Drill ont en effet été délocalisés à Houston, transformant les deux sites d'Aulnoye et Berlaimont en simples unités de production.

Cette démarche apporte un élément de réponse. En rachetant Vallourec-Drilling, NOV venait chercher son savoir-faire et ses avancées en termes de recherche, car nous étions largement en avance sur leur connaissance en la matière. Ainsi, Aulnoye et Berlaimont devenaient une simple variable d'ajustement noyée au cœur d'une stratégie économique mondiale. Sans R&D, les sites du territoire perdaient la maîtrise des prix et des critères de rentabilité.

Cela pose donc aussi une autre question. Comment Vallourec pouvait-il ignorer l'issue de ce rachat ? Le secteur pétrolier est en pleine transition à l'heure où les États sont confrontés au changement climatique. Dans ces conditions, Vallourec, dont l'État est le premier actionnaire, ignorait-il qu'à terme, tout serait regroupé aux États-Unis et en Chine ? Il est difficile de croire qu'un groupe mondial comme Vallourec puisse faire preuve d'une telle naïveté.

En signant le pacte de la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, le Président de la République s'engageait à défendre notre territoire, ses services publics, mais aussi son industrie. L'État étant premier actionnaire du groupe Vallourec, sa responsabilité est entière. Nous serons très vigilants ces prochaines semaines sur les solutions envisagées.

Nous savons qu'il sera très difficile de retrouver un repreneur ; même les syndicats ne se font pas beaucoup d'illusions. Pourtant, à l'heure du contrat de transition écologique, nos gouvernements ont leur rôle à jouer pour aider à la revitalisation industrielle de notre bassin d'emploi et à un retournement économique sur le site qui doit effectivement changer d'activité.

Nous n'en n'oublions pas pour autant la responsabilité morale et financière des dirigeants de NOV qui doivent clairement et rapidement prendre des engagements en faveur des salariés et sur la revitalisation du territoire.

Reconnus pour leur culture d'entreprise, leur sens aigu du collectif, leur polyvalence, leur implication et leur savoir-faire unanimement salué, les 129 salariés et leur famille méritent respect, explication et dédommagement. Nous serons à leur côté jusqu'au bout.

Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite bien évidemment obtenir votre soutien et une intervention de notre assemblée.

Je précise que nous avons rencontré à sa demande la secrétaire d'État en charge de l'économie, Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, le 29 janvier afin d'exiger que NOV réponde favorablement aux demandes légitimes des salariés. Cette rencontre en appelle d'autres et nous espérons faire avancer ce dossier.

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, Bernard BAUDOUX.

Je demande à Christian POIRET de vous donner une première réponse et j'ajouterai ma part ensuite.

**M. POIRET.-** Président, cher Bernard, chers collègues,

Quand Bernard nous dit que c'est le leader et que c'est une opération préméditée, je suis complètement d'accord. Il n'y a pas photo. Entre 2015 et 2016, il y avait une perte de 63 M€. En 2016, Vallourec réinjecte 58 M€ pour renflouer et essayer de faire l'équilibre. En 2017, il y a une perte de 31 M€ sur cette opération. La vente avait été réalisée pour 63 M€, ce qui est étonnant. Cela montre bien que les Américains sont simplement venus chercher les brevets, ils sont venus chercher le savoir-faire de l'entreprise. On ne peut en faire que le constat. Ils sont leaders, ils enlèvent donc carrément un concurrent au niveau des prix, vu qu'ils étaient compétitifs.

En plus, comme l'a dit Bernard, en faisant 8 000 heures supplémentaires, on voit que le personnel a donné de sa personne pour essayer d'équilibrer les comptes.

Le but initial est bien la délocalisation. On peut surtout s'étonner que l'État soit actionnaire de Vallourec, qu'il n'y ait pas eu de précaution prise sur les brevets. Quand on garde les brevets dans une entreprise, on bloque la délocalisation. À titre personnel, à une certaine époque, j'ai eu l'occasion à l'Agglo de bloquer les brevets d'Arbel Fauvet Rail ; une fois qu'on a fait cela, on préserve le fait qu'il n'y ait pas de délocalisation. Même si cela a été revendu depuis – à un moment c'étaient les Chinois et, maintenant, c'est le groupe Millet qui a repris –, on est obligé de les garder sur le territoire.

Là, ils ont acheté l'intégralité. C'est une opération qui leur permet de vendre au niveau mondial à des marges certainement supérieures sans avoir de concurrents en face.

Là, il s'agit de 129 personnes, ce sont 129 familles. On ne peut pas être d'un côté en soutien du pacte Sambre-Avesnois et ne pas être aux côtés de l'entreprise.

Nos limites existent quand même, en tant que Département, nous n'avons pas la compétence développement économique, mais nous avons peut-être la possibilité de les aider. Président, nous n'avons pas eu l'occasion d'échanger sur cela. Je pense qu'il faut avancer pour voir jusqu'où vont aller les Américains et s'ils vont vraiment à la vente. Je pense que la MDIE doit pouvoir les aider à rebondir rapidement sur un territoire du Nord qui ne sera peut-être pas en territoire de la Sambre, parce qu'on n'a pas obligatoirement les industries sur ce territoire. Je pense que l'on doit pouvoir être à leurs côtés pour les aider en franchir ce pas.

Je conçois que ce soit inadmissible. C'est pensé avant et c'est une stratégie de se séparer d'un concurrent au niveau du business.

**M. le Président.-** Merci, Christian POIRET.

Je souhaite ajouter quelques petits éléments.

L'Avesnois est un territoire fragile qui semblait mieux se porter depuis quelques temps. Le sous-préfet nous répétait à l'envi – il en était satisfait et je le comprends – que le taux de chômage ne cessait pas de diminuer en l'état actuel des choses sur l'arrondissement d'Avesnes et que celui-ci cessait d'être en quelque sorte le dernier du département du Nord dans ses performances en la matière. Cet accident tombe vraiment à un très mauvais moment.

D'autre part, on se trouve effectivement au sein du pacte Sambre-Avesnois-Thiérache. Ce pacte est global, il porte aussi bien sur la RN2 que sur le renouveau économique du sud du département. Nous devons présenter régulièrement les progrès de ce pacte Sambre-Avesnois-Thiérache au chef de l'État, qui a effectivement demandé d'en être régulièrement informé.

Si on laisse passer sans réaction ce type d'événement – je sais bien que le Maire d'Aulnoye-Aymeries réagit, mais il aurait besoin que l'on soit tous autour de lui –, demain, il peut y avoir d'autres drames dans le même secteur.

J'ai visité il n'y a pas très longtemps l'usine Tata Steel de Maubeuge-Louvroil. J'ai été très surpris de voir l'importance de l'usine, les 500 personnes qui y sont employées, la fragilité de cette usine par rapport aux terrains sur lesquels elle est implantée et par rapport à la desserte qui doit se faire puisqu'il y a une noria de camions qui doit intervenir pour lui permettre de continuer à exister et de se développer et il y aura des projets importants en termes d'infrastructures. On va donc s'occuper de cette usine en matière d'infrastructures et on ne pourra pas s'en occuper tout seul. J'en parlais tout à l'heure au Préfet qui a déjeuné avec nous, je lui ai dit que nous avons besoin de lui, de l'État et de la Région. Bien que nous n'ayons pas la compétence économique, nous avons quand même la compétence de nous occuper de ce qui se passe sur notre territoire en matière d'emploi. Je rappelle que nous avons aussi toute la responsabilité en matière du retour à l'emploi par exemple des allocataires du RSA et que cela nous donne un certain droit d'intervenir en matière économique.

Vous avez rencontré, mon cher collègue, la secrétaire d'État en charge de l'économie. Il se trouve que je connais bien le ministre de l'Économie, je vais le saisir également de cette opération. Je vais faire en sorte que, avec le Préfet, on puisse avoir une réunion au plus haut niveau sur ce dossier, dossier qui fait un peu penser à une politique de voyous – si je puis m'exprimer de cette manière.

L'aide du Département vous est totalement acquise. Nous allons essayer, avec le concours des uns et des autres, avec le concours du Sous-préfet d'Avesnes dont je ne doute pas qu'il soit à nos côtés, avec le concours du Préfet, avec le concours de Bruno LE MAIRE, de voir toutes les hypothèses, y compris l'hypothèse de trouver un repreneur, même si cela paraît extrêmement compliqué, qui permettrait de sortir de cette situation 129 personnes qui ont tout donné pour donner toutes ses chances à l'entreprise qui venait de les reprendre.

Je commence donc par saisir le ministre de l'Économie. Je vous tiendrai bien sûr informés. J'ai saisi le Préfet, je le ferai à nouveau et nous travaillons régulièrement avec le Sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes. Je pense que ce dossier est exemplaire et symbolique.

Monsieur BAUDOUX.

**M. BAUDOUX.-** Monsieur le Président, sur la possibilité d'un repreneur, je pense que tout le monde, même les syndicats, est conscient que ce sera difficile. Par contre, la ministre et beaucoup d'autres ont déjà évoqué la possibilité d'autres implantations industrielles parce que le savoir-faire des salariés de cette entreprise peut intéresser d'autres entreprises. Ce sera peut-être deux ou trois de 30 salariés, mais on peut peut-être arriver à ce que j'appelle le retournement par rapport à du tout pétrole et arriver à se reconverter, pour ne pas attendre que cela nous tombe sur la tête de manière beaucoup plus dramatique encore.

**M. le Président.-** Il y a peut-être même des entreprises très proches qui pourraient effectivement aussi intervenir. Je sais que les gens de Tata Steel insistent sur le fait qu'ils avaient la possibilité d'embaucher et qu'ils ne trouvaient pas aujourd'hui les personnes capables de répondre à leurs exigences.

On regardera cela ensemble. C'est un dossier sur lequel on ne va pas vous laisser tout seul.

La parole devait être à Guy BRICOUT sur les éoliennes. Il n'est pas là. La question est retirée.

Je verrai Guy. Je ne savais pas qu'il devait m'interroger, mais le Préfet m'a parlé des éoliennes. Je pense qu'on arrivera à trouver un consensus sur la position départementale.

Mes chers collègues, nous passons à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

## POINT PRINCIPAL N°2

### COMMUNICATION DU RAPPORT ETABLI PAR LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE

**M. le Président.-** Je ne dirai que quelques mots avant de céder la parole au président de la mission, Paul CHRISTOPHE.

Je voudrais d'abord me féliciter de cette procédure qui a été utilisée à diverses reprises et qui permet, je crois, de faire avancer les choses.

J'ai lu le rapport avec attention. Je ne suis pas d'accord sur l'intégralité des propositions qui sont faites ; sur certaines d'entre elles, je pense qu'il sera difficile rapidement d'atteindre les objectifs qui ont été fixés, mais, sur les 122 propositions, il y en a un bon nombre sur lesquelles on doit vous rendre des comptes et ce, très vite.

Nous ne sommes pas très éloignés de l'échéance de mars 2021. Je pense que, dans six mois par exemple, il serait intéressant que l'on fasse le point sur toute une série de propositions qui ont été faites – je les ai cochées pour un certain nombre d'entre elles – sur lesquelles nous serions sans excuse si nous n'avions pas considérablement avancé par rapport à leur réalisation.

Je crois également que l'exemple nous est donné, une fois de plus – après la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) –, que ces missions ont bien sûr un objet de contrôle, mais qu'elles ont aussi un objet de proposition permettant de faire mieux demain qu'on ne faisait hier.

Je laisse la parole à Paul CHRISTOPHE, président de la mission, et, ensuite, chacun des groupes laissera la parole soit totalement au rapporteur du groupe, soit partagera le temps de parole entre le rapporteur du groupe et un autre intervenant.

Monsieur le Député, Conseiller départemental, vous avez la parole.

**M. CHRISTOPHE.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite en premier lieu remercier l'ensemble des membres de la mission d'information et d'évaluation relative à la politique départementale de l'enfance.

Nos nombreuses auditions se sont déroulées dans une ambiance de travail, accompagnées de la sérénité nécessaire pour bien appréhender le sujet.

Je tiens à souligner l'investissement des trois co-rapporteurs, Barbara COEVOET, Virginie VARLET et Jean-Claude DULIEU, sans oublier le concours précieux de Martin RENARD, ni la disponibilité et la qualité des interventions proposées par l'ensemble des intervenants lors des auditions.

Je salue ainsi l'initiative de cette mission d'information et d'évaluation portée conjointement par les Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Les turbulences rencontrées par le secteur de la prévention de l'enfance fin 2018, la couverture médiatique des politiques de l'enfance courant 2019 justifiaient pleinement ce besoin d'investiguer notre politique départementale.

Contrairement à l'image véhiculée par les récents reportages, notre Département n'a rien à cacher. Le nombre d'auditions, le panel d'associations et d'acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance entendues le démontrent, nous avons ouvert toutes les portes. Le Département a même accueilli le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, Monsieur Adrien TAQUET, pour une séquence consacrée au sujet des mineurs non accompagnés, ou encore la Députée Perrine GOULET dans le cadre de sa mission parlementaire consacrée à l'aide sociale à l'enfance.

Pour bien comprendre le sujet, il convient d'apprécier la situation singulière du département du Nord. Vous le savez, nous parlons du département le plus peuplé de France, celui qui enregistre également le plus de placements (environ 10 000) et le plus d'enfants bénéficiant d'au moins une mesure, soit près de 19 000.

L'organisation départementale repose sur huit directions territoriales, alors que la réponse judiciaire s'appuie sur six tribunaux de grande instance.

Ordre de grandeur intéressant, le budget pour l'enfance voté en 2020 à hauteur de 485 M€ correspond au budget total de départements comme l'Allier, la Saône-et-Loire, la Dordogne ou la Savoie.

Parmi les autres particularités qu'il convient de relever, notons un taux de judiciarisation des mesures nettement plus élevé qu'au niveau national, ainsi qu'une clé de répartition des Mineurs Non Accompagnés (MNA) nettement défavorable avec un dispositif particulièrement aveugle qui ne prend pas en compte les capacités réelles des départements à prendre en charge ces jeunes qui nécessitent pourtant une attention particulière.

Si j'entends laisser le soin au rapporteur d'entrer dans le détail du rapport, je tiens à préciser que cette mission a été utile pour déconstruire plusieurs contrevérités :

- Celle de la suppression des places d'accueil puisque, au 30 avril 2019, l'offre de service d'hébergement correspondait à 4 707 places, soit 815 de plus qu'en 2015, alors que l'offre de service hors hébergement portait sur 1 717 places, soit 767 places de plus qu'en 2015. Comme nous avons l'habitude de l'entendre, les chiffres sont têtus et ne mentent pas. Le Département a donc créé, entre 2015 et 2019, 1 582 places supplémentaires nettes et pas seulement des transformations. En s'appuyant sur les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et les structures partenaires, cette offre a été reconfigurée pour répondre au souhait des magistrats, en contribuant au développement des mesures administratives et en créant des modes alternatifs de prise en charge et d'accompagnement des jeunes et de leur famille.
- Celle de la suppression des places en UTPAS, alors que les personnels de l'action sociale dans les effectifs totaux de la collectivité sont de près de 51 % contre 36 % dans les départements de même strate et que les efforts de recrutement n'ont jamais été aussi soutenus. Je rappelle que, en matière d'aide sociale à l'enfance, le Département propose un effectif de 2,6 équivalents temps pleins pour 10 000 habitants, par rapport à la moyenne nationale qui se situe autour de 1,9 équivalent temps plein.

- Celle de la suppression de postes d'assistants familiaux, alors même que les campagnes de recrutement innovantes portent leurs fruits. Rappelons qu'elles visent aussi à compenser les départs en retraite qui n'avaient pas été suffisamment anticipés.

Cette mission a également permis d'identifier les niveaux de responsabilité dans les multiples difficultés qui frappent le secteur :

- En interne, les dix mesures d'urgence pour la protection de l'enfance issues d'un dialogue social long et constructif, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la stratégie pour la prévention de la protection de l'enfance dans lesquelles le Département du Nord s'inscrit volontairement proposant autant de moyens nouveaux et d'actions nouvelles pour nos professionnels.
- En infra, le rapport formule des propositions de travail avec les établissements, avec les associations et les partenaires pour mettre en place des actions répondant aux besoins fondamentaux des enfants placés. Il est évident que la formation reste un outil majeur et qu'il convient d'adapter l'offre aux besoins rencontrés par nos agents au regard des évolutions constatées.
- En supra, les espaces d'échanges et de coordination plus fréquents entre le Département, l'agence régionale de santé et les magistrats doivent permettre de lever plusieurs freins structurels à la bonne prise en charge.
- Au niveau du législateur enfin, il reste des zones d'ombre à éclaircir sur la définition des actes usuels et non usuels, le code de procédure, le délaissement parental, l'adoption simple, les situations complexes, pour n'en citer que quelques-uns.

Pour conclure ce propos introductif, Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite que les 122 propositions énoncées dans notre rapport permettent de construire de nouveaux dispositifs et contribuent à améliorer la réponse à apporter à ces enfants fragilisés par la vie qui méritent le meilleur de notre part pour construire et accompagner leur avenir.

Nous avons, nous le reconnaitrons tous, beaucoup appris lors de cette mission. Aussi, je pense pouvoir parler au nom de mes collègues pour proposer de continuer à partager cette expérience en validant l'installation d'un comité de suivi qui aurait pour mission, bien sûr, de suivre la mise en œuvre ou le bien-fondé de ces propositions dans le temps, mais également d'explorer chaque année une thématique particulière en rapport avec la politique de la protection de l'enfance.

Enfin, Monsieur le Président, sous votre autorisation, il nous appartiendra de présenter le présent rapport au secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, Adrien TAQUET, très attentif à nos travaux et que je sais dans l'attente de ses conclusions.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Paul CHRISTOPHE.

Je donne maintenant la place aux interventions des groupes d'élus.

Virginie VARLET va intervenir au nom du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

**Mme VARLET.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Je tiens au préalable à souligner la qualité des échanges et des auditions qui se sont tenus dans le cadre de cette mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance.

Au nom de mes collègues, je tiens en particulier à remercier l'ensemble des acteurs auditionnés pour la qualité et la transparence de leur témoignage, en particulier les agents du Département, les partenaires des établissements sociaux et médicosociaux, les représentants des assistantes familiales, les organisations syndicales, le Procureur de la République de Lille et ses représentants, les juges des enfants et juges de la famille auditionnés, ainsi que les personnalités extérieures auditionnées, notamment Monsieur Lyes LOUFFOK, membre du Conseil national de la protection de l'enfance, et Madame Laurence ROSSIGNOL, ancienne ministre de la Famille, de l'Enfance et des Droits des femmes.

Comme cela a déjà pu être rappelé, les mesures nouvelles mises en œuvre depuis le début du mandat en 2015, ainsi que les mobilisations des travailleurs sociaux départementaux à l'automne 2018 nous ont poussés à demander, conjointement avec les élus du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique de protection de l'enfance. La mission présidée par Monsieur CHRISTOPHE a ainsi permis d'obtenir des témoignages et des analyses de toute première importance.

La protection de l'enfance est au cœur des compétences départementales liées aux solidarités humaines, elle mobilise des moyens financiers importants et des ressources humaines conséquentes, mais il s'agit surtout d'une politique particulièrement sensible car elle touche fondamentalement à l'humain, au parcours de vie et à l'avenir des jeunes et très jeunes enfants par définition fragiles et confiés pour leur protection à l'aide sociale à l'enfance.



Plusieurs documentaires et fictions audiovisuels sont d'ailleurs venus récemment médiatiser le champ de la protection de l'enfance qui est demeuré pendant bien trop longtemps un angle mort de notre société.

La loi du 14 mars 2016, portée par Laurence ROSSIGNOL a d'ailleurs permis de consacrer l'intérêt de l'enfant au cœur du dispositif de protection de l'enfance. Elle prévoit notamment de faire du projet pour l'enfant (PPE) un véritable instrument au service de l'intérêt supérieur du mineur.

En outre, le défenseur des droits et la défenseure des enfants ont également publié leur rapport annuel 2019 consacré au droit des enfants sur le sujet ô combien préoccupant des violences institutionnelles. De nombreuses recommandations concernent le Département, chef de file de la protection de l'enfance sur leur territoire.

Pour autant, même s'il existe un contexte national sensible et des responsabilités au niveau de l'État, cela n'exonère en rien le Département du Nord de ses propres responsabilités. D'autres départements, comme la Gironde, ont ainsi démontré ces dernières années leur volontarisme en la matière et leur capacité à innover.

Si la diversification de l'offre allait dans le bon sens, elle est venue se substituer dès 2016 à 700 places d'hébergement dans les établissements. Cette recomposition brutale a ainsi créé des tensions réelles avec les difficultés pour les professionnels à trouver des solutions d'hébergement en adéquation avec les besoins des enfants.

En parallèle, la délibération « Entrée dans la vie adulte, dite EVA » a été fortement mise en cause à raison par les acteurs. Quel est en effet le sens de vouloir à tout prix basculer des jeunes de l'aide sociale à l'enfance vers l'autonomie dès 16 ans, alors que nous savons qu'ils sont soumis à des parcours de vie plus compliqués que les autres enfants.

Autre sujet, comment interpréter la fermeture des PMI dans les grandes maternités du Nord alors qu'elles jouent un rôle majeur en matière de prévention des maltraitances, voire des violences ?

Enfin, la situation de la protection de l'enfance a été particulièrement impactée par la stratégie départementale en matière de ressources humaines. Ce rapport évoque d'ailleurs clairement les 282 postes vacants en DT et UT à l'été 2018. À titre d'exemple, à cette date, sur la direction territoriale Métropole Roubaix Tourcoing, 30 % des postes du domaine de la protection de l'enfance étaient vacants.

Ce rapport doit donc lui aussi susciter une prise de conscience collective et contribuer à faire évoluer notre politique départementale afin de mieux répondre aux grands enjeux que sont la défense coûte que coûte de l'intérêt supérieur de l'enfant, la stabilisation des parcours des enfants au sein du dispositif de l'aide sociale, la lutte contre toutes les violences, l'amélioration des conditions de travail au sein du service social départemental, la prévention des sorties sèches pour les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale ou encore la prise en compte de la spécificité des mineurs non accompagnés.

Avec 122 propositions, la mission d'information et d'évaluation a été utile. Elle a permis de reprendre de nombreuses préconisations. En parallèle, à l'issue de ce rapport, nous souhaitons mettre en exergue cinq priorités.

- Premièrement, stabiliser les moyens financiers départementaux dédiés à la protection de l'enfance. Entre les comptes administratifs 2015 et 2017, le budget enfance famille et jeunesse du Département du Nord a été marqué par une diminution de l'enveloppe financière globale à hauteur de 35 M€. L'année 2019 a marqué un redressement. Il apparaît donc nécessaire de mettre des outils permettant d'évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance alors que les besoins ne faiblissent pas dans ce domaine.
- Deuxièmement, favoriser une organisation de travail bienveillante au sein du service social départemental. Il faut veiller à ce que les logiques gestionnaires ne deviennent pas prépondérantes, même dans un contexte de raréfaction de l'argent public. Il semble important de consolider les effectifs des travailleurs sociaux, d'ancrer la culture de la coordination autour des besoins, permettre aux professionnels de retrouver du sens à leur mission, avoir des temps collectifs d'analyse et valoriser la bientraitance, reconnaître à la fois le travail quotidien, les compétences des équipes, mais aussi les difficultés auxquelles elles sont confrontées.
- Troisièmement, mieux lutter contre les violences institutionnelles. Les violences sont d'autant plus inacceptables lorsqu'elles concernent des mineurs placés en situation de grande fragilité. Le Département du Nord peut agir en ce domaine et élaborer un véritable plan de lutte contre les violences institutionnelles : formation des professionnels, espaces d'expression pour les jeunes, groupes de parole, lutte contre le harcèlement, les discriminations et les stéréotypes, mais aussi évaluation renforcée des établissements et vous l'avez évoqué tout à l'heure lors de la question d'actualité.
- Quatrièmement, stabiliser davantage les parcours des enfants, diversifier les réponses et les modes d'accueil sans négliger aucune solution. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens doivent permettre avant tout de sécuriser financièrement les établissements de l'aide sociale à l'enfance. S'il est nécessaire d'abonder les moyens dédiés à la prévention, ceux dédiés aux placements ne doivent pas pour autant être négligés. Enfin, il est nécessaire de stabiliser les parcours des enfants au sein de l'aide sociale à l'enfance, particulièrement pour les accueils en long terme. Cela doit se traduire par la généralisation de la rédaction des projets pour l'enfant.
- Cinquièmement, mieux prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. L'autonomie ne doit pas être qu'une injonction, elle doit être préparée avec de véritables moyens pour tous les jeunes quels que soient leur parcours, leurs choix personnels et leurs possibles échecs. En ce sens, les contrats jeunes majeurs doivent devenir la norme.

Il convient donc maintenant de poursuivre le travail engagé dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation afin de faire en sorte que ces diagnostics, analyses et préconisations ne demeurent pas lettres mortes.

Vous pouvez donc compter sur notre vigilance et notre mobilisation au cours des prochains mois. Nous sommes bien évidemment favorables au comité de suivi.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, ma chère collègue.

La parole est à Barbara COEVOET pour le Groupe Union pour le Nord.

**Mme COEVOET.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je tiens à débiter mon propos en remerciant notre collègue Paul CHRISTOPHE, ainsi que l'ensemble des participants, élus, cadres, agents départementaux, responsables associatifs ou syndicats.

Durant cette mission d'information et d'évaluation de la protection de l'enfance, nous avons rencontré plus de 60 personnes et avons procédé à plus de 20 heures d'audition de mars 2019 à janvier de cette année. Beaucoup de temps forts, très enrichissants, qui nous ont permis de réaliser un bilan et de dresser un certain nombre de constats sur la politique de la protection de l'enfance dans notre département.

Notre travail s'est articulé autour de deux axes principaux : en premier lieu, la concordance entre la typologie des publics accueillis et la structuration de l'offre de service ; puis, dans un second temps, autour des missions des professionnels et des moyens mis en œuvre pour les assurer.

Le département du Nord est un département jeune comptant 36 000 naissances par an. C'est aussi, vous le savez, le département qui enregistre le plus de placements en une année. En 2018, 19 600 jeunes ont fait l'objet d'une mesure.

Souvent soumis aux critiques, à la colère et parfois à la controverse, l'hébergement et le nombre de places disponibles pour accueillir les enfants confiés au Département soulèvent de nombreuses questions. C'est donc sur cette problématique que nous nous sommes penchés en priorité.

Ainsi, nous avons fait de nombreux constats. D'abord, le recours aux CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) a permis de reconfigurer l'offre de service en passant de 3 892 places d'hébergement en 2015 à 4 707 places aujourd'hui et de 950 places autorisées en service hors hébergement à 1 717, soit une disponibilité supplémentaire de 1 582 places.

Enfin, sur ce point du rapport, nous avons présenté quelques propositions. Celles-ci ont pour but de poursuivre dans la lancée du Département afin de continuer à expérimenter et développer de nouveaux modes d'accompagnement et d'accueil, soutenir des actions de prévention, adapter la prise en charge selon les âges. Tout ceci passera par l'intermédiaire des CPOM et la réflexion sur les suites que nous donnerons au plan de lutte contre la pauvreté.

Autre sujet important, la question des mineurs non accompagnés. La complexité de leur statut influe sur l'ensemble de la protection de l'enfance. De nombreux points positifs sont à mettre en avant, tels que la création et la gestion de nouveaux services, comme le SDOMNA (service départemental d'orientation des mineurs non accompagnés) ou les deux appels à projets successifs autorisant 1 285 places.

La clé de répartition des jeunes sur l'ensemble du territoire national en l'état actuel vient ajouter une charge supplémentaire non négligeable aux Départements. La prise en charge des jeunes tend à se stabiliser. Nos services doivent continuer à évoluer et gagner en fluidité autant dans l'évaluation des jeunes et dans leur prise en charge. Il est aussi nécessaire de collaborer avec les différents services de l'État et associations pour simplifier la prise en charge de ces jeunes. C'est ce que notre Président Jean-René LECERF, au sein de l'Association des Départements de France, a entrepris notamment par les négociations sur la clé de répartition des MNA avec le secrétaire d'État Adrien TAQUET.

Concernant les jeunes majeurs, loin des représentations controversées dans le Nord, les deux tiers des jeunes ayant bénéficié d'un accueil physique à l'aide sociale à l'enfance accèdent au dispositif EVA (entrée dans la vie adulte), dispositif actuel d'accompagnement pour les 18/21 ans. Ce dispositif tend à évoluer pour se montrer plus lisible et accessible. Pour ce faire, une nouvelle délibération sera soumise au vote de l'assemblée départementale très prochainement.

Dans un second temps, sur notre deuxième axe de travail tourné vers les professionnels, les auditions menées ont laissé transparaitre, c'est vrai, un sentiment de mal-être chez les différents témoins. Celui-ci n'est pas nouveau, il est notamment induit par une impression de décalage entre leurs missions et les outils mis en place pour les accomplir. Notons que le Département du Nord est le département millionnaire qui investit le plus dans la protection de l'enfance. En témoignent les dix mesures d'urgence prises en janvier 2019, la stratégie de lutte contre la pauvreté et la stratégie de prévention et de la protection de l'enfance.

Le Département s'attache depuis ces dernières années à rendre plus attractifs les différents postes, à favoriser la transversalité et la coopération entre les différents services et acteurs de la protection de l'enfance. Les fruits de ce travail de fond commencent

à porter. En témoignent nos visites dans les UTPAS au cours desquelles les équipes reconnaissent des améliorations récentes notamment en termes de nombre de personnels et de charge de travail.

Nous proposons dans notre rapport de continuer à accentuer les formations ainsi que les actions visant à sécuriser les professionnels et à créer du lien entre les différents services, mais encore en développant la politique de recrutement et en rendant l'offre plus attrayante. Je tiens d'ailleurs à saluer ici le travail remarquable qu'exercent nos travailleurs sociaux des services sociaux départementaux et de l'aide sociale à l'enfance et je puis vous dire que je suis bien placée pour le faire.

Ce travail, nous l'avons déjà mis en œuvre pour les assistants familiaux : campagnes de recrutement, valorisation du métier, sécurisation du contrat de travail, reconnaissance des professionnels. Aujourd'hui, le Nord compte plus de 2 600 assistants familiaux, ce sont des partenaires précieux. Il est important de noter qu'avec le complexe démographique et la pyramide des âges, beaucoup d'entre eux partiront à la retraite prochainement.

De plus, les auditions ont montré un besoin de formation et de considération important. Le rapport propose à cet égard de renforcer les services et de proposer une palette de formations large et diversifiée.

Pour conclure, l'usure de l'institution judiciaire est un frein à une mise en place efficiente de la protection de l'enfance. Même si des lois récentes présentaient des opportunités, les outils semblent obsolètes et la mise en place sur le terrain trouve de nombreux freins. Cependant, il est nécessaire de renforcer le pouvoir d'agir des équipes, des familles, des jeunes, enjeux centraux d'une politique publique efficace, de faire de l'aide sociale à l'enfance un tremplin vers l'avenir pour les jeunes, ainsi qu'un travail porteur de sens pour mieux répondre aux défis de notre époque.

Cette mission fut très enrichissante et nous a montré que, malgré des difficultés systémiques, le travail entrepris depuis 2015 porte petit à petit ses fruits et nous montre que nous devons continuer en ce sens.

Vous trouverez dans le rapport 122 propositions concrètes pour continuer sur notre lancée et avancer ensemble vers une structuration plus efficiente de la protection de l'enfance au sein de notre département. Plus que jamais, nous devons faire de la protection de l'enfance l'affaire de tous.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Barbara COEVOET.

Je donne maintenant la parole pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés à notre collègue Jean-Claude DULIEU.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Nous ne pouvons que nous féliciter de notre initiative qui a consisté à vous demander la mise en place de cette mission, démarche que nous avons menée communément avec le groupe socialiste ; une satisfaction qui est devenue unanime au fur et à mesure des nombreux entretiens. Je crois ne pas trahir l'avis du groupe de la majorité en disant que cette initiative a révélé toute son utilité et surtout sa nécessité.

Les auditions ont permis de mettre en débat plusieurs dimensions de la politique de l'enfance et surtout de s'enrichir de la réflexion des différents acteurs qui concourent à cette difficile mission qui repose sur de l'humain, de l'affect, de la subjectivité.

Ce qui m'a le plus marqué, lors de ces auditions des personnels départementaux et des partenaires jusqu'aux juges pour enfants, est la grande souffrance dans l'exercice de leur mission. Pour tous, cette souffrance est principalement liée à un manque de moyens.

En effet, l'État voulant faire des économies ne donne pas les moyens financiers aux Départements pour appliquer la loi de 2016, ni la stratégie nationale définie en 2019. L'annonce d'octroyer 80 M€, confirmée ces derniers jours dans La Voix du Nord, n'est pas à la hauteur des besoins. L'Unicef déclare : « à moins de 300 M€, il ne se passera pas grand-chose en termes de résultats concrets ».

Cela n'est pas spécifique à notre département, preuve en est la diffusion du reportage sur M6 le 19 janvier, dont nous avons parlé tout à l'heure. Certes il met en lumière des foyers où les dysfonctionnements et les défaillances sont graves. Le parti pris à charge est assumé par ses producteurs. Pour autant, on ne peut pas nier les problèmes qui y sont soulevés.

Plusieurs points d'importance recourent les problématiques vues dans le cadre de notre mission :

- La nécessité d'établir des procédures de contrôle vraiment plus fermes dans les lieux d'accueil. Nous nous félicitons de notre proposition n° 12 « créer un comité d'inspection des sites d'accueil d'enfants, associant les élus, les directions départementales et les associations représentatives des enfants placés ».
- La nécessité d'un taux d'encadrement suffisant dans les foyers.
- La nécessité de veiller au respect des procédures et exigences de recrutement. Notre mission ne s'est pas particulièrement penchée sur ces deux aspects. Pourquoi ne pas leur donner un coup de projecteur à l'occasion des suites que nous souhaiterons donner à cette mission.

- On trouve sans surprise dans ce reportage la question des troubles psychiques de certains enfants protégés. À cet égard, l'ADF appelle de ses vœux un programme d'État pour la pédopsychiatrie. Nous y souscrivons totalement.

Je reviens aux travaux de notre MIE.

Je veux insister sur le fait que le rapport final et nos 122 propositions sont issus d'un travail collégial entre les élus des trois groupes politiques qui y ont siégé. Nous faisons nôtre la quasi-totalité des propositions. Je ne reviendrai donc pas sur l'ensemble des aspects et propositions abordés dans le rapport. Je pointerai ceux sur lesquels la rédaction du rapport n'a pas été aussi loin que nous l'aurions espéré.

Premièrement, nous avons été marqués par l'évolution des profils des enfants accueillis. Face à la montée des situations de précarité, voire de pauvreté, les services de l'ASE et les assistants familiaux sont de plus en plus confrontés à des enfants à grosses difficultés, que ce soit handicaps, troubles psychiques, psychiatriques ou violences.

La prise en charge s'avère dès lors plus complexe, avec des risques de répercussion par exemple sur les enfants des familles d'accueil.

Les professionnels ne sont pas toujours armés pour y faire face. D'ailleurs, est-ce bien leur métier de proposer un accompagnement hyper spécialisé ? Une chose est sûre, les embauches doivent être très cadrées, avec des formations plus robustes.

Nous proposons dans le rapport la mise en place de formation sur la gestion des situations de crise et de violence, le repérage de potentielles pathologies et le cadre juridique à maîtriser par les travailleurs sociaux.

Toutefois, pour nous, cela ne pourrait suffire. Nous proposons d'instaurer une équipe pluridisciplinaire composée d'éducatrices, d'assistantes sociales, de psychologues, de psychiatres, de psychanalystes. J'entends encore vos propos tout à l'heure, Monsieur le Président, lorsqu'on parlait de pénurie du personnel dans ce domaine. Cette équipe serait ainsi « personnes ressources » pour les travailleurs sociaux et les familles d'accueil. Nous pensons que cela est incontournable en cette période de crise sociétale. Nous souhaiterions que cette proposition non retenue soit réexaminée.

Ensuite, nous avons été interpellés par les approches doctrinales qui coexistent encore en matière de protection de l'enfance. Malheureusement, elles sont encore au cœur de pratiques quotidiennes des professionnels du travail social, de la justice, des associations.

Je veux citer un passage du rapport sénatorial de 2014 qui dit : « Le système français reste profondément marqué par une idéologie familialiste qui donne le primat au maintien du lien avec les parents biologiques ».

Ne devons-nous pas sortir de tout dogmatisme entre, d'un côté, l'éloignement systématique du milieu familial et, d'un autre côté, le maintien à tout prix du lien avec la famille biologique ? Exigeons le traitement au cas par cas respectant l'équilibre entre droit de l'enfant et droit des parents.

Je souhaite ici faire référence à l'appel des 100 pour le renouveau de la protection de l'enfance qui dit « les enfants et les adolescents méritent que chacun dépasse les clivages institutionnels et idéologiques dont ils n'ont pas à souffrir ».

Ne devons-nous pas œuvrer à ce que la coopération domine sur les logiques de concurrence ou de conflit ?

Troisièmement, concernant la première vague de CPOM conclue avec 19 organismes, nous connaissons les chiffres ; ce sont 15 % d'économies qui ont été exigées sur trois ans à ces 19 structures. Pour nous, cette réduction financière a prioritairement répondu à un souci d'économie, mais comment faire mieux avec moins ?

Ces efforts d'économie ont été difficilement soutenables pour l'ensemble des acteurs : travailleurs sociaux débordés, découragés, familles d'accueil saturées, perte de sens généralisée. Heureusement, aucune structure n'a dû fermer ses portes, mais 337 équivalents temps pleins ont été supprimés entre 2015 et 2018, soit 11 % de l'effectif total des 19 organismes, dont de nombreux postes liés au cœur de métier, socioéducatif, médical, paramédical. Quelques termes éloquentes ont été exprimés lors des auditions : « marche forcée », « assommoir », « choc culturel ».

Pour nous, la conclusion des nouveaux CPOM concernant les moyens devra se définir par une vraie négociation, comme cela a été signalé par notre Vice-président. Ce n'est pas de pédagogie dont les partenaires ont besoin, mais d'une réelle concertation sur l'exigence de diversification de l'offre, sur les besoins en matière de places et de moyens humains.

Sur la question des assistants familiaux, faute de temps, je me limiterai à trois aspects de la question.

- Premièrement, l'exigence de les intégrer davantage dans le projet pour l'enfant (PPE) et, en amont, de leur faire part des antécédents familiaux de l'enfant qu'ils auront à accueillir.
- Deuxièmement, les assistants familiaux constituent une population vieillissante. Un certain nombre vont bénéficier de leur droit à la retraite. Il y a donc risque de couper le lien avec l'enfant. Nous savons que la stabilité affective est centrale pour l'équilibre des enfants protégés. Afin d'éviter une rupture brutale, il serait judicieux que notre collectivité, pour ceux qui le souhaitent, observe les dérogations pour leur départ à la retraite comme le permet la loi et, dans l'avenir, anticipe ces départs en retraite. D'autant que les solutions alternatives, comme les accueils de week-end ou le statut de tiers digne de confiance, ne sont pas tout à fait satisfaisantes.
- Troisièmement, la nécessité de procéder à des contrôles, à l'instar de ce que nous demandons pour les établissements d'accueil. Des témoignages de responsables de l'ADEPAPE du Nord pointent l'existence de dérives vécues par certains enfants protégés dans des familles d'accueil.

#### Sur les places d'hébergement

On parle maintenant de parcours et non de places. Néanmoins, lorsqu'un enfant est placé suite à une décision de justice, il s'agit bien de lui trouver une place d'hébergement, soit en établissement, soit en famille d'accueil.

Certes, le nombre de places a mathématiquement augmenté. Seulement, comme cela a été dit tout à l'heure par le président de la commission, pour répondre à l'accueil des MNA, les services ont dû utiliser des places dans le contingent existant. Idem pour la diversification de l'offre avec les interventions à domicile renforcées.

En fait, nous avons en partie assisté à une transformation des places existantes, comme le souligne le président de l'EPDSAE. « 700 places d'internat ont été fermées pour les redéployer sur 350 places MNA et 350 places IEADR (Intervention Educative à Domicile Renforcée) ».

Je retiens aussi les propos d'un représentant de la CFDT : « Les travailleurs sociaux deviennent des VRP de la recherche de places ».

Il est vrai que le temps et l'énergie déployés pour trouver des places sont au détriment de la mission première d'accompagnement des enfants dans leur quotidien. D'où notre demande de disposer d'un réservoir de places vacantes afin de répondre aux cas d'urgence, d'autant que les enfants arrivent avec des troubles. Afin de les réduire, il est déterminant d'agir immédiatement avec des solutions adaptées. Nous regrettons que cette proposition ne soit pas retenue.

Nous estimons également que le département doit se doter de places supplémentaires sur tous les modes d'accueil pour éviter des prises en charge inadaptées et fortement retardées.

#### Concernant les jeunes majeurs issus de l'ASE

La délibération EVA aurait généré des erreurs d'interprétation autour de la notion de projet concret, durable et réaliste. Dont acte.

Nous en avons des exemples concrets puisque les responsables de l'ADEPAPE (Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance) ont indiqué que bon nombre de jeunes qui avaient recours à l'association avaient dû quitter leur famille d'accueil à 18 ans.

Certes, cela libère des places, mais considérer que ces jeunes de plus de 18 ans ne relèvent plus de la protection de l'enfance mais du droit commun a souvent des conséquences dramatiques. L'anniversaire des 18 ans rime pour eux avec errance et décrochage.

Une assistante familiale exprimait – je cite – : « j'ai accueilli un enfant à 2 ans. À 18 ans, on lui a dit qu'il devait partir, mais la solitude lui faisait peur. Pour qu'il reste au domicile et poursuive ses études, j'ai dû faire du bénévolat ». Est-ce normal ?

Ou encore l'interrogation « comment accompagner ces enfants à la sortie pour ne pas anéantir l'accompagnement qu'ils avaient au domicile de leur assistant familial ? ». Précisément, je pense, en acceptant l'idée que, comme la plupart des jeunes adultes, ils ont besoin d'un cadre familial jusqu'à 21 ans, voire plus.

Le contrat EVA qui existe actuellement était censé permettre la prolongation de l'accueil d'un jeune. Qu'en sera-t-il du nouveau processus EVA ? Cette disposition sera-t-elle réellement appliquée ?

Sur la question des jeunes majeurs, nous tenons à mettre en avant trois propositions qui sont véritablement des avancées.

- Notre proposition 23 : « *Instaurer un comité de suivi partenarial des sorties de l'ASE* ».
- Notre proposition 104 : « *Organiser la représentation des enfants placés dans l'observatoire départemental de la protection de l'enfant ou créer un conseil départemental des jeunes de l'ASE* ».
- Notre proposition 114 : « *Instaurer un droit à l'erreur et au retour des jeunes majeurs* ».

En revanche, la proposition 25, « *Allonger la validité des contrats EVA de 3 à 9 mois* », ne nous semble pas aller assez loin.

Le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le public ressortissant de l'ASE préconise un principe d'inconditionnalité afin de libérer les jeunes de l'angoisse d'un non-renouvellement de l'aide. Pourquoi ne pas accorder des contrats EVA pour la durée maximale aux jeunes qui en feraient la demande ?

Par ailleurs, nous sommes satisfaits de notre proposition 117 : « *Mettre à disposition de nouveaux locaux pour l'association ADEPAPE 59 et renforcer ses liens avec le Département* ». Effectivement, une réelle et meilleure écoute est indispensable pour permettre à cette association de se développer convenablement au profit des jeunes.

La situation difficile du personnel départemental a été soulevée lors des auditions. Nous avons entendu : départs et arrêts de travail nombreux, des durées de vacance de postes très lourdes, un fort taux de turn-over, charge de travail trop dense, sentiment d'impuissance face à certaines situations, temps passé en tracasseries administratives ou en recherche de places.

Les organisations syndicales ont dépeint un tableau peu flatteur de la situation. Nous devons l'entendre, d'autant qu'ils sont aussi porteurs de nombreuses propositions.

Nous proposons dans le rapport de réduire à 35 le nombre de mesures par travailleur social. Sans nous inscrire dans une surenchère, notre groupe demande que l'on réduise à 30 mesures dès aujourd'hui.

En conclusion, cette mission fut très intéressante. Nous sommes plus que satisfaits de l'avoir initiée et je pense qu'il y aura un avant et un après.

Nous sommes aujourd'hui riches d'une meilleure connaissance des politiques menées, des insuffisances et des dérives possibles, riches également de 122 propositions.

Le défi qui se présente maintenant à nous est que cette mission ne reste pas lettre morte. Cela passe par une volonté politique de faire vivre ces propositions au quotidien, mais cela ne pourra pas se faire sans une nouvelle réflexion sur le budget que nous souhaitons consacrer à notre jeunesse fragilisée.

Pour ce faire, vous proposez – nous allions le demander – la création d'un comité de suivi avec les élus de la MIE, avec des représentants de chaque sphère professionnelle concernée (représentant syndical, organismes gestionnaires, de la justice, des enfants placés, un assistant familial ressources).

Il serait dramatique de ne pas faire vivre ces propositions, dramatique pour les enfants, mais aussi pour les professionnels et pour notre institution.

En ce qui nous concerne, nous y serons très vigilants et nous sommes totalement disponibles pour continuer cette activité.

Je voudrais pour finir remercier l'ensemble du personnel de nous avoir facilité ce travail.

**M. le Président.-** Merci, Jean-Claude DULIEU.

Je donne maintenant la parole à Yves DUSART, Vice-président en charge de l'enfance, de la famille et de la jeunesse.

**M. DUSART.-** Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, moment pour le moins important que la présentation de ce rapport de la mission d'information et d'évaluation relative à la protection de l'enfance. Je l'avais déjà dit, je le répète donc : j'ai abordé cette mission avec beaucoup de sérénité et d'intérêt. Personnellement, j'avais trois ambitions principales. J'espérais que cette mission consolide l'état des lieux de la politique départementale de la protection de l'enfance, mais aussi qu'elle assoie les évolutions que nous avons entamées depuis 2015 et, enfin et surtout, qu'elle nous ouvre des pistes d'évolution ou d'amélioration.

D'emblée, comme vous avez pu le dire il y a quelques instants, je dois vous dire que je ne suis pas déçu. Le travail effectué et le rapport qui nous sont présentés aujourd'hui sont de grande qualité.

D'une part, je le pense parce que la méthode utilisée, le calendrier, le choix des intervenants ont été particulièrement bien pensés et travaillés. Je manquerais à tous mes devoirs si, comme vous l'avez fait également, je ne soulignais pas le travail remarquable de la mission. Je tiens à saluer son président, notre collègue Paul CHRISTOPHE, avec qui c'est toujours un plaisir d'évoquer les sujets de la protection de l'enfance, car il en est un expert averti et il porte notre voix fréquemment au Palais Bourbon. Je ne manquerai pas de saluer également l'équipe qui a travaillé autour de Paul et je pense tout particulièrement à Martin RENARD qui avait déjà prouvé son talent lors de la mission MDPH et qui a une nouvelle fois été à la hauteur de son talent et donc des ambitions de cette mission – compte tenu de sa taille, la hauteur de son talent n'est pas un jeu de mots. Merci très sincèrement et félicitations à vous deux.

Merci également à Barbara COEVOET, la rapporteure principale, aux deux co-rapporteurs, ainsi qu'à tous les conseillers départementaux qui ont contribué à la réussite de la mission.

Une réussite que l'on doit également, selon moi, à un deuxième facteur, celui de la qualité des intervenants et donc de la qualité des auditions : équipe du Département, représentants de la justice, experts, représentants des organismes gestionnaires ou des associations, la liste est encore longue. Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution.

J'en arrive à la mission elle-même. Pour moi, le premier objectif était l'état des lieux et je me permets d'y revenir notamment suite aux différentes interventions que nous venons d'écouter.

Je veux d'abord souligner le très grand professionnalisme des intervenants qui se tournent systématiquement sur l'envie de trouver des solutions car ils ont envie de pouvoir contribuer à améliorer la protection de l'enfance. Mais cet élan – ils en ont témoigné de différentes façons – est souvent contrarié par la lourdeur des tâches. Cette lourdeur s'explique souvent par le volume d'enfants dont nous avons la charge, qui peut donner l'impression que nous sommes en train d'écoper l'océan avec une petite cuillère, ceci étant accentué par le fait que la situation de ces enfants est de plus en plus compliquée, parfois même pour des enfants de plus en plus jeunes. De lourds dossiers – et je pense évidemment à l'accueil des MNA – sont venus télescoper nos dispositifs et ont profondément bouleversé notre champ d'intervention et donc nos équipes. J'y reviendrai dans quelques instants.

Evidemment, je me doutais bien retrouver dans les interventions le sempiternel refrain de la suppression de 700 places d'hébergement, récemment accompagné par un nouveau couplet sur une soi-disant baisse organisée des moyens financiers depuis 2015. Si le discours change, il n'est pas étranger à la mission, je le pense, puisque les chiffres en hébergements et interventions ont été consolidés.

Je ne m'étendrai donc pas sur les places et les chiffres, car le rapport à ce sujet parle de lui-même. Les chiffres sont là. Il y aura ceux qui se baseront sur ces chiffres et ceux qui continueront à vouloir faire dire autre chose à ces chiffres ; ceux qui, hier, criaient à la différenciation de l'accompagnement des MNA et de l'ASE traditionnel et qui, aujourd'hui, utilisent les hébergements créés spécifiquement pour les MNA comme une variable d'ajustement au détriment des places de l'ASE.

Loin de moi l'idée de nier que nous n'avons pas, par contre, des situations de tension. Elles sont réelles et nous travaillons à les réduire le plus efficacement possible, mais, en retour, personne ne peut nier certains faits comme nous le retrouvons dans le rapport :

- Le dossier MNA nous a impactés fortement.
- Deuxièmement, nous pallions dans nos dispositifs l'accueil de jeunes qui devraient être accompagnés médicalement – j'y reviendrai dans quelques instants.
- La transformation de l'offre d'accompagnement souhaitée par la loi de 2007 n'avait pas été suffisamment travaillée et nous avons l'impérieuse nécessité de le réaliser. Si nous ne l'avions pas fait, nous serions restés avec l'extraction du milieu familial comme la seule possibilité, celle de définitivement acter la rupture des familles avec leur enfant puisque la durée de placement moyenne dans le Nord est de sept ans.

Evidemment aussi, je m'attendais dans vos interventions à chacune et chacun d'entre vous à retrouver une soi-disant diminution globale des moyens depuis 2015 qui a d'ailleurs été évoquée lors du dernier vote du budget. Vous évoquiez, cher Jean-Claude, il y a quelques semaines, 100 M€ de perte de budget, démonstration mathématique que, je dois le dire, j'ai eu du mal à comprendre et que je qualifierai de hasardeuse puisque cumulant les différences de CA du budget jeunesse enfance famille entre 2015 et les années suivantes si j'ai bien tout compris. Madame VARLET y faisait référence aussi tout à l'heure en comparant avec l'année 2015. Je vous rappelle, chers collègues, que le CA 2015 et le CA 2016 sont des budgets qui ont été impactés par le paiement des arriérés d'hébergement que vous aviez reportés année après année. Ces deux années budgétaires sont donc artificiellement gonflées – j'espère être clair sur le sujet.

Pour aller au bout de votre logique, j'ai réalisé le même exercice depuis l'année 2014, date à laquelle il y avait les arriérés qui couraient. Quand nous comparons 2014 et les autres CA, en évitant 2015 et 2016, ce sont alors 20 M€ supplémentaires que nous trouvons cumulés. Je pense que ce n'est pas tout à fait le même résultat, mais je n'en ajouterai pas. Pour nous, aucune raison de nous réjouir de ces 20 M€ supplémentaires, car ces budgets que nous avons dû augmenter vont de pair avec un accroissement des difficultés et je pense que nous n'avons pas à nous en réjouir.

Pour 2020, un peu plus de 483 M€ seront consacrés à la jeunesse enfance famille, chiffre record pour ce département.

Pour être tout à fait transparent, je ne nierai pas les efforts financiers sollicités lors de la signature des CPOM n° 1 qui, entre autres, tenaient compte des factures non engagées avant 2015 et qui étaient alors uniquement à la charge de nos partenaires. En payant très régulièrement ces frais d'hébergement, soit sous un mois, et en ayant une perspective de financement sur les trois années, là où la plupart des organismes gestionnaires étaient en difficultés financières très difficiles, ce sont aujourd'hui près des trois quarts des organismes gestionnaires qui ont retrouvé une trésorerie positive.

Sur l'état des lieux encore, nous pouvons saluer un point essentiel : toutes les réponses ne pourront être amenées uniquement par le Département. J'évoquais la multiplication des difficultés de certains enfants très souvent en situation de handicap et en

souffrance psychique qui, de par leur parcours et leurs difficultés, mettent en échec les interventions classiques. Sur ce point, il est bien évident que nous devons recevoir l'appui de l'État et plus précisément de l'ARS – notre président y faisait référence tout à l'heure.

La sur-représentation des situations de handicap dans les Hauts-de-France est incontestable, mais tout comme l'est aussi la sous-dotation des moyens alloués par rapport aux autres régions françaises. Ce grand écart est tout simplement incompréhensible et catastrophique pour la protection de l'enfance.

Nous cumulons deux problématiques énormes : un nombre d'ITEP en dessous des autres régions françaises et un accès à la pédopsychiatrie très inférieur au taux en France.

Dans les faits, le délai moyen d'accès aux soins en Centre Médico-Psychologique (CMP) dans le Nord est de 144 jours, soit près de cinq mois ; mais, une moyenne étant une moyenne, ce temps passe à 12, voire 18 mois sur certains arrondissements nordistes. Je pense que ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Il faut les prendre en compte rapidement et efficacement.

Dans l'attente, bien sûr, nous ne restons pas inertes, vous le savez, en créant aux côtés de l'État des équipes mobiles spécifiques aux situations complexes, ce qui rejoint un peu la proposition que faisait Jean-Claude DULIEU il y a quelques instants. Ces équipes spécifiques aux situations complexes sont là pour pouvoir étayer la prise en charge de ces enfants et être un appui aux équipes de professionnels qui interviennent auprès de ces jeunes. C'est en soi déjà une réponse puisque ces équipes sont pluridisciplinaires avec des interventions de psychologues et d'éducateurs spécialisés.

Les discussions avec l'État et l'ARS sont en cours et quelques avancées sont constatées mais nous devons désormais avoir une impulsion à la hauteur de la mesure des enjeux.

L'offre médicosociale doit rapidement être adaptée pour favoriser l'accueil de ces enfants en situation complexe, y compris le week-end et les périodes de vacances. C'est un enjeu majeur pour le département du Nord.

Le deuxième gros dossier sur lequel le Département doit recevoir une aide accrue concerne les MNA.

Même si nous travaillons positivement avec les équipes de l'État sur ce dossier – et nous l'avons rappelé ce matin lors de la présence du Préfet –, il est évident que des avancées sont toujours attendues. Nous ne pouvons pas nous arrêter à la baisse de la clé de répartition obtenue cette année par notre Président.

Si nous faisons un bref retour arrière, nous ne pouvons que constater, d'une part, l'ampleur de la mission qui nous a impactés depuis 2014-2015 et surtout, d'autre part, la qualité de la réponse globale qui a été apportée.

Il faut bien reconnaître qu'accueillir dignement et efficacement près de 2 880 jeunes en cinq ans n'était pas gagné d'avance et que l'impact sur nos dispositifs classiques était inéluctable.

Aujourd'hui, grâce à deux appels à projets, la coordination par le SDOMNA, le professionnalisme de nos opérateurs et de nos équipes, la collaboration avec la préfecture, l'accueil de ces jeunes est de qualité. Nous apportons des solutions rapides d'hébergement, d'accompagnement et de projet de vie.

Plus gros département de France, nous sommes parvenus à gérer l'arrivée de près de 3 000 jeunes. Je le pense sincèrement, c'est une véritable prouesse dont le mérite est bien sûr partagé et je crois que nous ne le soulignons pas assez.

Mais cette mission n'est pas terminée et des problématiques restent à solutionner avec l'aide de l'État.

Je veux parler de l'accès aux comptes bancaires qui reste un problème matériel, certes, mais qui pollue la vie de nos équipes et freine l'accès à l'autonomie des jeunes ; de même, pour l'obtention des titres de séjours définitifs qui méritent des avancées afin que, dès la majorité, la situation de ces jeunes puisse être régularisée et donc devenir stable. Certains jeunes, en fonction de leur pays d'origine, ne pourront d'ailleurs jamais être régularisés, alors que nous développons et supportons l'accompagnement nécessaire dès leur arrivée sur notre département. Je ne suis pas certain que de donner un faux espoir à ces jeunes soit une bonne solution. Par contre, je suis certain que la réponse à leur donner ne dépend pas du Département.

Nouvelle problématique qui grossit au fur et à mesure que ces jeunes grandissent eux-mêmes, c'est l'accompagnement après majorité.

660 jeunes seront majeurs en fin d'année et nous devons avoir les moyens de les accompagner. Nous sommes impliqués dans l'objectif zéro sortie sèche ; il en est de même pour les ex-mineurs non accompagnés. L'État doit sur ce point réfléchir et nous donner les moyens de le réaliser.

Comment ne pas évoquer la gestion des ressources humaines départementales, puisque vous l'avez souvent relevée ? Afin de ne pas être redondant, je laisserai le soin à Monsieur le Président d'évoquer les chiffres précis des effectifs. Je me permettrai tout de même de dire que l'année 2019 a vu une vague sans précédent de recrutements. Un plan sur dix mesures RH a été mis en place pour cela. Cela comprenait notamment un volet sur les assistants familiaux et c'est sur ce volet que je m'arrêterai.



Nous luttons contre une pyramide des âges défavorable. Cette pyramide des âges ne date pas d'aujourd'hui et n'est pas le fait d'une majorité qui a pris le Département en 2015. Cette pyramide des âges méritait d'être anticipée bien avant les années 2015.

Dès 2016, nous avons engagé des démarches et il a fallu leur donner un élan supplémentaire en 2018 et surtout en 2019. Nous avons mobilisé toutes nos équipes à effectuer des campagnes d'information, des job-dating avec l'aide de certaines mairies, des actions conjointes avec Pôle Emploi. Sur l'année, 170 nouveaux assistants familiaux ont rejoint les effectifs du Département et les efforts seront maintenus sur 2020 et après pour toujours lutter contre les effets de cette pyramide des âges.

J'en viens maintenant aux pistes d'évolution et d'amélioration.

Le rapport propose 122 idées ou propositions dont il faut une nouvelle fois souligner la qualité. Je les ai comme vous regardées scrupuleusement. Je l'ai dit tout à l'heure, l'État et ses services ont des actions à porter, elles sont au nombre de huit dans cette liste.

Bien évidemment, nous travaillons sur différents sujets et je puis vous dire que 78 des 114 propositions restantes sont des sujets déjà entamés par nos équipes, soit près de 70 % des propositions.

Ces chiffres et mon propos ne sont certainement pas là pour minimiser le travail de la mission, bien au contraire. Ces propositions, que vous avez pu réaliser, légitiment le travail engagé et, surtout, offrent de nouvelles perspectives. Nous les étudierons et, si possible, les appliquerons en vous rendant compte des effets engendrés – j'y reviendrai dans la conclusion tout à l'heure.

Je me permettrai de vous donner quelque visibilité sur les sujets en cours et les évolutions que nous travaillons.

Bien sûr, nous continuerons à nous appuyer sur la poursuite de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et les futures dispositions du plan de protection de l'enfance. Ce sont d'ailleurs les actualisations de ces plans qui nous ont conduits à repousser les écritures et signatures des CPOM n° 2 afin d'inclure les actions et les dispositifs dans ces plans. Il s'agira une nouvelle fois d'améliorer la palette de réponses à apporter pour ces jeunes et les familles qui en ont besoin. Rien que ce choix de temporiser, de repousser la signature de ces CPOM n° 2 devrait vous rassurer sur la façon dont nous gérons ces CPOM n° 2. Les allers-retours entre nos équipes et les partenaires sont en cours depuis plusieurs semaines et ces partenaires reconnaissent cette façon de travailler et l'ont d'ailleurs saluée.

J'ajouterai que, pour faciliter le travail de nos équipes, la mise en place d'un outil de gestion des disponibilités de places ou de types d'accompagnement sera faite le plus rapidement possible. Il est déjà en test sur certains territoires et il sera un outil plus qu'utile pour nos équipes.

Sur la question des violences institutionnelles, nous conforterons les dispositifs en place favorisant les remontées d'informations et systématisant une réponse et un suivi. Les audits des établissements seront confortés en espérant des visites croisées – j'insiste – avec la justice et pourquoi pas la mise en place d'audits effectués par des organismes extérieurs spécialisés. Nous l'avons évoqué lors de la question d'actualité tout à l'heure.

L'entrée dans la vie d'adulte sera revisitée, je l'ai promis dès 2018. Si cette délibération ne vous a pas encore été proposée, c'est tout simplement parce que les sujets d'actualité dont je parle depuis tout à l'heure sont venus télescoper ce dossier. Je pense entre autres au plan pauvreté ou encore au dossier MNA. Par contre, je puis vous dire que les objectifs sont toujours les mêmes, à savoir de rendre la délibération plus lisible et compréhensible. L'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie sera conforté en les y préparant dès que possible et avec la possibilité de revenir en arrière clairement identifiée. Un accompagnement des jeunes ayant accédé à l'autonomie sera proposé afin d'éviter ces retours arrière. C'est un sujet sur lequel je ne lâcherai pas.

Ces sujets sont déjà d'actualité, mais le texte a été plus ou moins compris et certains se plaisent à vouloir le déformer. Le futur texte sera plus clair et dans la droite lignée des aménagements que nous avons pu déjà effectuer il y a quelques mois concernant le FDAJ. Souplesse, adaptabilité aux parcours seront les maîtres mots.

J'en viens plus largement aux grandes orientations de notre action sur la stratégie que nous allons appliquer.

Parce que grandir au sein de sa famille est un atout pour l'avenir, le Département du Nord continuera de mettre l'accent sur la prévention pour empêcher les familles de se briser et sur l'intervention à domicile pour les préparer plutôt que de les séparer, bien sûr, quand cela est possible et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour rassurer Jean-Claude DULIEU, des décisions qui concernent l'enfant et la famille doivent – je te rejoins, Jean-Claude – être éloignées de toute doctrine ou de tout dogmatisme. C'est l'enfant, sa situation, sa sécurité, sa parole qui doivent être le gardien des modes d'accompagnement que nous mettrons à disposition de ces jeunes.

Impossible de passer en quelques minutes sur tous les dossiers ouverts, mais j'en relèverai quelques-uns.

Nous nous appuyerons par exemple encore plus sur l'appel à initiatives sur la parentalité afin de toujours mieux cibler le type d'action et les territoires qui en ont besoin.

Grâce aux CPOM 2 et à la stratégie protection de l'enfance, nous renforcerons nos interventions précoces pour mieux répondre aux besoins des tout-petits sur lesquels nous savons devoir porter une attention toute particulière.

Nous continuerons à travailler sur le volet adoption et droit de l'enfant. Je présidais d'ailleurs le conseil de l'adoption la semaine dernière et j'ai pu constater la synergie s'opérant sur ces sujets, notamment entre les magistrats, les associations et nos professionnels. Le délaissement, l'adoption simple, un meilleur repérage et accompagnement des familles sont autant de sujets et évolutions qui sont sur la table. Cela me permet de vous dire aussi que la commission d'éducation de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) sera bien opérationnelle en 2020, les moyens nécessaires ayant été validés.

Nous continuerons à veiller et à prévenir les ruptures dans l'accompagnement des enfants protégés, tout en leur donnant les moyens d'être acteurs de leur parcours.

Enfin, nous renforcerons la formation de nos équipes en incluant les assistants familiaux. Nous renforcerons aussi la recherche qui peut être une vraie source d'évolution. Sur ce point d'ailleurs, une évolution du contenu des formations est un axe d'amélioration nécessaire afin de mieux préparer nos futures équipes.

Un travail sur l'image du Département sera engagé afin de rendre attractive notre collectivité et ses emplois.

Pour conclure, vous l'avez compris, nous sommes plus que jamais au travail sur cette délégation jeunesse enfance famille, une délégation particulièrement sensible et complexe avant tout parce qu'elle touche au parcours de vie des familles et des jeunes parfois, souvent, trop souvent, dans des situations plus que compliquées.

Nous devons prévenir et malheureusement trop souvent réparer.

La mission aura, je pense, permis de gommer certains fantasmes, mais aussi mis l'accent sur des difficultés. Sachez que toutes les équipes et nous-mêmes sommes mobilisés afin d'améliorer le quotidien de ces jeunes. Les propositions formulées aujourd'hui et dans le rapport seront bien évidemment explorées.

Des échéances importantes nous attendent, je veux bien sûr parler de la contractualisation du plan national enfance ou encore des CPOM 2 qui seront l'occasion de formaliser bon nombre d'améliorations.

Je finirai sur quatre points qui me paraissent fondamentaux.

D'abord, le nécessaire besoin de travailler dans la sérénité sur ces différents thèmes. Monsieur le Président le réclamait tout à l'heure. Les sujets débattus aujourd'hui sont graves et méritent mieux que des querelles de chiffres.

Le deuxième point concerne l'absolue nécessité de coordonner notre action. Nous le savons, il ne s'agit pas d'empiler les dispositifs pour résoudre une situation. Il faut par contre déclencher les bonnes actions, coordonner les bonnes interventions afin de gagner en efficacité. Le pilotage de nos politiques est essentiel tout comme l'est autant le pilotage opérationnel.

Troisième élément pour moi, qui va d'ailleurs de pair, c'est le nécessaire besoin d'adaptation de nos équipes dans lesquelles j'englobe tous les intervenants. Il nous faut accepter de revoir nos pratiques et nos postures afin de nous adapter aux nouvelles difficultés qui se dressent devant nous, mais surtout aussi face aux nouvelles réponses que nous devons mettre en place. L'installation des cellules départementales de recueil des informations préoccupantes (CRIP) il y a quelque temps en est pour moi le parfait exemple. Ce dispositif essentiel oblige à de nouvelles pratiques, de nouvelles façons de travailler et donc une adaptation de nos équipes.

Enfin, c'est l'image de la protection de l'enfance que je vous propose d'améliorer. Parlons des bons exemples, sans bien sûr mettre de côté ce qui ne va pas, bien au contraire, mais évoquons les belles réussites, mettons en valeur les professionnels qui permettent ces beaux parcours et, par-dessus tout, mettons en lumière et valorisons ces jeunes qui le méritent bien. C'est tout un programme qui dictera notre ligne de conduite et qui, je le pense, s'inscrit dans la droite lignée de cette mission d'évaluation sur laquelle, je le redis, nous pourrions régulièrement vous rendre compte selon les propositions de Paul CHRISTOPHE, de notre Président et, visiblement, des groupes qui sont autour de nous.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Yves DUSART.

Je rends la parole au président de la mission, cher Paul, si tu veux définir quelques orientations que nous pourrions prendre rapidement.

**M. CHRISTOPHE.-** Je dirai juste quelques mots parce que notre Vice-président a été très complet sur le sujet.

En tout cas, on mesure bien à l'expression des différents groupes que nous étions bien tous dans la même commission et que nous avons bien tous participé aux mêmes auditions. Nous arrivons quasiment tous aux mêmes conclusions, en tout cas avec une

belle unanimité sur l'idée d'avoir un comité de suivi ad hoc qui puisse se permettre d'investiguer et de compléter éventuellement les propositions faites.

Je retiendrai également que, de manière commune, nous avons tous pointé du doigt le besoin de formation, à la fois des professionnels, des assistants familiaux. Si je me permets de dire cela, c'est parce que je rencontrais, il y a encore une semaine à peine, des organismes de formation qui constataient par eux-mêmes qu'il y avait certainement un besoin de revisiter les cursus proposés pour mieux les adapter à l'évolution tant des enfants que des pratiques institutionnelles et de la réglementation.

Nous avons également tous pointé du doigt quelques besoins d'évolution en matière législative. Vous pouvez compter sur moi pour m'en faire l'écho, en tout cas a minima auprès du secrétaire d'État, sur la clarification de certains droits, la clarification de la politique doctrinaire – et les magistrats l'ont également partagé avec nous –, sur ceux qui avaient été élevés dans le tout famille, d'autres le tout placement et le besoin d'avoir un peu de temps pour ajuster un certain nombre de pratiques. Il y a également le besoin de la formation juridique chez nos agents pour pouvoir dialoguer sur une même ligne de pensée.

Le Vice-président a répondu sur les questions budgétaires. J'insiste à nouveau, cher Jean-Claude, sur le fait de ne pas s'arc-bouter sur ces 700 places transformées, mais bien appréhender le fait que plus de 1 500 places ont été créées, certes sur un pas de temps important.

Par ailleurs, j'ai entendu les mêmes propos que toi sur les CPOM, certains ont parlé d'une forme de brutalité, cela s'est imposé à eux. Mais, quand on continue la conversation et qu'on aboutit à la conclusion, tous ont reconnu que cela les a amenés à changer leurs pratiques, à être force de propositions et, finalement, à faire évoluer l'offre certainement beaucoup plus en adéquation avec les attentes des uns et des autres, en particulier sur l'aspect de justice et tout cela au profit des jeunes enfants.

Sur la question de l'encadrement et du nombre de dossiers confiés, on peut s'arrêter à un chiffre en particulier, mais il faut réussir à apprécier avec une grille de lecture ce qu'est un dossier en fonction de sa complexité. On peut très bien avoir 35 dossiers simples et 35 dossiers compliqués, ce ne sera pas du tout la même chose et certainement pas la même charge de travail pour les agents. Je sais qu'Yves DUSART travaille cela avec les équipes. Il y a aussi ce besoin d'apprécier le dossier en lui-même.

Monsieur le Président, je réitère notre volonté – je sais que vous y souscrivez déjà – de donner une suite à une bonne partie de ces propositions, mais également d'avoir une instance pour pouvoir les suivre et revisiter ces différentes politiques.

**M. le Président.-** Merci, Paul CHRISTOPHE.

Je dirai deux mots de conclusion. Comme les uns et les autres, je me réjouis du travail qui a été réalisé et je ne veux surtout pas que ce travail tombe désormais dans le tiroir que l'on refermera ensuite comme cela arrive souvent à pas mal de rapports, y compris à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Bien des problèmes sur lesquels nous avons débattu sont des problèmes sur lesquels on pourrait débattre à perte de vue sans jamais se fixer de date de conclusion. Je pense qu'il y a un certain nombre de débats qui sont devenus obsolètes et sur lesquels on doit aujourd'hui trancher. J'en vois deux, sans chercher à être exhaustif.

Je relisais dans le rapport le souhait exprimé par un certain nombre de personnes que les mineurs non accompagnés soient traités exactement dans les mêmes conditions et suivant les mêmes règles que les jeunes de notre territoire. Autrement dit, cela veut dire qu'on leur applique les règles anciennes de l'aide sociale à l'enfance, avec les prix de journée de l'aide sociale à l'enfance. Je signale que cela coûterait 50 M€, ce qui représente l'équivalent d'environ 1 200 postes. Je préférerais créer 1 200 postes si j'étais confronté à un choix. En effet, j'estime que ce que nous faisons pour les MNA satisfait très largement les MNA eux-mêmes. Ils sont en situation d'être logés, nourris, orientés vers la formation en partenariat avec l'Education nationale et d'être orientés vers l'emploi. Généralement, les choses se passent bien parce que ces jeunes, qui sont, pour l'essentiel, des jeunes d'Afrique subsaharienne, viennent dans le but de se former et de travailler. Lorsque nous les plaçons au niveau d'entreprises, les chefs d'entreprise sont les premiers à dire que ce sont les premiers qu'ils passeront de CDD en CDI parce que ce sont les premiers arrivés le matin et les derniers partis le soir. C'est à tel point que je commence à me demander si certains de nos jeunes ne pourraient pas, dans leur intérêt, être tirés par le haut par un certain nombre de ces mineurs non accompagnés. C'est le premier débat qui me semble pouvoir être clôturé.

Le second, ce sont les CRIP, les commissions de recueil des informations préoccupantes. J'ai tout lu là-dessus, y compris que la situation passée était une situation idyllique où nous avions une CRIP par UTPAS, donc 45 CRIP pour 45 UTPAS. Je crois que c'était une erreur profonde. Nous étions il y a peu de temps avec le premier président de la Cour d'appel, avec des représentants du Parquet, avec des représentants des juges pour enfants qui nous disaient : « surtout, ne remettez pas en cause la centralisation que vous avez faite, non pas unique sur le département du Nord, mais sur les directions territoriales de recueil des informations préoccupantes. On ne peut pas mélanger l'action d'accompagnement des familles et l'action de sanction qui peut aboutir sur le placement ». C'est un deuxième problème qui, pour moi, est aujourd'hui en termes de débat un problème d'hier.

Pour le reste, il y a effectivement bien des propositions qui sont intéressantes. Je suis d'accord pour le comité de suivi, je suis d'accord pour qu'une évaluation soit faite relativement rapidement et on verra quels sont les délais raisonnables pour que nous fassions cette évaluation.

Je prenais la liste de vos 122 propositions et je regardais celles qui peuvent faire l'objet à échéance de trois ou quatre mois d'un premier jugement.

- La proposition n° 8 : « *Créer un accueil immédiat spécifique aux fratries sur le Cambrésis avec SOS Village d'enfants* ».
- La proposition n° 9 : « *Veiller au respect de la demande de souplesse exprimée par les organismes gestionnaires dans le cadre de la mise en œuvre des CPOM 2* ».
- La proposition n° 12 : « *Créer un comité d'inspection des sites d'accueil d'enfants associant les élus, les directions départementales et les associations représentatives des enfants placés* ». J'ajouterai « associant La justice ». Quand je m'occupais des prisons, je n'ai jamais vu de magistrats dans les prisons et je l'ai souvent regretté. De la même manière, je pense que la justice pourrait avoir également tout son rôle, ne serait-ce que dans des visites de contrôle parfois prévenues, parfois des visites de contrôle aléatoires.
- Je passe sur la proposition 13 puisque, poursuivre le travail engagé auprès de l'ADF pour recalculer la nouvelle clé de répartition, c'est fait. Désormais, ce n'est plus une clé de répartition qui est fondée sur le pourcentage de la population des moins de 19 ans de nos départements, ce qui privilégiait les départements vieux et riches par rapport aux départements jeunes et pauvres. C'est désormais sur la totalité de la population que le critère est défini, ce qui nous permettra d'avoir un peu moins de MNA et donc de les prendre un peu mieux en charge.
- La proposition n° 30 : « *Diversifier les métiers du travail social mobilisés dans les services de protection de l'enfance, recruter des éducateurs jeunes enfants, des médiateurs familiaux, des conseillers en économie sociale et familiale, des travailleurs sociaux dans les services de l'aide sociale à l'enfance, des TISF* ».
- La proposition n° 32 : « *Construire un dispositif de remontée des incidents violents pour soutenir les professionnels exposés dans ces situations de violence* ».
- La proposition n° 35 : « *Garantir un seuil minimal de cinq jours de formation continue par an en privilégiant l'offre inter institutionnelle* ».
- La proposition n° 42 : « *Proposer aux établissements et aux professionnels du Département un calendrier clair du déploiement de la plate-forme UGO et prévoir des formations pour garantir une bonne prise en main du nouvel outil* » ; de façon à ce que l'on sache de manière très précise où il y a des places disponibles et, s'il n'y a pas de solution sur UGO, qu'immédiatement, on revienne au niveau central qui sera chargé de trouver la solution.
- La proposition n° 57 : « *Doubler le nombre de psychologues en SAF* ». Cela me paraît effectivement parfaitement réalisable.
- La proposition n° 65 : « *Recenser les assistants familiaux agréés pour trois accueils qui n'accueillent pas d'enfants ou qu'un seul pour poursuivre la diminution des sureffectifs* ».
- La proposition n° 68 : « *Construire un dispositif de remontées des violences intra-institutionnelles* », comme nous y engage le défenseur des droits.
- La proposition n° 91 : « *Renforcer la pluridisciplinarité des équipes de PMI, avec des psychomotriciens, des éducateurs jeunes enfants, des conseillers conjugaux et familiaux* ».
- La proposition n° 98 : « *Mobiliser les internats pour en faire des lieux de prévention des crises familiales* ».
- La proposition n° 105 : « *Associer les enfants, puis les jeunes majeurs au choix de leur référent* ».
- La proposition n° 108 : « *Adapter les réponses institutionnelles aux besoins spécifiques des tout-petits, notamment en matière d'attachement. Cela passe par un renforcement des moyens en pouponnière* ».
- La proposition n° 114 : « *Instaurer et consolider un droit à l'erreur et au retour pour les jeunes majeurs* ».
- La proposition n° 120 : « *Mettre en place les actions suivantes : créer au sein du service Adoption et droits de l'enfant une équipe chargée d'assurer l'installation et le fonctionnement de la CESSEC* », commission d'évaluation de la situation et du statut de l'enfant placé ; « *prévoir des recrutements pour cette structure : un attaché territorial avec une expertise juridique, deux travailleurs sociaux enfance, deux rédacteurs territoriaux avec une expérience dans le domaine de la protection de l'enfance* ».

Tout cela, ce sont des propositions dont il me semble qu'on peut les mettre en œuvre rapidement, que nous en avons la volonté les uns et les autres et que nous en avons les moyens les uns et les autres.

Je ne voudrais pas reprendre nos problèmes de postes disponibles vacants. Je rappelle quand même un petit chiffre. De l'été 2018 au 3 février 2020, on est passé de 298 postes vacants à 115 postes, c'est-à-dire qu'il y a 183 postes vacants de moins ; ceci tenant compte bien évidemment, parce qu'on en a créé beaucoup plus que cela, de toutes les personnes qui sont parties en retraite. Même dans des directions aussi difficiles que la direction territoriale de Métropole Roubaix Tourcoing, nous avons diminué de 50 % le nombre de postes vacants, nous continuons l'effort et, cet effort, nous allons bien évidemment le poursuivre.

Tout cela pour dire que les difficultés devant nous sont considérables, comme elles sont considérables pour tous les départements. La volonté de s'y attaquer de manière radicale, féconde et continue est entière, quels que soient les bancs sur lesquels on siège. Nous continuerons le travail entamé. Paul, tu devras reprendre encore un peu de temps pour encadrer ce travail et, ce travail, nous en serons les uns et les autres co-responsables.

Mes chers collègues, je vous propose, si vous en êtes d'accord, que l'on prenne acte que cette mission a été présentée, que l'on en prenne acte vis-à-vis du président de la mission, vis-à-vis du Président du Département. Je ne dis pas que le travail ne fait que commencer, il est commencé depuis longtemps, mais nous allons le poursuivre. Je suis très heureux que, avec Anne DEVREUSE, on puisse avoir la référente qu'il nous faut pour poursuivre ce travail, avec la DG Sol tout entière, mais avec l'aide d'Anne au quotidien.

Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental et au Président de la Mission d'information et d'évaluation relative à la politique de l'enfance, du dépôt et de la communication du rapport prévu par l'article L.3121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et par l'article 32 du règlement intérieur du Conseil départemental.

Je vous propose de poursuivre nos autres rapports, qui nous prendront sans doute un peu moins de temps.

## DOSSIERS DU PRÉSIDENT

### ▪ Rapport 1 – Dissolution du Syndicat mixte de la station touristique du ValJoly

**M. le Président.-** Vous savez que, par une convention de concession en date du 4 avril 1978, actualisée le 23 décembre 1995, le Département a concédé à titre gratuit au syndicat mixte du parc départemental du ValJoly la gestion des biens meubles et immeubles dont il est propriétaire aux abords du plan d'eau du ValJoly.

Le 7 octobre 2019, le Département a attribué la délégation de service public pour la gestion globale de la station touristique du ValJoly à la société Vert Marine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Aussi, le syndicat mixte n'ayant plus d'objet a-t-il émis un avis favorable quant à sa dissolution au 30 septembre 2020 lors du conseil syndical qui s'est tenu le 10 décembre 2019. Lors de cette même séance, les membres du comité syndical se sont exprimés sur la nécessité de résilier la convention de mise à disposition des immeubles auprès du Syndicat mixte. Par courrier recommandé daté du 31 décembre 2019, la réalisation de cette convention a été actée au 30 décembre 2019 à minuit. Tout cela a été vu avec les membres du Syndicat mixte qui ont statué à l'unanimité.

Je précise qu'un paragraphe de la délibération qui vous est proposée mériterait à mon avis d'être un peu rectifié. Il est écrit : « La dissolution pourra être prononcée sur délibération concordante de tous les membres du syndicat et un arrêté préfectoral pourra ensuite acter la dissolution ». Je ne doute pas que nous ayons des délibérations concordantes de tous les membres du syndicat puisque chacun s'est exprimé, mais la loi ne dit pas cela. La loi, c'est la majorité des personnes morales. Si vous m'y autorisez, on modifiera ce point car tout peut arriver. Je ne connais pas nécessairement tous les maires qui seront demain au syndicat mixte, puisque certains d'entre eux – et non des moindres, le maire de Trélon, le maire de Liessies – ont décidé de ne pas se représenter. Il est donc prudent de revenir dans le cadre législatif.

Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

### Rapport 2 – Canal Seine-Nord Europe – Avis du Département sur le projet de décret de régionalisation de la Société du Canal Seine-Nord Europe

**M. le Président.-** C'est une délibération sur laquelle nous avons décidé l'urgence en tout début de cette séance.

Il s'agit de la délibération qui prend acte des évolutions favorables au niveau du canal Seine-Nord Europe, du fait que nous avons désormais une position de l'Europe qui a toujours été exemplaire sur ce dossier, qui intervient au minimum à 50 % sur les études et à 40 % sur les travaux et qui, vraisemblablement, va intervenir à 50 % sur les travaux. Nous avons réussi à convaincre l'État de ne pas en profiter, si elle intervenait de 40 à 50 %, pour diminuer d'autant sa part, cela ne nous paraissait pas être la règle du jeu.

Nous avons désormais également les modalités qui permettront de faire face à la soule d'un peu plus de 800 M€ et nous avons les interventions de chacune des collectivités : 217 M€ sur l'ensemble du débat et du délai pour le Département du Nord. Notre Département est donc la deuxième collectivité territoriale par ordre de ces interventions, juste derrière la Région des Hauts-de-France, mais devant les Départements du Pas-de-Calais, de la Somme ou de l'Oise, ou devant la Région Ile-de-France.

Nous devons également décider d'une représentation de notre Département au conseil d'administration de la nouvelle société qui se fera désormais dans le cadre d'un établissement public local :

- Désignation pour nous représenter du Président du Département, elle est de droit de par le décret.
- Désignation de deux représentants de notre assemblée départementale : nous vous proposons la désignation de Monsieur le Ministre Patrick KANNER qui est largement pour quelque chose si nous sommes aujourd'hui bien engagés dans ce

dossier sur le canal Seine-Nord Europe, et la désignation de Nicolas SIEGLER qui, dans sa fonction de Vice-président en charge du renouveau des territoires, est également très intéressé par ce dossier.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**M. KANNER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je dirai tout d'abord sur la forme que rien ne vous forçait à accorder à votre opposition un siège au sein de cette instance. Dont acte, avec beaucoup de satisfaction. Nous en avons parlé ce matin avec Didier MANIER au groupe socialiste. Il est vrai que, par cette représentation à côté de Monsieur SIEGLER et la vôtre, nous assurons une continuité républicaine sur un sujet qui nous a préoccupés pendant de nombreuses années.

Sur le fond, naturellement, le canal semble se profiler. S'il y a une volonté politique, il y a un canal. En l'occurrence, nous pouvons imaginer que, dans quelques années, cet ouvrage majeur pour notre région sera réalisé. Je le rappelle, il s'agit d'environ 105 kilomètres de voies de grand gabarit permettant de relier plusieurs réseaux fluviaux.

Je ferai néanmoins une remarque, pour souligner que, en deux ans et demi, nous sommes passés d'un État qui portait le dossier stratégiquement à un État supplétif dans ce dossier. La Région a pris la main. Il le fallait parce que je pense que le dossier aurait été plombé, c'est le moins que l'on puisse dire. Néanmoins, il faudra, dans ce conseil d'administration, dans cette société, être très vigilant à ce que les engagements de l'État soient respectés. Le parlementaire que je suis – nous sommes plusieurs ici dans cette salle – aurait aimé que ce soit dans le marbre dans le projet de loi de finances et non pas sur la base d'une éventuelle taxe sur les autoroutes. Très bien. Nous verrons comment cela se fait. Ce milliard d'euros « dû » historiquement par l'État aurait pu être assumé de manière différente. Nous aurons l'occasion de le dire sans pour autant être de mauvais joueurs, sans « cracher » dans le canal et en considérant que les Nordistes, quelle que soit la formule qui sera utilisée, méritent la réalisation de cet ouvrage majeur.

C'est dans cet esprit que j'assisterai, Monsieur le Président, sur votre proposition et en accord avec mes collègues du groupe, à ces travaux avec beaucoup de plaisir. Encore une fois, merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je me permets de rectifier sur un point. Vous disiez que rien ne vous obligeait à prévoir ; rien sauf notre conception de l'intérêt général. Ce projet a été accepté, profondément voulu par les uns et par les autres, vous en étiez très largement à l'initiative, l'autorité qui est la vôtre ne pourra qu'aider le Département du Nord dans les mois qui viennent qui seront effectivement des mois décisifs et la vigilance sera à ce moment-là pleine et entière.

Je vous renvoie donc votre merci. Ce n'est pas que je le refuse, mais j'ai le même à vous adresser.

Mes chers collègues, je me permets de mettre aux voix cette délibération sur l'avis du Département sur le projet de décret de régionalisation de la société du canal Seine-Nord Europe et la représentation du Département.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Avis contraires ? (*Aucun*).

Abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Cette unanimité est importante sur un tel dossier.

Jean-Luc DETAVERNIER va nous présenter le sujet suivant.

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 1<sup>re</sup> COMMISSION**

### **▪ Rapport 1-1 – Evolution de régime indemnitaire des agents de l'UTPAS de Lille-Sud**

**M. DETAVERNIER.-** La délibération porte sur la revalorisation du régime indemnitaire des agents d'UTPAS de Lille-Sud.

Souvenez-vous, par deux délibérations, nous avons déjà accordé une majoration du régime indemnitaire du personnel de six UTPAS, deux situées sur la commune de Denain et quatre sur la commune de Roubaix. Il s'agissait d'une majoration de 15 % du régime indemnitaire de grade de chacun des agents exerçant dans ces UTPAS. À titre indicatif, cela donnait une augmentation comprise entre 75 € bruts mensuels et 120 €.

Aujourd'hui, il est proposé de faire évoluer les critères que nous avons définis dans ces deux délibérations en permettant aux agents de l'UTPAS qui, sans pour autant être situés dans une des deux villes de plus de 2000 habitants les plus pauvres du Nord, présenteraient au regard du second critère que nous avons établi la situation la plus dégradée de bénéficier du régime indemnitaire bonifié.

Compte tenu de l'évolution de ce critère, il est proposé aujourd'hui la revalorisation du régime indemnitaire pour le personnel de l'UTPAS de Lille-Sud.

**M. le Président.-** Merci.

Je donne la parole à qui la souhaite.

Soraya FAHEM.

**Mme FAHEM.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'octroi de cette prime aux agents de l'UTPAS de Lille-Sud qui, en effet, exercent leur mission dans des conditions particulièrement difficiles tout comme les agents des six UTPAS qui en bénéficient déjà. Néanmoins, nous considérons que bien d'autres UTPAS sont confrontées à des difficultés aussi importantes et mériteraient aussi de pouvoir bénéficier de cette prime, au risque sinon à nos yeux d'une certaine iniquité de traitement entre les agents du Département.

Nonobstant ces remarques, nous avons aussi conscience que l'octroi de cette prime peut permettre d'attirer du personnel, de renforcer l'attractivité de certains postes dans ces UTPAS qui exercent leur mission dans des conditions difficiles.

Nous voterons pour cette délibération mais tout en défendant toujours l'idée que la clef de la solution est dans le renforcement des effectifs de ces UTPAS qui exercent dans des conditions difficiles. Nous attirons vraiment votre attention sur le renforcement des équipes dans les territoires qui sont connus pour être vraiment très difficiles.

**M. le Président.-** Merci, Soraya FAHEM.

Je comprends parfaitement votre prise de position, mais, en ce qui me concerne, je ne la partage pas parce que j'estime que la situation n'est pas la même d'un territoire à un autre.

Je crois vous avoir déjà rapporté une confidence que m'avait faite mon collègue de la Fac de droit jusqu'au Sénat René VANDIERENDONCK lorsqu'il était maire de Roubaix et que j'étais maire de Marcq-en-Barœul. Il m'avait dit : « toi et moi, on ne fait pas le même métier » et il avait raison. Je crois que le maire de Roubaix ne fait pas le même métier que le maire de Marcq, que le maire de Douchy ne fait pas le même métier que le maire de Bondues – pour rester dans mon canton – et que le maire de Maubeuge ne fait pas le même métier que le maire de Mouvaux. À des réalités différentes doivent correspondre des politiques qui ne sont pas strictement identiques.

Il y avait des critères pour bénéficier de cette indemnité supplémentaire. Les critères n'étaient pas totalement remplis pour l'UTPAS de Lille-Sud parce que Lille n'est pas l'une des deux villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres du département. Sur tous les autres critères, Lille-Sud était plus défavorisée encore que les autres UTPAS qui avaient été choisies dans un premier temps pour bénéficier du régime indemnitaire.

Je rejoins votre deuxième considération. Si nous généralisons cette prime à l'ensemble des UTPAS, cela reviendrait à 2,2 M€ tous les ans. Cela représente 57 agents. Je préfère engager 57 agents et les mettre effectivement dans les secteurs les plus difficiles.

**Mme FAHEM.-** Je n'ai peut-être pas été assez claire. Je ne milite pas pour la généralisation de cette prime à tous les UTPAS. En effet, à Marcq-en-Barœul ou Bondues que vous citez, les agents des UT n'exercent pas dans les mêmes conditions que les agents de mon canton sur Roubaix ou Denain ou Lille-Sud. Mais je pense qu'il y a d'autres points de crispation sur le département du Nord qui mériteraient d'être étudiés. Je pense notamment au Douaisis et à certaines UT de l'Avesnois où on a des retours quelque peu compliqués.

**M. le Président.-** Là, je vous suis tout à fait.

Nous continuons la politique extrêmement volontariste que nous menons depuis janvier 2019 et cela me fait plaisir, au fur et à mesure de mes visites d'UTPAS, d'entendre les travailleurs sociaux dire « cette fois-ci, on a ressenti dans notre réalité quotidienne le fait que les effectifs sont revenus à un niveau que seul le malheur des temps a fait que nous n'avons pas pu éternellement les maintenir et sont même devenus aujourd'hui plus importants dans bien des secteurs ». On continuera ainsi, d'autant plus que l'on a aujourd'hui des moyens certes limités, mais des moyens de le faire.

Mes chers collègues, si j'ai bien compris, il y a unanimité sur cette délibération.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

On continue avec la liste complémentaire des emplois contractuels.

▪ **Rapport 1-2 – Liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (articles 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)**

**M. DETAVERNIER.-** C'est une délibération récurrente puisqu'il s'agit de compléter la liste des emplois susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle. Nous avons ici une liste de 38 postes :

- Un consultant RGPD.
- Un coordinateur paie.
- Un référent informatique pour la paie.
- Un chargé de projet de territoire en DTPAS.
- Un chargé de collecte et de traitement des archives.
- Un chargé de mission solidarité logement.
- Deux postes de responsable de PMI.
- Un responsable de pôle stratégie pilotage financier.
- Un responsable de pôle innovation et qualité comptable.
- Un responsable applicatif.
- Un ingénieur analyse de données.
- Un chargé de projet coordination du plan de continuité d'activité.
- Deux chargés de projet système d'information au niveau de l'action sociale.
- Cinq chargés d'études qualité et contrôle de fonctionnement des établissements.
- Un chargé de mission RH.
- Un responsable de service parcours professionnels.
- Un archiviste recorder.
- Quinze travailleurs sociaux enfance.

Pour anticiper les inquiétudes que j'ai l'habitude d'entendre, il s'agit bien ici d'une potentialité de recruter par voie contractuelle. Le principe de base est toujours de privilégier la mobilité en interne et, si on ne trouve pas dans le cadre de la mobilité en interne, on se tourne vers des statutaires à l'externe. Ce n'est que lorsqu'on ne trouve pas à ce niveau-là que l'on recrute par voie contractuelle. En procédant ainsi, on gagne souvent beaucoup plus de temps et on ne se retrouve pas avec une pléthore de postes ouverts non pourvus.

**M. le Président.-** Merci.

Soraya FAHEM.

**Mme FAHEM.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le disiez lors de la dernière séance du Conseil départemental, mon intervention sur cette délibération ne vous surprend plus puisque, à chaque fois, inlassablement, elle est d'actualité. J'espère surtout ne pas vous lasser et, si c'était le cas, sachez que j'en serais très peinée. Que voulez-vous, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, j'ose encore rêver à l'adage « la répétition fixe la notion ».

Nous sommes tous des enfants de la République. Je me permettrai simplement de détourner un peu cette expression pour dire « je suis aussi un enfant de la fonction publique ». Moi-même, j'ai passé des concours, cela a été un investissement personnel, j'ai passé le concours d'attaché, puis d'attaché principal. Je connais l'investissement que cela demande et le travail personnel en plus de son travail que nous demande le passage de ces concours.

Voilà pourquoi j'aurai toujours à cœur de défendre le statut de la fonction publique qui seul, à mes yeux, permet l'impartialité et l'égalité de traitement face au recrutement.



J'interviens donc simplement encore une fois pour vous interpellier sur une vigilance à avoir concernant le statut de la fonction publique et à toujours donner priorité à des jeunes ou des moins jeunes qui ont passé leur concours.

Merci de votre écoute.

**M. le Président.-** Merci.

Je tiens à dire sur ce point que le partenariat que nous avons désormais avec les écoles de formation des travailleurs sociaux va nous faciliter le fait de prendre des jeunes diplômés qui pourront aisément réussir les concours qu'on leur proposera. Le fait d'être sollicité aujourd'hui par l'université pour pouvoir mettre en place des masters « gestion des collectivités locales » (master 1, master 2) et préparer des étudiants aux concours, nous permettra, je l'espère, d'avoir beaucoup plus de satisfaction dans les demandes qui seront faites.

Cela dit, provisoirement, il faut pallier la carence de recrutement et, quelquefois, c'est vraiment très urgent. C'est le cas notamment pour les travailleurs sociaux enfance. Parfois, il existe des fonctions extrêmement particulières sur lesquelles il n'y a pas de formation administrative et sur lesquelles on prend des personnes qui ont été formées ailleurs, notamment dans des écoles d'ingénieur.

Mes chers collègues, nous passons au vote sur ce point.

Y a-t-il des abstentions ? (*Abstention de l'opposition*).

**M. BEAUCHAMP.-** Abstention du groupe communiste pour les raisons que l'on répète depuis un certain temps, que je ne répéterai pas aujourd'hui.

**M. le Président.-** C'est noté.

Pas de problème au niveau du groupe majoritaire ?

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiennent).

Je vous remercie

▪ **Rapport 1-3 – Mise à disposition de quatre agents départementaux auprès de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord (ADRT)**

**M. DETAVERNIER.-** Cette délibération vise à mettre à disposition quatre agents du Département à l'Agence de développement et de réservation touristique du Nord. Cette agence est un peu le bras armé du Département. L'idée est de transférer quatre agents dans cette structure.

**M. le Président.-** Bien évidemment, ils n'ont pas été contraints, mais ils l'ont accepté de manière volontariste.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-4 – Mise à disposition d'agents départementaux auprès de la société Vert Marine**

**M. DETAVERNIER.-** Il y a quelque temps, le Conseil départemental avait décidé de recourir à une DSP pour la gestion de la station touristique du ValJoly. Le délégataire, qui est la société Vert Marine, prévoyait dans un premier temps la reprise de l'ensemble des agents en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Tous les agents le souhaitant ont été reçus par le délégataire. Suite aux entretiens, seuls sept agents ont émis le souhait de poursuivre leur mission sous forme de mise à disposition auprès de la société Vert Marine. La délibération vise à matérialiser cette mise à disposition de ces sept agents à la société Vert Marine, étant précisé que les agents du Département travaillant sur le site et qui n'ont pas souhaité intégrer la société Vert Marine ont été reclassés au sein de la collectivité il n'y a pas très longtemps.

**M. le Président.-** J'ajoute que je me suis déplacé sur le ValJoly pour recevoir les agents qui estimaient ne pas avoir eu de propositions à proximité de leur domicile ou qui estimaient que ces propositions ne correspondaient pas à leur souhait. J'y étais avec ma directrice de cabinet et avec Mickaël HIRAUX. Je crois que nous avons trouvé une réponse à chacun des souhaits qui s'étaient exprimés. J'ai d'ailleurs été remercié à diverses reprises pour le fait d'avoir contribué à trouver des solutions pour l'un au niveau des gardes dans nos espaces naturels sensibles, pour d'autres au niveau du MusVerre, pour d'autres dans d'autres lieux correspondant à leurs attentes et étant proches de leur domicile.

Y a-t-il des interventions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.4 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Bruno FICHEUX qui va nous parler de la délibération Innovation, dont je disais ce matin qu'elle me paraissait remarquablement rédigée. J'invite chacun d'entre vous à la lire et relire. C'est toute une série de propositions sur l'avenir du Département qui sont beaucoup plus importantes qu'il n'y paraît.

#### ▪ Rapport 1-5 – Délibération cadre Innovation

**M. FICHEUX.-** Monsieur le Président, chers collègues, le présent rapport établit la feuille de route de la délégation Innovation. Comme vous le savez, Monsieur le Président a souhaité mettre en place cette délégation en octobre 2018 et il m'en a confié la responsabilité. C'est une délégation tout à fait formidable puisqu'elle permet d'embrasser un grand domaine d'activités.

Sur l'année 2019, nous avons tout d'abord pris connaissance de l'existant. Nous avons bien évidemment poursuivi les projets en cours, notamment ceux qui étaient portés par Patrick VALOIS par l'intermédiaire du PRID précédemment porté par Paul CHRISTOPHE et aussi les projets qui étaient portés par la DSI, la direction des systèmes d'information.

Ces 12 premiers mois ont confirmé le rôle transverse de cette délégation et nous avons ensemble décidé de lui donner deux ambitions fortes. La première ambition est d'être rôle de facilitateur pour un fonctionnement transversal et agile, d'être facilitateur des projets innovants du Nord qui sont portés par les différentes délégations. C'est aussi d'être force de propositions pour mieux répondre aux enjeux et attentes des territoires et de nos habitants, pour améliorer l'efficacité de l'action départementale et le service rendu, pour renforcer les capacités de recherche et d'innovation du Nord et ceci, bien au-delà de 2021.

Pour y parvenir, nous mettons en place de nouveaux modes de conception des actions et des innovations organisationnelles, par exemple via le design des services publics, grâce à la Fabrik 59 qui est à la fois un interlocuteur, un relais et une plate-forme ressource du design en interne.

Une vigilance particulière sur l'inclusion numérique pour que les nouveaux modes de fonctionnement de notre administration n'augmentent pas davantage la fracture sociale, mais viennent au contraire la réduire.

Pour mener à bien ces deux ambitions, nous nous appuyons sur quatre axes de travail.

Le premier, c'est l'appui aux vice-présidents dans notre rôle de facilitateur ; par exemple, avec Madame la Vice-présidente en charge de l'autonomie, pour le développement du bras Jaco, ce bras qui vient aider les personnes en manque de mobilité des membres supérieurs ; par exemple, avec le Vice-président Arnaud DECAGNY, c'est le recyclage des enrobés des routes départementales.

Après cet appui aux vice-présidents, nous travaillons avec le PRID, le plan de recherche et d'innovation départemental, dont la directrice est Madame FENEUIL. Nous travaillons par exemple actuellement sur des exosquelettes, ce que l'on appelle des exo-push qui permettent aux agents de la voirie de pousser les enrobés lorsqu'ils sont en action pour reboucher les trous sur nos voiries départementales ; également des techniques qui permettent de limiter la consommation des terres agricoles lorsque le Département devra développer de grands ouvrages, notamment des routes, avec un logiciel qui s'appelle COMETA, qui nous permet de mieux gérer les eaux de pluie et notamment les crues centenaires.

Troisième axe de travail, l'évolution des systèmes d'information et le développement des usages numériques. Vous avez accepté de booster les crédits de la DSI, puisque nous sommes passés, entre fonctionnement et investissement, à près de 16 M€, quasiment le double de ce qui était fait il y a deux ans. Là, on parle de Chatbot, de robots qui peuvent prendre le relais de certains intervenants notamment sur les plates-formes téléphoniques, ce qui nous permettra de réduire les temps d'attente de nos usagers, le portail autonomie, le déploiement du Wi-Fi dans les bâtiments départementaux, Nordata, RPA. Il nous faudra un peu plus de temps pour développer toutes ces technologies qui sont les technologies d'aujourd'hui et surtout les technologies de demain.

Nous souhaitons également être dans un réseau d'innovation public. Nous coopérons avec d'autres collectivités françaises et, au-delà, avec le comité du Détroit, ce comité qui a été récemment créé, qui regroupe le Département du Pas-de-Calais, la province du Kent en Angleterre, Zeeland aux Pays-Bas, PFO, province de Flandre occidentale. Nous travaillons avec eux et nous échangeons toutes les techniques innovantes qui rentrent dans le champ des compétences départementales.

Merci, Monsieur le Président, d'avoir souligné la qualité de la rédaction de cette délibération. C'est bien évidemment parce qu'elle a été écrite à plusieurs mains, notamment avec les services de Madame Aude FOURNIER, de Madame Virginie PRADEILLES, de Monsieur Pierre ARDILLER, de Monsieur LEMOINE et de Madame MIGNOT.

Il est donc proposé au Conseil départemental d'approuver la stratégie départementale en matière d'innovation et les axes de travail de la délégation Innovation et d'approuver le programme d'activités.

Pour vous donner un dernier exemple, nous sommes actuellement en train de travailler sur un robot qui vient s'adresser aux personnes isolées, qui est même en capacité, en regardant la personne au travers de ses yeux caméras, de détecter un changement de couleur du visage de la personne et de prévenir des services d'urgence. C'est extrêmement passionnant.

**M. le Président.-** Merci, Bruno FICHEUX.

La parole est au Président Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, chers collègues, il ne s'agit pas pour nous d'être rétrogrades et de remettre en cause le développement des techniques, des technologies, des sciences et tout ce que l'on peut imaginer pour le progrès humain. Certains aspects de cette délibération sont fort importants, notamment au travers du PRID, également des innovations qu'il faut saluer pour le développement durable – Monsieur FICHEUX l'avait déjà dit en commission –, en matière de recyclage des enrobés des routes ou en faveur des usagers. Le bras robotisé, la télésurveillance, tout cela est très bien, mais nous considérons qu'il y a quand même des questionnements.

Le robot de conversation, c'est quand même une question qui nous interpelle. En effet, lorsqu'on téléphone, on n'a pas forcément envie de tomber sur un répondeur, une bande pré-enregistrée. Il y a la place de l'humain, c'est aussi cette question. Même chose pour le robot d'accompagnement de la personne isolée, même si cela peut aider, il vient d'en faire la démonstration.

Je n'interviens pas dans le cadre unique de cette délibération, mais dans un cadre plus global, sur la présence de l'humain. Aujourd'hui, développement de la robotique, développement de l'intelligence artificielle, développement du numérique, la question est la suivante : quelle sera demain la place de l'humain dans une organisation sociétale telle qu'imaginée, telle que décrite ? Cela pose quand même de sérieuses questions.

Nous considérons que, y compris des délibérations qui concernent l'administration départementale, la vie départementale, devraient aborder ce genre de questionnement. On ne peut pas l'évacuer. À notre sens, c'est le devenir de l'humain et même le devenir de l'emploi dans une société. Que sera-t-il ?

Ce sont des questions essentielles pour l'avenir de la civilisation humaine. Nous avons donc intérêt à nous y pencher très sérieusement. On peut se réjouir des progrès technologiques, des progrès scientifiques, bien évidemment, mais on doit intégrer cela dans une réflexion sur le développement de la civilisation humaine. Cela ne peut pas se séparer.

Voilà ce que nous voulions dire. C'est la raison qui nous amène à nous abstenir sur cette délibération, non pas sur le contenu de la délibération, mais sur le manque de perspective générale. Cette intelligence artificielle, ce développement de la robotique et du numérique posent question.

**M. le Président.-** Merci, Président BEAUCHAMP.

Je pense que ce sont des propos importants, qui méritaient effectivement d'être entendus.

Y a-t-il d'autres interventions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Je laisse la parole à Bruno FICHEUX s'il veut apporter quelques éléments de réponse.

**M. FICHEUX.-** Notre collègue BEAUCHAMP a parlé essentiellement des Chatbot, ces machines qui sont en capacité de répondre sur des questions simples. Cela permet à nos agents de se consacrer à des tâches beaucoup plus nobles et d'enrichir

leur fonction. C'est un premier filtre et, quand on a une question simple, on indique vers quel service se diriger, on est capable de répondre et cela évite d'avoir des multitudes d'appels puisque nous recevons chaque jour des milliers d'appels. Nos collaborateurs vont donc pouvoir être des techniciens plus spécialisés et cela permet un enrichissement de la tâche de l'opérateur.

**M. le Président.-** Merci. Je crois qu'on l'avait bien compris. C'est vrai qu'il faudra que l'on ait toujours en arrière-pensée le fait de ne pas déshumaniser les relations.

Mes chers collègues, il y a donc abstention du groupe communiste et vote du groupe socialiste. Nous pouvons donc considérer la délibération comme adoptée.

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiennent).

Je vous en remercie.

Karima ZOUGGAGH prend la suite.

▪ **Rapport 1-6 – Adaptation du Règlement Intérieur de l'Achat Public (RIAP) du Département du Nord**

**Mme ZOUGGAGH.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Je vous propose simplement une adaptation de notre règlement intérieur de l'achat public en deux points.

Le premier : comme vous le savez, le décret du 12 décembre 2019 a modifié le code des marchés publics et a porté à 40 000 € le seuil de dispense de mise en concurrence obligatoire. Je vous propose donc d'ajuster le règlement intérieur de l'achat public en ce sens.

Pour le deuxième, il s'agit de réaffirmer la démarche d'achat durable pour être en cohérence avec notre délibération cadre de Nord durable.

**M. le Président.-** Merci, Karima.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 1.6 est adoptée par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Béatrice DESCAMPS va suppléer le départ de Geneviève MANNARINO.

**DOSSIERS RELEVANT DE LA 2<sup>e</sup> COMMISSION**

▪ **Rapport 2-1 – Aide à l'adaptation du logement des accueillants familiaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap**

**Mme DESCAMPS-PLOUVIER.-** La majorité des accueillants familiaux n'ont pas les moyens financiers pour engager des travaux dans le but d'améliorer l'accueil de leurs résidents ou d'augmenter leur capacité d'accueil. L'attribution d'une aide à l'investissement départemental permettrait d'accompagner l'évolution de l'offre. Cette aide, qui s'adresse aux accueillants familiaux hébergeant des personnes en situation de handicap, comme des personnes âgées, leur permettrait, d'une part de poursuivre l'accueil, même lorsque l'état de santé de la personne accueillie s'aggrave, d'autre part de favoriser de nouvelles formules d'accueil (accueil de jour notamment dans le cadre du répit) en subventionnant du matériel nécessaire à leur mise en place, et enfin de soutenir les demandes d'extension d'agrément notamment en subventionnant la transformation d'une chambre partagée en chambres individuelles.

Nous proposons une aide forfaitaire de 80 % du coût total des travaux, taxe comprise, avec un seuil minimum de 200 € et plafonnée à 7 000 € TTC.

**M. le Président.-** Mes chers collègues, y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 2.1 est adoptée par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Cela me paraît effectivement une délibération très consensuelle.

Marie-Annick DEZITTER va présenter la délibération suivante.

▪ **Rapport 2-2 – 2<sup>ème</sup> revalorisation du taux horaire des vacations des médecins en Protection maternelle et infantile et en Service de prévention santé**

**Mme DEZITTER.-** Il s'agit de la délibération que j'ai évoquée à l'occasion de la question d'actualité tout à l'heure, la deuxième revalorisation du taux horaire des vacations de médecins en PMI et en SPS.

La première revalorisation avait eu lieu en 2019, elle était de 20 %. Il est proposé ici d'en refaire une seconde au vu des 250 000 € prévus au BP 2020, ce qui porterait :

- le taux horaire des généralistes de 30 à 36 €,
- celui des médecins qualifiés de 32 à 39 €,
- celui des médecins spécialistes de 37 à 45 €.

Comme je le disais tout à l'heure, cela dépasse les taux horaires pratiqués dans le département voisin du Pas-de-Calais qui est, non pas notre concurrent, mais qui nous prend quelques médecins quand ce sont des communes limitrophes.

**M. le Président.-** Disons que le Pas-de-Calais nous a servi de lièvre et que, là, nous l'avons légèrement dépassé, mais de peu.

Y a-t-il des remarques, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Marie-Annick DEZITTER va suppléer notre benjamine, Doriane BÉCUE, souffrante.

▪ **Rapport 2-3 – Actualisation du règlement intérieur du Fonds de solidarité logement**

**Mme DEZITTER.-** Il s'agit d'actualiser le règlement intérieur du fonds de solidarité logement.

En effet, cinq communes sont sorties du périmètre départemental et ont intégré la MEL. Il s'agit d'Allennes-Les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin.

Du fait de cette sortie, il faut actualiser le règlement en tenant compte du nouveau périmètre départemental et ceci à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et compte tenu du transfert de compétence FSL à la MEL.

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions, mes chers collègues, des remarques ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Nous passons à la troisième commission et Joëlle prend la relève sur le collège numérique.

## **DOSSIER RELEVANT DE LA 3<sup>e</sup> COMMISSION**

### **▪ Rapport 3-1 – Le collège numérique : bilans 2019 et perspectives 2020**

**Mme COTTENYE.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Il y a un an, nous passions une délibération cadre qui portait sur les usages du numérique en matière éducative notamment, sur les expérimentations et les innovations envisageables sur le numérique éducatif. Je ne vous cacherai pas que, en entrant dans le XXI<sup>e</sup> siècle, nous y faisons entrer également nos jeunes, donc nos collégiens, et qu'il est important que nous ayons une vision pour eux et des objectifs communs.

Bien évidemment, le numérique, ce sont des outils, ce n'est pas une finalité en soi. C'est une véritable complémentarité de travail en matière d'apprentissage pour l'Education nationale. Quand on parle d'innovation et de numérique, il n'y a pas que des écrans, il y a aussi des façons de travailler et des lieux de travail qui tendent à évoluer.

C'est donc une véritable dynamique territoriale que nous avons mise en place, un véritable écosystème que nous avons créé ensemble avec à la fois des acteurs économiques, de multiples parties prenantes allant du scolaire jusqu'à l'économique, en passant par les institutionnels. Un an après, nous nous permettons de revenir vers vous pour faire un bilan de ce qui s'est passé sur l'année en cours et donner les perspectives à venir.

Le premier point d'étape concerne la connexion, avec l'idée de passer du haut débit au très haut débit. Un renouvellement de marché est en cours et sera effectif en septembre prochain, avec l'idée de monter davantage la continuité de service et de faire en sorte de monter en débit d'autres collèges d'ici le mois de septembre, avec une augmentation des débits en fonction des usages, en passant de 20 Mb/s à 100 Mb/s, objectif à atteindre dans les mois qui viennent, avec une réflexion autour d'un nouveau modèle plus stable et évolutif pour éviter notamment les renouvellements de marché tous les quatre ans.

Un deuxième point concerne l'espace numérique de travail qui est une plate-forme, un nouvel outil déployé à la rentrée 2019 à l'échelle régionale qui permet des usages beaucoup plus variés et une communication collaborative entre les différents acteurs. C'est un investissement important de la mission collège numérique pour amener des correctifs et lancer ce nouvel outil disponible pour tous.

En parallèle, une formation sera faite à destination des parents d'élèves pour pouvoir les accompagner, les sensibiliser dans le cadre de cette utilisation, un véritable usage de proximité.

Le renouvellement du parc numérique, point clé pour garantir une expérience satisfaisante des utilisateurs :

En 2019, 132 collèges étaient concernés par les renouvellements, pour 46 serveurs, 53 VPI, 2 966 postes informatiques et 77 classes numériques. Cela veut dire globalement que, sur le mandat, chaque collège aura bénéficié du renouvellement d'une salle numérique.

L'année 2020 sera la première année pleine depuis le vote de la délibération cadre. Elle marque de ce fait une véritable accélération de nos investissements, à travers également le vote d'une autorisation de programme de 17,7 M€ dans cette direction, avec une réduction de la période de renouvellement, une accélération du renouvellement des serveurs, une augmentation des VPI en fonction des effectifs des établissements, le renouvellement d'une seconde classe numérique pour les collèges qui ont un effectif beaucoup plus important. À noter une finalisation de la première vague de l'appel à projets qui a eu lieu et le lancement d'une seconde vague d'appels à projets que nous allons mettre en place dans les semaines qui viennent.

Concernant la participation à des projets d'excellence numérique, nous avons notamment depuis septembre dernier la création d'un cursus adapté numérique et culture au collège Coutelle à Maubeuge qui voit la mise en place d'un niveau particulier avec des heures particulières en matière d'enseignement du codage et autres en direction des enfants.

Est également en réflexion une vision un peu plus globale. En effet, à Maubeuge, il y a une école en matière de cybersécurité et il est important, dans cette vision d'aménagement et de transformation numérique, que nous puissions avoir dans la réflexion globale tous les acteurs qui existent et qui sont actifs dans ces territoires pour que cet écosystème soit bénéfique à chacun, pour pouvoir créer des passerelles de travail avec les collèges à proximité.

Nous avons également un projet de restructuration du collège d'excellence numérique qui sera officiellement le premier collège numérique avec un niveau d'équipement et de partenariat important, le collège Chasse Royale à Valenciennes. Nous y

étions il y a quelques jours. Beaucoup d'autres établissements rentrent dans cette dynamique. Je ne pourrai pas aujourd'hui vous faire le développement de chacun de ces projets de collège, mais ils sont excessivement nombreux.

Nous avons la mise en place des projets sélectionnés dans ce premier appel à projets pour le développement des usages numériques. À la fin de l'année 2019, 13 collèges ont vu cette mise en place. 28 collèges vont suivre dans l'année 2020. L'ensemble des lauréats ont été conviés à une journée de séminaire que nous avons organisée à la Plaine Images en novembre dernier, qui a eu un plein succès, ce qui démontre à ce jour un certain engouement global. Nous avons beaucoup de perspectives pour lancer ce second appel à projets avec des nouvelles idées d'expérimentation, d'innovation que nous serons ravis de pouvoir accompagner dans la réflexion et dans la réalisation.

Nous avons également la mise en place d'une maintenance annuelle du système d'exploitation Kwartz. Nous avons fait le choix volontaire de pouvoir accompagner les établissements en finançant globalement ce système d'exploitation Kwartz pour pouvoir les accompagner pour faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus de sécurité et moins de difficultés pour ces établissements en matière d'intégration de nouveaux équipements.

À noter également une nouvelle stratégie de renouvellement et d'achat responsable qui est à conforter, avec le lancement d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour concilier la transition numérique et écologique dans la stratégie de déploiement des équipements que nous mettons en place, pour avoir notamment une vision un peu plus fine en matière de consommation énergétique, avoir un comportement d'achat responsable, avoir également une vision sur tout ce qui concerne le recyclage, pour faire face à l'obsolescence des équipements, avoir une vision sur le suivi de l'usage des équipements pour éviter les sous-utilisations potentielles qui pourraient exister et avoir surtout un déploiement ciblé qui réponde véritablement aux besoins et attentes des équipes et des territoires.

L'anticipation au cœur d'une stratégie départementale évolue en permanence. Nous avons fait un premier séminaire à la Plaine Images en novembre dernier. Nous souhaitons continuer cette dynamique avec l'organisation d'une journée avec d'autres acteurs, journée destinée au numérique éducatif, ce qui nous permettra d'avoir une vision globale et un partage d'expériences en la matière.

Le Département est aujourd'hui officiellement un territoire expérimental en matière de numérique éducatif. Nous avons un très large et important partenariat avec de nombreuses parties prenantes. Nous avons su créer cet écosystème dont j'ai parlé en introduction, un écosystème numérique avec notamment de nombreux acteurs économiques qui viennent de ce que l'on appelle la Ed Tech, ces start-ups, toutes ces énergies qui tournent autour de l'éducation au numérique.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec les entreprises d'EuraTechnologies, en mettant ensemble en place des actions au travers du Hackaton des collégiens, l'événement Numériqu'elles qui est à destination d'un focus particulier pour les jeunes filles qui peuvent s'orienter vers des métiers du futur et du numérique. Nous accompagnons également tout ce qui touche autour de l'ère numérique, les temps d'échange avec le cluster des Hauts-de-France. C'est donc un partenariat qui est extrêmement renforcé dans cet écosystème.

Nous avons aussi un travail assez quotidien avec la Région pour préparer les collégiens aux besoins de recrutement, mais aussi dans leur continuité scolaire et éducative en la matière.

Nous expérimentons également un certain nombre de choses. Le Département du Nord a été retenu dans un appel à projets national qui concerne l'expérimentation du BYOD, que l'on appelle aussi AVEC, qui est vraiment l'utilisation de son équipement personnel. Neuf Départements ont été retenus en la matière, deux établissements ont été retenus dans le département du Nord, un établissement à Lambersart, donc situé en agglomération urbaine, et un collège à Iwuy, un établissement avec un profil plus rural. Dans ce projet qui a été retenu, il y a trois axes extrêmement intéressants qui nous permettent tout d'abord d'avoir ce focus en direction de ce territoire du Cambrésis dans le cadre de la réflexion et du travail mené en direction du renouveau du Cambrésis. Le premier axe est de faciliter la coéducation. Le deuxième est de modifier les représentations négatives que peuvent avoir les familles, les parents par rapport à l'utilisation du numérique dans les apprentissages. Dans le troisième axe, ce sont des ateliers en direction des parents, avec notamment un travail de tété-service et une philosophie d'inclusion numérique dans cette direction.

On peut constater que ce deuxième appel à projets d'ordre national vient compléter le premier appel à projets que nous avons mis en place dans le département du Nord. Il répond véritablement aux besoins du territoire. Nous n'imposons rien, nous ne sommes que les accélérateurs, les accompagnateurs de ce qui est mis en place par les équipes éducatives et les équipes pédagogiques dans les différents territoires.

Voilà, Monsieur le Président, en ce qui concerne le bilan pour cette année et les perspectives d'avenir.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Bernard BAUDOUX.

**M. BAUDOUX.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Notre collectivité a acquis la culture de l'évaluation comme en atteste ce bilan d'étape sur le collège numérique qui nous est présenté aujourd'hui. Notre groupe apprécie cette volonté d'évaluer l'utilisation des deniers publics, d'autant que l'argent public est rare.

Mon intervention sur le numérique se fera sur la forme, puis sur le fond, avec le souci d'être constructif car vous connaissez la détermination originelle et sans faille de notre groupe à fournir aux collégiens et à leur communauté éducative les conditions de leur épanouissement scolaire et citoyen.

Sur la forme, Monsieur le Président, le bilan indique des dépenses à hauteur de 37 M€ engagées depuis 2015. Toutefois, sans les investissements préalables en câblage dans chaque salle, serveurs et autres matériels informatiques réalisés auparavant – la liste est longue, vous le savez bien –, il aurait fallu commencer par cela. De mémoire, la dépense était quand même de 50 M€. C'est donc un effort très important de notre collectivité sur les sommes prises globalement. Ce rappel aurait le mérite d'attester une volonté continue et œcuménique de notre assemblée dans ce domaine.

Nous avons apprécié d'avoir à notre disposition l'ensemble des éléments collège par collège. Cependant, je souhaiterais que vous puissiez décrire le type d'équipement mis à disposition dans une classe numérique.

Pour le haut débit, le document reste évasif. Il est indiqué un nouveau groupement de commandes. Si le groupement a été modifié, quelles en sont les raisons et qui le compose aujourd'hui ? Y a-t-il des hausses de coût prévisibles avec le changement de fournisseur et la hausse des débits ?

Par ailleurs, il est évoqué la recherche – je cite – « d'un nouveau modèle plus stable ». De quoi peut-il s'agir ? Ces nouveaux modèles permettraient-ils des économies dans la durée ? Cela peut effectivement être intéressant.

Hors annexes, quatre collèges situés à Valenciennes, Maubeuge, Iwuy et Lambersart sont cités dans le document. Nous nous félicitons que des équipes éducatives s'investissent fortement avec d'autres partenaires dans des projets innovants. Toutefois, nous aurions souhaité voir d'autres collèges, pourtant connus pour leur investissement dans les domaines scientifiques et dont la situation sociale dans le secteur du recrutement est telle qu'il serait plus qu'utile de leur fournir les moyens les plus innovants et une formation numérique et scientifique d'excellence, de leur offrir ainsi des pistes d'espérance pour leur avenir professionnel.

Vous connaissez ma volonté de ne stigmatiser aucun secteur, mais notre connaissance des indicateurs permet de visualiser bien des collèges.

Un exemple quand même : sur proposition de notre collègue Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, vous avez visité le collège Voltaire de Lourches et avez découvert, m'a-t-elle dit, des expériences formidables de niveau européen. Voilà, dans la onzième ville la plus pauvre de France, une exemplarité qui pourrait être fortement soutenue.

Quant à Maubeuge, permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler l'existence d'une université spécialisée dans une licence professionnelle cyber défense, anti-intrusion des systèmes d'information, pour laquelle l'agglomération Maubeuge-Val de Sambre s'est fortement investie et est devenue site pilote. Je pense que nous pourrions aussi travailler avec cette université sur Maubeuge. Un partenariat avec cette université et ses étudiants est-il envisageable à l'image du partenariat avec Sciences-Po, mais aussi avec des stages dans notre collectivité pour mettre à profit les connaissances de ces étudiants ? Vous savez que nous ne sommes pas à l'abri de catastrophe dans ce domaine, loin s'en faut.

Vous ouvrez une porte en indiquant que d'autres projets d'excellence pourraient être accompagnés. Permettez-moi cette proposition. À l'image du séminaire du 29 novembre, ne faudrait-il pas cette fois organiser préalablement des séances de travail pour l'écriture des projets ? Cela permettrait aux équipes de coconstruire le leur avec les partenaires et les équipes départementales dédiées et, ainsi, de pouvoir bénéficier du dispositif.

Sur le fond, personne dans cet hémicycle ne doute plus de la nécessité absolue de former nos jeunes aux multiples applications liées aux usages numériques. Il suffit d'assister, comme vous l'avez fait avec notre collègue Jean-Claude DULIEU à Chasse Royale Valenciennes, à des démonstrations de robotique ou d'images virtuelles pour percevoir les profondes modifications à venir dans le monde du travail. De ce qu'il nous a rapporté, notre collègue en est sorti admiratif et heureux d'avoir constaté avec le Département tout l'intérêt de ce projet.

La plus-value d'une formation de renommée internationale est vitale au maintien de l'emploi dans nos territoires. Encore faut-il que nous puissions nous prémunir des prédateurs qui pillent et délocalisent notre savoir-faire, à l'image de NOV dans ma ville.

Monsieur le Président, notre groupe apprécie la poursuite des investissements en matière de collège numérique et la possibilité de se consacrer aux équipements en matériels de pointe. Nous attirons toutefois votre attention sur des expérimentations comme « apportez votre équipement de communication ». En effet, d'un point de vue éthique, même si des aides sont possibles par l'État (pour certains, 190 €), nous voyons les prix du marché et la multitude de marques et modèles. Est-il concevable de faire cours dans de bonnes conditions avec des équipements qui seraient très divers tant en qualité qu'en performance ou en fiabilité ? Cela pose un problème d'équipe et d'équité.



Mais, si ce projet devait malgré tout exister de manière expérimentale, ne serait-il pas opportun de fléchir tout ou partie de l'ARC pour compléter l'aide de l'État pour les collégiens qui n'en ont pas les moyens ?

J'en profite pour rappeler notre souhait que l'ARC soit prioritairement utilisée à aider les gamins qui en ont le plus besoin.

Vous évoquez une stratégie de renouvellement ou d'achat responsable. Ne pouvons-nous pas étudier l'idée de louer des bureaux virtuels à distance ? Ce sont des petits boîtiers, un écran et un clavier, où toutes les données sont stockées dans le Cloud, certaines d'ailleurs très énergivores, mais qui présentent l'avantage de toujours être à jour pour les logiciels et qui ne nécessitent pas de grosse maintenance.

Vous évoquez l'engagement sur le recyclage. Les reportages sur le recyclage à l'étranger sont consternants : humains intoxiqués, nature polluée. Tout le monde le sait. Nos matériels récupérés dans les établissements sont-ils offerts aux associations pour leur permettre une deuxième vie en économie circulaire avant le recyclage définitif ? Connaissons-nous les acteurs du recyclage du matériel ?

Il est question d'une maintenance annuelle des serveurs par l'achat d'une solution logicielle annuelle. Notre marché ne prévoit-il pas d'inclure d'emblée pour le titulaire la contrainte d'une mise à jour durant la période de marché de son matériel ? Cela ressemble fort à cet industriel qui vend la graine, mais qui oblige à l'achat de produits chimiques pour son développement. Je ne cite pas la marque, on la connaît tous. Le montant est quand même de 70 K€ et il serait bien plus utile en achat de matériels.

En conclusion, Monsieur le Président, nous apprécions les investissements réalisés dans nos collèges. Notre groupe espère que tout ou partie de ces propositions constructives pourront recevoir une écoute attentive dans l'intérêt des publics concernés. En tous les cas, nous y serons attentifs lors du prochain bilan d'étape.

Monsieur le Président, je profite de ce bilan pour amorcer une nécessaire réflexion collective sur le numérique et l'être humain.

Michel DESMURGET, directeur d'étude au CNRS et auteur du livre « La fabrique du crétin digital », dans une interview publiée dans Le Monde, déclare : « *la multiplication des écrans engendre une décérébration à grande échelle* ».

Aussi, il nous faut aux côtés des communautés éducatives permettre au numérique de ne rester qu'un des outils favorisant des types d'apprentissage. C'est un outil et rien de plus. Un équilibre entre les différentes pratiques pédagogiques, dont l'utilisation journalière du livre papier, reste à trouver, surtout que les usages numériques dans la famille sont difficilement maîtrisables.

Je termine en livrant à votre réflexion cette citation du psychiatre Serge TISSERON : « *L'usage des moyens actuels de communication favorise une socialisation moins tributaire de la proximité géographique. Chacun passe plus de temps avec les personnes éloignées et moins de temps avec ceux dont il est physiquement proche* ». Je livre cette réflexion à votre sagacité.

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, cher collègue.

Joëlle, parviendrez-vous à nous protéger du crétinisme digital ?

**Mme COTTENYE.-** Nous allons y tendre collectivement, Monsieur le Président.

Effectivement, c'est bien pourquoi j'ai rappelé dans mon introduction le titre de la délibération cadre qui portait sur les usages du numérique et aussi les pratiques innovantes. Le numérique, ce n'est pas le tout écran, ce sont des outils qui aident notamment aux apprentissages, mais ce n'est pas une finalité en soi. Il y a bien d'autres outils ; par exemple, l'imprimante 3D n'est pas un écran, mais c'est un outil qui fait partie de cet accompagnement avec ces nouveaux apprentissages.

Notamment à Iwuy, avec le projet par le BYOD, l'outil que les enfants amènent, ce qui est intéressant, c'est que nous apportons le même équipement pour les enfants, ils pourront l'utiliser à l'école et chez eux.

L'intérêt de partir des territoires est vraiment de ne pas imposer, de ne pas modéliser, mais de prendre vraiment en considération les spécificités des territoires. Je ne l'ai peut-être pas suffisamment développé tout à l'heure, mais il s'agit vraiment de prendre la spécificité des territoires, des établissements, avec le côté technique, mais aussi le côté social pour faire en sorte, en lien avec les territoires, de favoriser cette avancée tout doucement vers le XXI<sup>e</sup> siècle notamment via le numérique éducatif.

Sur la forme, vous rappelez le travail préalable qui a été mis en place avant 2016. À la rentrée de 2015, 61 collèges étaient raccordés au haut débit sur les 202 collèges à l'époque. Je vous le concède ; puisque, aujourd'hui, nous renouvelons ce matériel, c'est bien qu'il y avait déjà une base qui était écrite et qu'il y avait déjà du matériel qui existait. Ce n'est qu'une continuité. J'ai bien dit tout à l'heure que nous sommes maintenant dans une accélération. Cela n'enlève rien à tout le travail qui a été fait en amont où nous étions encore sur la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

La délibération porte sur le bilan, sur la délibération cadre et sur l'avenir.

La classe numérique, c'est une classe pupitre du XXI<sup>e</sup> siècle qui permet aux équipes d'avoir soit des ordinateurs fixes, soit des ordinateurs sur des chariots, donc plutôt volants. Des établissements ne veulent pas d'appareils volants, d'autres établissements veulent du fixe. C'est un respect en fonction de la façon dont ils travaillent.

Pour le haut débit, il s'agit de passer par le prestataire Celeste qui est référencé par l'UGAP, comme dans le Pas-de-Calais

La Région a fait un choix différent d'infrastructure, que nous n'avons pas adoptée pour le moment pour la continuité du service public. La Région semble vouloir plutôt développer le modèle qui est fait dans le sud du territoire où elle possède une partie de l'infrastructure réseau. Ce modèle pourrait être une solution mais il nécessite un temps de réalisation un peu plus important.

Au niveau des collèges cités – d'où l'importance de lire un peu tous les documents qu'on vous a transmis au fur et à mesure du travail qui a été mis en place dans ce numérique éducatif –, au niveau des AAP, on l'a vu en commission, on vous a donné tous les documents, une quarantaine de projets ont été concernés. Chaque conseiller départemental a été destinataire d'un courrier lorsqu'un collège de son canton a été retenu dans le cadre de l'AAP. C'est en toute transparence que nous essayons de partager ces informations en la matière. Aujourd'hui, je n'ai pris que quelques éléments en parlant de Maubeuge, Chasse Royale, Iwuy, Lambersart. Bien sûr, on pourrait tous les développer, mais je pense que l'on y passerait un temps un peu trop important, même si chacun a son importance et a sa spécificité.

L'initiative vient bien des territoires et c'est vraiment un travail collectif que je dois véritablement saluer.

Pour information, le collège de Lourches n'a pas aujourd'hui répondu au premier appel à projets. Lorsque nous étions dans cette première journée du séminaire à Plaine Images en novembre dernier avec les premières expérimentations, nous nous sommes rendu compte qu'un certain nombre de collèges étaient extrêmement intéressés et nous allons bien sûr les accompagner dans la démarche en fonction de ce qu'ils souhaitent faire pour faire en sorte qu'ils puissent être bénéficiaires de ce second appel à projets que l'on va mettre en place. Ce collège de Lourches ne reste pas sur le bord du chemin puisqu'ils ont une certaine demande en matière d'équipements, nous sommes très attentifs à ce qu'ils souhaitent, nous allons voir comment nous pouvons les aider par rapport à cela et nous allons les accompagner sur le second appel à projets.

Concernant Maubeuge et les autres collèges, ils sont extrêmement nombreux. La semaine dernière, j'étais au FIC, au forum international de cybersécurité, j'ai été interviewée notamment par la revue Acteurs publics, j'ai développé l'idée du collège Coutelle à Maubeuge, d'où l'utilité de bien connaître les territoires. On sait – vous l'avez précisé, Monsieur BAUDOUX – qu'il y a des richesses, des pépites, des talents dans les territoires et il est important de mettre tout cet écosystème en véritable ébullition pour créer des passerelles parce que ce sont des nouveaux métiers. On a beau dire ce que l'on veut, mais, comme je l'expliquais à Acteurs publics, sur la cybersécurité, ce sont aussi des nouveaux métiers, il est important de mettre cela en place dès le plus jeune âge dans les usages numériques. Lorsque vous êtes chez vous à la maison, lorsque vous sortez de votre domicile, vous fermez les fenêtres et la porte à clé. Aujourd'hui, dans les usages du numérique, l'usage des ordinateurs, des Smartphone, des tablettes et de tous les outils que vous avez quotidiennement dans le numérique, tous ces outils doivent être utilisés avec une certaine conscience en matière de sécurité. Je crois que, dans les territoires où on a ces spécificités, il faut les exploiter, il faut les développer, il faut les mettre en véritable réseau avec tous nos systèmes de formation, d'information, pour faire grandir les personnes – puisqu'on touche de l'humain – mais pour faire grandir aussi les territoires.

Vous avez parlé à juste titre de la virtualisation des postes. J'ai également une réflexion plus large en matière de stratégie d'équipement, car la virtualisation a ses aspects positifs et négatifs. L'étude portera juste sur les équipements qui seront nécessaires, responsables, adaptés et qui seront performants.

En conclusion, je pense que nous avons un objectif commun, celui d'essayer de concilier la transition numérique avec la transition écologique, avec bien évidemment le respect de l'humain.

Dans le numérique, vous avez des mots comme algorithme, intelligence artificielle, IOT, tout ce qui concerne l'internet des objets, les big datas, tous ces mots qui pourraient paraître assez étranges mais qui font partie de nos quotidiens. La réflexion est globale, elle est aussi de placer l'humain au cœur de tous ces usages et au cœur de la transformation numérique. C'est vraiment l'humain qui est auteur et acteur de ce changement. On a aussi besoin de ressources humaines pour déterminer les modèles en termes d'intelligence artificielle, pour les construire, former et mettre en action tout cet écosystème.

La transformation numérique, c'est une histoire humaine qui est créée par l'humain au service de l'humain. Plus que jamais, sa réussite ne peut dépendre que de l'humain à la base.

**M. le Président.**- Merci beaucoup à tous les deux.

Je serais tenté de faire une remarque que je ne devrais pas faire, celle de dire à tous les agnostiques que le prestataire Celeste n'exprime aucune inclination métaphysique. Peut-être serait-il intéressant que, tous les deux, vous puissiez envisager des actions de formation auxquelles un certain nombre d'entre nous ne seraient pas fâchés de participer.

Y a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Je crois que c'est un dossier tout à fait important et je me plais à souligner en l'espèce la continuité du Département au-delà des différentes majorités.

Notre collègue Christian POIRET va poursuivre et terminer cette séance plénière.

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 6<sup>e</sup> COMMISSION**

### **▪ Rapport 6-1 – Appel à projets de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) et l'aide à l'aménagement des trottoirs le long des voiries départementales (AAT) 2020 – Modification des règles de gestion des subventions de soutien départemental à l'investissement des communes et intercommunalités**

**M. POIRET.-** Président, chers collègues,

Peut-être serait-il bien, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, de le faire à deux voix avec Arnaud DECAGNY concernant les voiries départementales et les trottoirs. Je vous laisserai lui donner la parole.

Il s'agit du lancement de l'appel à projets d'aide départementale aux villages et bourgs. C'est une politique importante d'aide aux territoires, cela permet de faire de l'aménagement des territoires, de faire de l'emploi, du développement économique sur les territoires.

En 2015, nous avons réalisé un moratoire pour poser notre politique, c'était Guy BRICOUT qui était aux manettes à l'époque.

Depuis, nous avons délibéré 30 M€ en 2016, 35 M€ en 2017, 37 M€ en 2018 et 35 M€ en 2019, soit 137 M€. Quand on regarde les chiffres par année et par arrondissement, on est à 68 516 000 € en ADVB et 68 205 000 € en PTS. Si on avait voulu le faire exprès, on n'aurait pas réussi à faire un équilibre de ce type. Je ne vais pas reprendre 2016, 2017, 2018 et 2019 par arrondissement. Si vous le souhaitez, je suis en possession des chiffres par arrondissement.

Cet appel à projets sera lancé le 2 mai 2020 jusqu'au 14 juillet 2020. Il n'est pas lancé avant, parce qu'il y a des élections municipales entre deux. Ainsi, les exécutifs qui vont arriver au pouvoir pourront décider de déposer ou pas un dossier, c'est vraiment eux qui prendront la décision et non pas l'ancien exécutif. Voilà pourquoi nous passons cette délibération avec un délai d'ouverture du 2 mai 2020 au 14 juillet 2020.

Je vous rappelle que les projets éligibles sont les projets qui seront supérieurs à 8 000 €, que les subventions maximums sont à 300 000 €.

Vous avez une modification dans la délibération qui est intéressante. Lorsqu'on était par exemple à 300 000 € sur 1 M€ de travaux, si vous ne réalisiez pas le million de travaux et que vous étiez à 800 000 €, on recalculait le pourcentage de la subvention. Aujourd'hui, avec cette délibération, si vous en êtes d'accord, le seuil sera à 300 000 € même si on est à 800 000 € parce qu'on sera au-dessus du seuil théorique qui peut être pour certaines communes de 40 %, qui serait de 320 000 €. C'est beaucoup plus clair pour les communes et il n'y a pas à chaque fois un recalcul de la subvention parce qu'il peut y avoir de l'optimisation des projets. Quand on est à 300 000 €, on n'est pas obligatoirement à 40 ou 50 % du projet. C'est la base que l'on s'est donnée pour permettre à beaucoup plus de communes d'avoir plus de subventions, pour être levier pour aller chercher de la DETR, de la DSIL ou autres pour réaliser ces projets.

Lors de la commission, Martine FILLEUL m'avait demandé d'avoir les consommations d'ADVB et PTS. Je vous les livre.

En ADVB : en 2017, on était à 5,4 M€ ; en 2018, à 11,6 M€ ; en 2019, à 9,3 M€, ce qui fait 27 M€. Je parle bien de sommes consommées.

En PTS : en 2017, on était à 5,6 M€ ; en 2018, à 9,7 M€ ; en 2019, à 10,8 M€. On voit bien que notre politique prend sa vitesse de croisière et va la prendre de plus en plus. On est donc à 26,35 M€.

Globalement, le Département a déjà payé 53 M€ sur les 137 M€ qui sont globalement délibérés.

Aujourd'hui, en dossiers soldés en ADVB, on est à 46 % sur 2016, 2017, 2018, 2019. Notre souhait est que ce soit soldé au plus vite et nous souhaitons payer vite. Je le répète pour que chacun puisse passer le message dans les communes.

Par contre, en dossiers soldés en PTS, qui sont des dossiers beaucoup plus lourds, sachant que, à l'époque, nous n'étions pas sur RAO, ce qui fait que cela a pris un peu plus de temps et cela a reculé les dossiers, on est à 23 % de dossiers soldés au niveau de notre collectivité.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette belle politique d'ADVB et PTS.

Sur la délibération, nous sommes à 20 M€, qui pourront être ajustés suivant les dossiers que nous aurons en ADVB et les dossiers que nous avons sous le coude en intérêt PTS 2020, nous pourrons ajuster par rapport aux 45 M€ globalement sur cette politique compte tenu qu'il y a les 4 M€ que nous allons délibérer juste après au niveau des voiries communales pour les communes de moins de 2000 habitants.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Pas d'objections ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 6.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

**M. POIRET.-** Sur la même délibération, nous avons les trottoirs des voiries départementales.

**M. le Président.-** Très bien.

Même délibération, même traitement.

Nous passons à la délibération 6-2.

▪ **Rapport 6-2 – Attribution des subventions ADVB – Volet voirie communale 2020**

**M. le Président.-** Nous avons considéré que ce qui concernait les réfections de couches de roulement d'une voirie communale ne présentait pas de sensibilité marquée politiquement et que l'on pouvait donc aller plus vite dans la mise en concurrence et l'attribution des subventions.

**M. POIRET.-** On est dans la même logique d'aides auprès des communes.

C'est une demande que nous avons eue à plusieurs reprises dans les réunions d'arrondissement quand, il y a deux ans, nous avons fait l'ensemble des territoires. Les maires nous disaient que leur petite commune n'avait pas la possibilité de faire les couches de roulement et que, s'il n'y avait pas une départementale qui passait au milieu de la commune où c'était le Département qui payait la totalité, elles ne pouvaient pas s'en sortir. Lors du congrès des maires ruraux, on a eu les mêmes demandes.

Il faut savoir que le premier dossier concerne une commune de 57 habitants qui a fait une demande, des communes de 124 habitants ont fait des demandes, ce qui montre bien la nécessité de venir en aide.

Sur les communes de moins de 2000 habitants, c'est 50 % du coût, prise en charge de la maîtrise d'œuvre, prise en charge de la mise à niveau des assainissements si c'est nécessaire – ce qui peut arriver quand on fait des couches de roulement –, pour des opérations de 8 000 € au minimum et 150 000 € au maximum.

Nous avons pris l'intégralité des dossiers qui nous ont été soumis, soit un montant de subvention de 3 957 864 €.

Je le dis tout de suite, parce que j'ai eu l'occasion de le lire dans la presse. À 2 000 habitants, c'est bien. On ne va pas aller à 5 000 habitants sur cette politique ; sinon, un jour, on ira à 10 000 et on n'aura plus de routes communales, on n'aura que des départementales sur le territoire.

Je pense que cette politique est bien ciblée, elle est bien utile. Les communes de 5 000 habitants ont des revenus différents, elles ont la possibilité de faire les couches de roulement, elles ont souvent un peu de commerces, elles touchent de la CFE, du foncier bâti, elles ont les moyens à faire les couches de roulement, elles n'attendent pas obligatoirement le Département.

4 M€, c'est important et c'est une volonté de notre Président de prendre la totalité, de ne pas rester à 2 M€ comme c'était prévu à l'origine. C'est une politique très volontariste et qui est très appréciée par les maires du département.

**M. le Président.-** Merci, Christian.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ?

Président BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est absolument pas sur ces deux délibérations que je veux intervenir, mais cela concerne la voirie.

Notre collègue Michel LEFEBVRE, lors de la dernière séance plénière, était intervenu suite à la nouvelle politique de sécurisation des routes qui avait été votée à l'unanimité et affectée d'un budget de 3 M€. Or, il se trouve que la politique « amendes de police » a vu un certain nombre de dossiers recevoir un avis favorable technique par les services, mais n'a pas pu être abondée financièrement parce que le budget amendes de police n'était pas suffisant. Au nom du groupe, Michel LEFEBVRE avait souhaité que nous puissions débloquer 900 000 € – puisque l'ensemble de ces dossiers amendes de police représente un engagement financier de 900 000 € –, que l'on prenne 900 000 € sur les 3 M€ de la nouvelle politique qui se recoupe avec les amendes de police de manière à répondre rapidement à ces dossiers qui sont en instance. Vous aviez répondu que vous alliez examiner cette situation.

Nous profitons de ces délibérations « voirie » pour reposer la question.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Charles BEAUCHAMP.

Notre collègue Arnaud DECAGNY va intervenir.

**M. DECAGNY.-** Chaque année, le Département du Nord distribue environ 1,2 M€ concernant les amendes de police. Evidemment, cette enveloppe n'était pas suffisante – c'est ce que vous avez dit dans votre propos – et, de façon générale, si une commune n'a pas été retenue une année, elle est retenue l'année suivante en priorité. C'est ce que nous faisons chaque année sur environ 1,2 M€.

Nous avons développé en fin d'année dernière une politique volontariste pour la sécurité routière. Nous allons lancer l'appel à projets des communes qui vont demander de faire partie de cette nouvelle politique de sécurité routière et je pense que nous regarderons attentivement les demandes des communes. Il nous faut les dossiers dans le cadre de cette politique avant de pouvoir répondre favorablement. En tout cas, c'est une politique volontariste.

Permettez-moi juste un point. Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais je reviens sur la politique voirie. Je me souviens d'un article de La Voix du Nord il y a deux ans qui disait que les routes dans le département du Nord étaient parmi les plus mauvaises de France. Ce n'était pas lié directement aux voiries départementales, mais plutôt à l'état des voiries communales, notamment dans les communes de moins de 2000 habitants qui ont eu des baisses de DGF et qui ne savaient pas faire face à l'entretien de leur voirie.

On peut donc se satisfaire de cette politique. 128 dossiers déposés pour une première année, c'est quand même beaucoup. On a même doublé cette politique volontariste du Département du Nord. Cela veut dire qu'il y avait une vraie attente des communes et vos propos, Monsieur le Président, confirment cette nécessité.

De plus, c'est très bien puisque cette somme n'est pas prise sur les voiries départementales, mais sur le budget aménagement – je fais un petit clin d'œil en passant. Cela veut dire que le budget voirie augmente d'année en année et on peut s'en satisfaire.

Nous regarderons avec attention, comme nous le faisons à chaque fois, dans chaque canton, les dossiers de sécurité routière qui sont nécessaires. J'en suis sûr, Monsieur BEAUCHAMP, vous ne manquerez pas de nous faire un petit courrier pour appuyer la demande de votre collègue.

**M. BEAUCHAMP.-** Soyez rassuré, je le ferai.

**M. le Président.-** Si je comprends bien, on regardera les demandes qui seront faites, on verra si cela nous laisse une marge d'initiative ; auquel cas, on sera susceptible de reprendre les propositions qu'on n'a pas pu satisfaire.

On me faisait également observer que le changement climatique n'avait pas que des effets pervers. En effet, nous risquons d'économiser quelque peu notamment sur le salage des routes. Les moyens qui pourraient être là économisés pourraient peut-être être redistribués de la même manière sur les demandes que nous n'avons pas pu satisfaire dans un premier temps.

**M. BEAUCHAMP.-** Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci à vous.

Nous allons voter.

Pas d'objections sur cette délibération ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 6.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Je lève cette séance. Je vous donne 10 minutes de récréation et nous nous retrouvons pour la Commission permanente.

*(La séance est levée à 18 heures 30.)*

# **RAPPORTS**





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Rapport d'Activité des Services de l'Etat dans le Département (RASED)

L'article L.3121-26 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Préfet informe le Conseil départemental sur l'activité des services de l'Etat dans le département par un rapport annuel. Le rapport peut donner lieu à un débat en présence du Préfet.

Ce rapport, communément appelé « RASED » est public et accessible à chaque citoyen mais il est disponible uniquement en version numérique, consultable et téléchargeable sur le site internet de la Préfecture du Nord.

L'information de l'Assemblée départementale, prévue par l'article L.3121-26 du code précité, est réalisée par l'inscription de ce « RASED », établi sous la seule responsabilité du Préfet, à l'ordre du jour de la présente réunion et par son intégration au dossier de séance numérique en annexe du présent rapport.

Il convient de constater que la formalité mise à la charge du Préfet par la loi a été respectée.

Monsieur le Préfet a accepté de venir présenter son rapport et de répondre aux questions des Conseillers départementaux.

Je propose au Conseil départemental :

- de donner acte à Monsieur le Préfet du dépôt de ce rapport sur l'activité des services de l'Etat dans le Département du Nord en 2018.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Communication du rapport établi par la Mission d'information et d'évaluation relative à la politique départementale de l'enfance

Lors de sa réunion du 4 février 2019, en application de l'article L.3121-22-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article 32 de son règlement intérieur, le Conseil départemental a décidé la création d'une Mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information et de procéder à l'évaluation du service public rendu par le Département au titre de la politique de l'enfance.

La Mission, dont la présidence a été confiée par le Président du Conseil départemental à Monsieur Paul CHRISTOPHE, a commencé ses travaux le 1<sup>er</sup> mars 2019 et a désigné Madame Barbara COEVOET, en qualité de rapporteure principale, ainsi que Madame Virginie VARLET et Monsieur Jean-Claude DULIEU en qualité de co-rapporteurs.

Ainsi organisée, la Mission a tenu 7 réunions de travail et a, notamment, procédé à plusieurs séries d'auditions, totalisant 52 entretiens entre le 7 mars et le 28 juin 2019. Elle a déposé son rapport en janvier 2020.

Le rapport établi par la Mission et que celle-ci a conclu par 122 propositions, les contributions des 3 groupes d'élus, les procès-verbaux d'audition et les propositions de l'Intersyndicale, ainsi qu'un extrait du rapport d'information déposé au Sénat le 25 juin 2014, sont joints au présent rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte, ainsi qu'au Président de la Mission d'information et d'évaluation relative à la politique de l'enfance, du dépôt et de la communication du rapport prévu par l'article L.3121-22-1 du code général des collectivités territoriales et par l'article 32 du règlement intérieur du Conseil départemental.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Dissolution du Syndicat Mixte de la station touristique du ValJoly

Le Syndicat Mixte de la station touristique départementale du ValJoly, créé en date du 18 février 1977, a délibéré le 10 décembre 2019 en comité syndical, sur le principe et les conditions de sa dissolution au 30 septembre 2020.

En effet, le Département ayant, par délibération en date du 7 octobre 2019 (DGADT/2019/371), attribué la gestion de la station touristique à la société Vert Marine dans le cadre d'un contrat de concession, le Syndicat Mixte est devenu sans objet statutaire. Celui-ci peut donc être dissout de plein droit.

Sa dissolution pourra être prononcée sur délibérations concordantes de tous les membres du syndicat. Un arrêté préfectoral pourra ensuite acter la dissolution, en prévoyant les modalités de liquidation du syndicat telles que définies par les membres.

Je propose donc au Conseil départemental :

- d'acter la dissolution du Syndicat Mixte de la station touristique départementale du ValJoly au 30 septembre 2020 ;
- de valider les conditions de la liquidation proposées par le Syndicat Mixte et jointes en annexe de la présente délibération ;
- de m'autoriser à signer tous documents à cet effet.

Christian POIRET  
Premier Vice-Président



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Canal Seine-Nord Europe - Avis du Département sur le projet de décret de régionalisation de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

**Présentation du projet**

La liaison fluviale existante entre l’Ile-de-France et le Benelux est constituée, du Sud au Nord, de l’Oise, du canal latéral à l’Oise, du canal du Nord et de l’axe Escaut /Deûle.

Le Canal Seine Nord Europe permettra la circulation de convois de 185 m de long et pouvant transporter jusqu’à 4 400 t de marchandises. La construction de ce canal vise principalement à rendre le mode fluvial plus compétitif, à inciter au report modal et à constituer un « couloir industriel », le long de la voie d’eau, en lien avec les ports maritimes.

Le Département du Nord est représenté dans l’actuel établissement public national Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE). La délibération du Conseil départemental n° DGAAD/SG/2019/497 du 16 décembre 2019 a confirmé le soutien financier du Département au projet.

**Régionalisation de la Société du Canal Seine-Nord Europe**

Le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017 a confié la maîtrise d’ouvrage de l’opération à la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), établissement public national.

A la demande des Collectivités territoriales qui souhaitent apporter leur soutien au projet et veiller à ce qu’il génère le maximum de retombées positives pour le territoire, la SCSNE sera régionalisée au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2020, conformément à l’article 134 de la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d’orientation des mobilités.

Un décret en Conseil d’Etat doit préciser les modalités de cette régionalisation. Par courrier en date du 23 janvier 2020, le Ministère de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sollicite l’avis du Département du Nord sur le projet de ce décret.

Aux termes de l’article 15 de l’ordonnance du 21 avril 2016 modifiée par l’article 134 de la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019, cet avis doit être donné dans un délai de 2 mois à compter de la saisine. Toutefois, le rétro planning de mise en place des instances du nouvel établissement public et de la transition budgétaire entre l’établissement public national et la SCSNE, établissement public rattaché à la Région Hauts-de-France et aux Départements du Nord, de l’Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, nécessite une délibération plus rapide. En effet, la signature du décret est prévue avant le 12 mars 2020, jour de la dernière réunion du Conseil de Surveillance dans sa forme actuelle au cours de laquelle, aux termes de l’article 34 du projet de décret, il doit adopter le budget de la SCSNE pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020.

## Avis sur le projet de décret de régionalisation - 2 -

Le projet de décret précise :

- la composition et le fonctionnement du Conseil de Surveillance de la société qui fixe et vote le budget et les grandes orientations du projet ; le Président du Département du Nord est membre du conseil de surveillance ainsi que deux Conseillers départementaux désignés par l'Assemblée départementale ;
- la composition et le fonctionnement du Directoire de la société qui assure la direction opérationnelle ;
- la composition et le fonctionnement du Comité stratégique qui émet des avis et associe les collectivités, des représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les Chambres consulaires, les organisations syndicales, les associations d'usagers du fret et les associations de protection de l'environnement ;
- les modalités budgétaires et comptables de contrôle de la société ;
- les dispositions transitoires assurant le passage à une société régionale au 1<sup>er</sup> avril 2020.

Par conséquent, il convient de désigner deux Conseillers départementaux au Conseil de Surveillance de la SCSNE conformément au projet de décret.

Il est proposé au Conseil départemental :

### 1/ Avis du Département :

- d'émettre un avis favorable au projet de décret de régionalisation de la Société du Canal Seine Nord Europe,
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

### 2/ Désignation des deux Conseillers départementaux au Conseil de Surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe, sur la base du projet de décret et sous réserve de la publication du décret avec le même nombre de représentants du Département :

- de ne pas procéder au bulletin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants du Département, autre que le Président du Conseil départemental, au sein du Conseil de Surveillance de la SCSNE ;
- de constater que les conditions du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.3121-15 du Code Général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Evolution de régime indemnitaire des agents de l'UTPAS de Lille-Sud

Le Conseil départemental a acté le principe de la revalorisation du régime indemnitaire des agents de 6 UTPAS, situées sur Roubaix et Denain.

Pour retenir ces 6 UTPAS, deux critères cumulatifs ont été retenus :

1) Ces UTPAS ont pour « ville centre » une des deux villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres du Département du Nord : Roubaix et Denain.

2) Ces UTPAS présentent une particulière vulnérabilité au regard de l'emploi.

Le critère retenu pour caractériser cette particulière vulnérabilité est le suivant : les UTPAS répondant au 1er critère doivent avoir pour 5 des 7 sous critères suivants, un taux supérieur à la moyenne départementale :

- une part de chômeurs par rapport à la population totale des 15-64 ans, supérieure à la moyenne départementale ;
- une part de l'emploi à durée limitée par rapport à la population totale des 15-64 ans ayant un emploi (actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi), supérieure à la moyenne départementale ;
- une part d'inactifs par rapport à la population totale des 15-64 ans, supérieure à la moyenne départementale ;
- un taux de familles monoparentales par rapport à l'ensemble des ménages, supérieur à la moyenne départementale ;
- un taux de familles de 4 enfants et plus par rapport à l'ensemble des familles, supérieur à la moyenne départementale ;
- une part de personnes ayant au plus un diplôme de niveau BEPC par rapport à la population non scolarisée de 15 ans et plus, supérieure à la moyenne départementale ;
- une part de bénéficiaires du RSA-Socle par rapport à la population totale des 15-64 ans, supérieure à la moyenne départementale.

L'UTPAS de Lille Sud ne fait pas partie des 6 UTPAS concernées par le dispositif puisqu'elle ne répond pas au premier critère posé : avoir pour « ville centre » une des deux villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres du département du Nord.

Néanmoins, si l'on ne retient que les 7 sous critères socio-économiques composant le second critère, on observe que l'UTPAS de Lille Sud est celle qui présente la situation la plus dégradée de toutes les UTPAS, y compris celles bénéficiant du régime indemnitaire bonifié.

Ainsi :

- la part de chômeurs par rapport à la population totale des 15-64 ans y est de 33,8 %, quand la moyenne départementale est à 17,9 % (45ème UTPAS sur cet indicateur) ;
- la part de l'emploi à durée limitée par rapport à la population totale des 15-64 ans ayant un emploi (actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi) y est de 37,62 %, quand la moyenne départementale est à 37,62 % (43ème UTPAS sur cet indicateur) ;
- la part d'inactifs par rapport à la population totale des 15-64 ans y est de 14,44 % quand la moyenne départementale est à 12,2 % (43ème UTPAS sur cet indicateur) ;
- le taux de familles monoparentales par rapport à l'ensemble des ménages y est de 28,4 % ; quand la moyenne départementale est à 17,13 % (45ème UTPAS sur cet indicateur) ;
- le taux de familles de 4 enfants et plus par rapport à l'ensemble des familles y est de 8,11 % ; quand la moyenne départementale est à 3,59 % (44ème UTPAS sur cet indicateur) ,
- la part de personnes ayant au plus un diplôme de niveau BEPC par rapport à la population non scolarisée de 15 ans et plus y est de 46,47 %, quand la moyenne départementale est à 33,25 % (44ème UTPAS sur cet indicateur) ;
- la part de bénéficiaires du RSA-Socle par rapport à la population totale des 15-64 ans y est de 15,63 %, quand la moyenne départementale est à 6,53 % (44ème UTPAS sur cet indicateur).

Ces indicateurs mettent en évidence le contexte particulièrement complexe et difficile dans lequel les agents de cette UTPAS doivent intervenir et justifient l'octroi d'un régime indemnitaire bonifié aux dits agents.

Toutefois, l'application stricte des critères actuellement fixés exclut ces agents du bénéfice du dispositif de revalorisation du régime indemnitaire.

Après avis favorable du Comité Technique du 12 décembre 2019, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'évolution de la règle existante en permettant le bénéfice du régime indemnitaire bonifié aux agents de l'UTPAS qui :
  - . sans être située dans une des deux villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres du Nord ;
  - . présenterait, au regard du second critère, la situation la plus dégradée de toutes les UPTAS du Département ;

- d'accorder aux agents de l'UTPAS <sup>-1/1-</sup> de Lille-sud, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une revalorisation de leur régime indemnitaire dans les conditions déterminées par la délibération n° DRH/2017/301 du 9 octobre 2017.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP004	36002E01	138784406	0	55854

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (articles 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires définit le principe de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement ce principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, les articles 3-3-2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précisent qu'une collectivité territoriale peut, par délibération, pourvoir des postes de catégorie A pour une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La délibération du Conseil général du Nord du 12 novembre 2012 (rapport n° DGC/2012/1420) précise la liste des postes concernés. Cette première délibération a été depuis complétée par celles des 6 mai et 14 octobre 2013, 16 décembre 2014 et celles du Conseil départemental du Nord des 15 juin, 12 octobre, 17 décembre 2015, 26 septembre et 17 octobre 2016, 3 juillet et 18 décembre 2017, 12 février, 26 mars, 29 juin, 8 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2018, 25 mars, 3 juin, 7 octobre et 16 décembre 2019.

Je propose au Conseil départemental :

- De compléter les délibérations susmentionnées et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés en annexe 1 ci-jointe au rapport lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	79599472	0	2091999

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Mise à disposition de quatre agents départementaux auprès de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord (ADRT)

Depuis sa création en 1975, le Département du Nord soutient le Comité Départemental du Tourisme du Nord (ADRT Nord) dans le cadre des partenariats pluriannuels mis en place.

Les lois NOTRe, MAPTAM et la loi de délimitation des Régions ont profondément modifié l'organisation territoriale et l'exercice de la compétence tourisme par les collectivités territoriales.

Ces évolutions législatives entraînent une forte évolution des politiques touristiques menées par les collectivités territoriales.

La définition de nouvelles politiques touristiques régionale et départementales, la création d'une agence d'attractivité régionale, la mise en place d'une nouvelle carte des Offices de Tourisme impactent le rôle et les missions de l'ADRT.

En adéquation avec la délibération cadre relative à la politique touristique départementale (adoptée le 22 mai 2017), il a été décidé par délibération du 3 juillet 2017 une évolution des missions de l'ADRT Nord. Il s'agit de mutualiser et de repenser l'ingénierie touristique départementale en s'orientant vers un accompagnement ciblé innovation.

Afin de porter ce projet il a été décidé le passage d'une agence de « généralistes » à une agence « d'experts » et de développeurs.

Ces réorientations stratégiques nécessitent la mise en place d'actions d'accompagnement au changement et à la formation des équipes.

Il a donc été convenu entre l'ADRT et le Département du Nord de mettre à disposition de l'ADRT quatre agents départementaux pour exercer les fonctions de directrice, manager projets territoriaux, assistante politique touristique, architecte. Ces mises à dispositions se feront à hauteur de 100% de leur temps de travail. Ces agents auront pour mission la mise en œuvre des missions de développement et de conseil.

Les mises à dispositions sont prononcées jusqu'au 31 décembre 2022. Elles interviennent à titre onéreux, avec remboursement des traitements et charges des agents par l'ADRT.

Ces mises à dispositions d'agents départementaux auprès de l'ADRT se feront après accord des agents départementaux et seront formalisées par une convention et un arrêté de mise à disposition. Une convention de mise à disposition est jointe au présent rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de mettre à disposition 4 agents départementaux auprès de l'Agence Départementale de Développement et de Réservation Touristique jusqu'au 31 décembre 2022.
- de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition entre le Département du Nord et de l'Agence Départementale de Développement et de Réservation Touristique, dans les termes du projet joint en annexe.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	79599472	0	291313
36002OP006	36002E17			291313

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Mise à disposition d'agents départementaux auprès de la société Vert Marine

La base de loisirs départementale du ValJoly, créée en 1975, est devenue une station touristique en 2008.

Plusieurs modes de gestion coexistent au sein de la station, réunissant des acteurs publics et des acteurs privés.

Les acteurs publics sont représentés au sein du syndicat mixte. Ce dernier est en charge de l'exploitation de la station et de la promotion touristique. Plus particulièrement, il gère le centre aquatique, l'aquarium, la Base des Activités Sportives et Environnementales, la salle de spectacle, le centre d'hébergement collectif et le camping.

Deux modes de gestion existent pour les acteurs privés : la propriété privée pour les hébergements gérés par le groupe Eurogroup - Madame Vacances et l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour les autres activités (centre équestre, accrobranche, laser tag, restauration et commerces).

Suite à différentes études sur les perspectives de développement de la station, le Département a identifié la nécessité de procéder à la réhabilitation du camping et la pertinence d'avoir recours à un opérateur privé dans la gestion de ce type de sites.

Par une délibération n° DGADT/2017/190 du 3 juillet 2017, faisant suite à l'avis de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 12 juin 2017 et à l'avis du comité technique réuni le 9 juin 2017, le Conseil départemental a, sur la base des caractéristiques du contrat, décidé de recourir à une Délégation de Service Public (DSP), pour la gestion de la station touristique du Val Joly.

Lors de la séance plénière réunie le 7 octobre 2019, le Département a décidé à l'unanimité l'attribution de la délégation de service public à la société Vert Marine. Son offre prévoyait la reprise de l'ensemble des agents en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Tous les agents le souhaitant ont donc été reçus par le délégataire début novembre 2019.

A l'issue de ces entretiens, 7 agents ont émis le souhait de poursuivre leurs missions sous forme de mise à disposition auprès de la société Vert Marine.

Les mises à dispositions sont prononcées jusqu'au 31 décembre 2022. Elles interviennent à titre onéreux, avec remboursement des traitements et charges des agents par la société Vert Marine.

Ces mises à dispositions d'agents départementaux auprès de la société Vert Marine se feront avec accord des agents et seront formalisées par une convention et un arrêté de mise à disposition. La convention de mise à disposition est jointe au présent rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de mettre à disposition 7 agents départementaux auprès la société Vert Marine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022.
- de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition entre le Département du Nord et Vert Marine, dans les termes du projet joint en annexe.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	79599472	0	258310
36002OP006	36002E17			258310

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Délibération cadre Innovation

**I. L'innovation pour le Département du Nord et ses politiques de solidarités humaines et territoriales**

I.1 L'approche départementale de l'innovation

***Une ambition : l'innovation par tous et pour tous au cœur des politiques départementales de solidarités humaines et territoriales.***

Selon l'Assemblée des Départements de France (ADF)<sup>1</sup>, « l'innovation dans les politiques départementales consiste à concevoir et mettre en œuvre, dans une approche de coopération (ou de co-construction), des réponses, services, actions ou dispositifs inédits pour améliorer ou transformer l'existant au bénéfice des habitants et de leur territoire ». Elle précise également que l'innovation « n'est pas à appréhender comme une fin en soi », mais comme « un instrument de modernisation de l'action publique, pour rendre le service public plus juste, plus simple et plus efficace ». Enfin, les Départements ont « des caractéristiques qui leur permettent de produire cette innovation : la proximité (ouvrant sur la participation) et la transversalité (autorisant le croisement de champs d'action différents) ».

Le Département du Nord s'inspire de cette approche et, au regard de ses chefs de filât en matière de solidarités humaines et territoriales, insiste sur la nécessité d'une innovation portée par tous, notamment les territoires, et qui profite à tous, notamment les publics prioritaires du Département. Dans le champ de ses compétences, l'innovation pour le Département du Nord consiste à être une collectivité en mouvement, qui s'adapte aux enjeux et aux usages présents et futurs, qui est source et aussi soutien de l'innovation sous toutes ses formes dans les dispositifs et services publics du quotidien, de la conception à la mise en œuvre, et qui veille à ce qu'elle soit solidaire et inclusive.

I.2 Une innovation sous toutes ses formes

Le Département du Nord recherche et expérimente des solutions nouvelles et des formats nouveaux à des problématiques connues ou nouvelles. Il peut s'agir d'innovations techniques et technologiques, mais elles peuvent prendre d'autres formes (sociale, managériale...).

***Un volet technique et technologique : hautes et « faibles » technologies***

La haute technologie est importante pour résoudre certaines problématiques de nos sociétés : le Département est partenaire de plusieurs projets *high tech*, notamment via le PRID et dans différents domaines (*bras robotisés, biotraitement, progiciels...*). Parallèlement, la nécessité de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques amène le Département du Nord à rechercher également, des innovations plus économes en ressources, aussi appelées « low techs ».

<sup>1</sup> « Mission Innovation », rapport de Rémi Chaintron, Président du Département de Saône-et-Loire, juin 2014.

Il s'agit donc de faire émerger des innovations simples, utiles, accessibles au plus grand nombre et durables (c'est-à-dire tenant compte des enjeux de développement durable, de préservation des ressources et des écosystèmes et d'économie circulaire).

### ***Une innovation qui s'affranchit de ses seuls aspects technique et technologique***

Les domaines concrets d'innovations peuvent se ventiler ainsi, même si les frontières sont souvent poreuses :

- innovations économiques et sociales : habitat solidaire, économie sociale et solidaire, vieillissement, inclusion sociale... ;
- innovations territoriales : « génie territorial », solutions qui « n'existent pas encore sur le territoire » ;
- innovations juridiques : droit à l'expérimentation, clauses des marchés publics... ;
- innovations de gouvernance : gouvernance ouverte et collaborative, mobilisation et dialogue citoyen à l'échelle locale ;
- innovations organisationnelles et managériales : organisation de la transversalité, création d'un laboratoire d'innovation publique...

### **I.3 Les objectifs portés par la délégation à l'Innovation au Département du Nord**

Innovation, modernisation, réinvention... Quel que soit le terme utilisé, le Département du Nord ambitionne de transformer son action et d'introduire de nouvelles façons « de penser et de faire », pour apporter aux habitants et aux territoires des dispositifs et des services publics adaptés aux enjeux et aux besoins du XXI<sup>ème</sup> siècle. Le monde change et les attentes des concitoyens à l'égard des services départementaux évoluent. Le Département du Nord souhaite également s'impliquer dans les questions de recherche et d'innovation afin de contribuer à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire nordiste.

### ***Mieux répondre aux enjeux et attentes des territoires et des habitants et aux nouvelles formes et pratiques d'organisation de la société***

L'innovation dans les politiques départementales doit permettre de répondre aux grands enjeux actuels et futurs du territoire nordiste :

- cohésion sociale, intergénérationnelle et territoriale / participation citoyenne ;
- mobilité et connectivité numériques / inclusion numérique ;
- résilience économique par l'innovation et l'intelligence / insertion ;
- transition écologique et qualité du cadre de vie (transition énergétique, économie circulaire, adaptation aux changements climatiques, gestion des risques, aménagement du territoire, renaturation...).

L'innovation doit aussi permettre de répondre aux nouvelles demandes et attentes des habitants (nouveaux lieux de vie) et aux nouvelles formes d'organisation à l'horizontale, formelles ou informelle : design participatif autour des services publics, cartographie participative, *fab labs*...

### ***Améliorer l'efficacité de l'action départementale et le service rendu à l'utilisateur dans tous les territoires***

Le Département du Nord place l'innovation et l'expérimentation au cœur de sa stratégie pour adapter et renforcer l'efficacité de son action et pour améliorer la vie quotidienne des citoyens et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Depuis plusieurs années, dans un contexte d'évolutions sociales, économiques et technologiques et de restrictions budgétaires, et pour répondre à des citoyens de plus en plus exigeants, le Département du Nord repense ses pratiques et se mobilise pour envisager différemment ses politiques publiques. Le Département veut faire mieux et autrement et l'incarner dans les nouveaux projets et dispositifs de la collectivité.

## ***Contribuer à renforcer les capacités de recherche et d'innovation nordistes***

Afin de renforcer les capacités de développement local et l'attractivité des territoires, le Département du Nord se propose :

- d'amplifier son soutien aux projets de recherche et d'innovation répondant à des problématiques en lien avec les compétences départementales (vieillesse, handicap...) et de contribuer ainsi à la diffusion de la recherche et de l'innovation dans le monde économique ;
- d'encourager l'innovation ouverte fondée, sur le partage et les *living labs* (notamment dans le domaine de l'action sociale), où habitants et usagers sont associés au processus de recherche et d'innovation ;
- de cofinancer les jeunes chercheurs, favoriser le recrutement / l'insertion des chercheurs et docteurs, de poursuivre sa participation à des chaires d'excellence dans ses domaines d'intérêt ;
- de renforcer son partenariat avec les grandes écoles du territoire ;
- de contribuer à promouvoir la visibilité de la recherche et de l'innovation dans le Nord, en France et à l'international.

### **I.4 De nouveaux modes de conception des actions et des innovations organisationnelles**

L'innovation porte de réels changements de culture, de pratiques professionnelles et de postures : l'ouverture, la créativité, la transversalité et les échanges, la collaboration et le partenariat, la culture du « faire-ensemble avec plus d'intelligence », la réinterrogation, la dynamique de changement. Elle suppose également la mise en œuvre de méthodes de travail, dont certaines issues du monde du design.

#### ***L'outillage méthodologique de l'innovation au Département du Nord***

L'innovation s'appuie sur des méthodes, classiques ou moins conventionnelles (nouveaux formats plus souples, nouveaux champs de pensée...), largement pratiquées au Département du Nord : le partage d'expériences et de pratiques, le recours à de nouvelles disciplines universitaires (anthropologie, économie de l'énergie...), la veille des signaux faibles et la prospective territoriale, l'animation de l'intelligence collective et de dispositifs créatifs.

Depuis une dizaine d'années, une nouvelle logique permet également de réinventer l'action publique : inspirée du monde du design industriel, le codesign de services publics prône le regard centré sur l'utilisateur, l'expérimentation et le droit à l'erreur pour proposer de nouveaux services publics.

#### ***L'innovation par le design de services publics***

La transformation des services publics par le design est investie progressivement au Département du Nord. Le design permet d'impliquer les acteurs concernés (agents, usagers...), pour bâtir le futur et imaginer de nouveaux modes d'organisation internes et de nouvelles politiques de développement territorial et social. Le champ d'application du design dans l'action publique s'est considérablement élargi et la demande est désormais très forte.

En matière d'innovation organisationnelle, le Département s'est récemment doté d'un laboratoire d'innovation interne basé sur le codesign, la Fabrik'59. Cette structure est l'interlocuteur, le relais et la plateforme ressources du design en interne.

La Fabrik'59, constituée d'un directeur de projet et d'un réseau d'ambassadeurs du co-design dans les différentes directions, vise à diffuser progressivement la culture de co-design (co-construction) auprès des agents et des managers départementaux, à la fois pour faire évoluer le fonctionnement interne de l'administration mais aussi les services délivrés, sur la base des expertises d'usage et des besoins des bénéficiaires de l'action publique. Objectif de cette méthode : replacer l'utilisateur - l'agent en interne, le citoyen en externe - au centre des évolutions.

Un an après la création de la Fabrik'59, 630 <sup>-1/5-</sup> agents ont participé à des ateliers de co-design dans le cadre d'une quarantaine de projets de différentes envergures : intégration au Département, accueil en UTPAS, formation interne, accompagnement RH, évolutions des outils du SIRH, politique d'achat durable, ateliers d'échanges de pratiques managériales...

### I.5 Une vigilance particulière : l'inclusion numérique

Parce qu'il prône une innovation pour tous, le Département du Nord est particulièrement attentif à la question de l'inclusion numérique de l'ensemble des citoyens.

A l'heure où le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des nordistes, il renforce également les fractures sociales.

Pour réduire ces fractures et permettre à tous d'avoir accès au numérique, le Département du Nord a investi aux côtés de l'Etat dans les infrastructures fixes et mobiles, pour améliorer l'accès au haut et au très haut débit dans les territoires les plus ruraux. Il s'est aussi lancé dans un plan de transformation digitale de la collectivité en décembre 2017.

L'inclusion numérique passe également par la lutte contre l'illectronisme. Il s'agit de la transposition de la notion d'illettrisme dans le domaine de l'information électronique, et correspond à un manque ou une absence des connaissances nécessaires à l'utilisation des ressources numériques. Là où l'illettrisme isolait les personnes ne sachant pas lire, compter ou écrire, l'illectronisme prend une dimension supplémentaire. Si les personnes en situation d'illettrisme se retrouvent également en situation d'illectronisme, cela peut aussi être le cas pour des personnes sachant lire, écrire et compter. Une étude menée en 2018 par la CSA pour le Syndicat de la Presse Sociale montre en effet que 23 % des français ne sont pas à l'aise avec le numérique. Ce chiffre monte à 57 % chez les 70 ans et plus. Il est donc crucial pour répondre aux enjeux de demain de déployer un panel d'outils et de solutions innovants permettant à chaque nordiste de savoir utiliser les outils numériques. Une délibération en ce sens sera présentée prochainement au Conseil départemental.

## **II. Les quatre axes de travail de la délégation à l'Innovation**

Au regard de son aspect transversal et des outils dont elle dispose, la délégation à l'Innovation a vocation à s'appuyer sur 4 axes de travail.

### II.1 L'appui aux Vice-présidences

Les différents champs de compétence du Département du Nord étant susceptibles d'être concernés par la question de l'innovation, il est proposé que les autres Vice-présidences puissent s'appuyer, si nécessaire, sur la délégation à l'Innovation. Plusieurs délégations ont déjà été accompagnées par la délégation à l'Innovation pour certains de leurs projets (Autonomie, Voirie, Communication)

### II.2 La recherche et l'innovation

Le Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (PRID), inscrit le Département du Nord dans une logique de Recherche et Développement. Il a vocation à faire émerger et à déployer des solutions innovantes permettant au Département d'améliorer son efficacité dans ses différents champs de compétences. Il trouve donc toute sa place dans la délégation Innovation.

Le PRID repose sur les principes généraux résumés ci-après et actés, de sa genèse à son élargissement aux compétences sociales, dans les délibérations des Assemblées départementales des 25 et 26 juin 2012, 24 juin 2013, 3 novembre 2014 et 12 février 2018 :

- Les projets :

- reposent sur des partenariats établis avec différents porteurs et structures, privés comme publics (écoles, universités, entreprises ou chercheurs...). Chacun des partenaires, co-investisseur, copropriétaire des résultats et des bénéfices éventuels, procède à des apports sous différentes formes ;

- ont pour but de permettre une mutation des pratiques et leur généralisation ;

- Les développements industriels et commerciaux issus des résultats sont prioritairement localisés dans le département ;
- La présentation (annuelle ou biennale) en Assemblée départementale fait un état régulier des activités.

A titre d'exemples, en 2018 et en 2019, le PRID a notamment initié et porté :

- l'expérimentation sur l'agence routière de Dunkerque de la Bagela<sup>®</sup>, recycleur d'enrobés ;
- la création d'un progiciel de modélisation pour l'assainissement pluvial alternatif des routes, COMETA Route, dans une convention de recherche et développement avec l'Université de Lille et CDI Technologies ;
- le développement et l'amélioration du procédé du bio traitement en partenariat avec l'IMT Lille-Douai et Biosynergie ;
- la mise à disposition de bras robotisés Jaco<sup>®</sup> dans le cadre d'un partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et l'AFM TELETHON.

De nombreux autres projets sont en attente dans le cadre du PRID.

L'ouverture du PRID aux thématiques sociales et solidarités humaines initiée depuis 2018, a ouvert la voie à de nouvelles perspectives et a permis l'élargissement du spectre des actions aux deux secteurs PCH – Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de mutualiser certaines problématiques communes aux deux politiques. La prise en compte de l'aspect APA entre en cohérence avec la volonté d'élargir le PRID aux compétences sociales du Département.

Le développement d'un réseau de partenaires potentiels ou de structures d'information et/ou d'expertise est indispensable. Il induit une coopération avec des organismes tels que l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA), l'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), l'Association des Directeurs Techniques (ADTECH), l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (l'IFSSTAR) et le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) préciser le sens des sigles et une participation à des colloques thématiques (Journées Techniques Route, Biennales...) et à des chaires industrielles, dont la chaire EcoSed.

### II.3 L'évolution des systèmes d'information et le développement des usages numériques

Le plan de transformation digitale a fait l'objet d'une délibération en octobre 2018 visant notamment la création d'un guichet dématérialisé des subventions départementales et la refonte de l'Intranet des agents.

L'évolution du système d'information départemental est impactée par de nouvelles contraintes internes (pérennité du socle technique, obsolescence des outils, évolutions nécessaires des usages numériques dans les pratiques professionnelles...) et externes (Règlement Européen sur la protection des Données – RGDP -, *big data*, hébergement des données de santé, dématérialisation administrative, intelligence artificielle ...). Plus largement, les mutations et le futur du travail (télétravail, déploiement des outils de mobilité, plates-formes collaboratives...) imposent la poursuite des opérations d'équipements et de raccordement des sites et des agents départementaux.

En parallèle des plus de 200 projets visant à moderniser les systèmes d'information métiers (notamment de l'action sociale), plusieurs axes d'innovations technologiques sont investis :

- développement d'un **environnement de travail digital et collaboratif** pour les agents dans le cadre de plusieurs projets : intranet / portail RH / messagerie unifiée embarquant visio conférence/espaces collaboratifs ;
- **Nordata** : mise en place d'une équipe dédiée au *Big Data* chargée de réaliser des outils d'analyses et de croisements de nombreuses données détenues par le Département dans une visée décisionnelle pour une action publique plus efficiente, durable et évaluable ;
- **automatisation des processus robotisés** (*Robotic Process Automation – RPA -*) : l'introduction ciblée de technologies par apprentissage du comportement des usagers permettra d'améliorer la qualité de vie au travail des agents en limitant les tâches répétitives et d'améliorer l'expérience utilisateur. Deux tests sur des périmètres des finances et du social seront lancés en 2020.

#### II.4 Le Département au cœur d'un réseau d'innovateurs publics

##### *Un réseau d'innovateurs publics*

Premier Département de France, le Nord est un terrain d'expérimentation et d'innovation par excellence, inscrit dans une dynamique transfrontalière. En lien avec la délégation aux Relations Européennes et Internationales, la délégation Innovation souhaite porter ses projets au-delà des frontières du Département. De par sa situation géographique, notre collectivité entretient des relations privilégiées avec plusieurs voisins européens tels que la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qu'il appartient de maintenir et développer. Le partage des pratiques innovantes fait partie intégrante de ces relations. Ce partage doit également se faire avec les autres collectivités françaises, que ce soit à travers l'Assemblée des Départements de France ou en lien direct avec les collectivités innovantes. Sur les deux années à venir, la délégation Innovation pilotera donc les deux services qui lui sont rattachés, à savoir le PRID et la DSI, pour développer des solutions innovantes au service du Département, de ses compétences et des Nordistes.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la stratégie départementale en matière d'innovation et les axes de travail de la Délégation à l'Innovation ;
- d'approuver le programme d'activités.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Adaptation du Règlement Intérieur de l'Achat Public (RIAP) du Département du Nord

**Ajustement d'un seuil suite à la modification du Code de la Commande publique**

Le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans le Code de la Commande publique, le seuil de dispense de mise en concurrence obligatoire, actuellement fixé à 25 000 € HT, pour le porter à 40 000 € HT.

Or, ce seuil détermine un certain nombre de processus internes à notre collectivité en matière d'achats publics tels que définis dans le Règlement Intérieur de l'Achat Public (RIAP) départemental adopté, dans sa dernière version, par l'Assemblée départementale le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Sont à ce titre concernées les modalités de publicité, de passation et de contrôle de ces contrats.

Dans un souci de simplification et afin d'éviter toute discordance durable - et donc toute incertitude quant au régime juridique applicable - entre les seuils fixés respectivement par le Code et par le RIAP, il est proposé de modifier le seuil interne actuellement fixé à 25 000 € HT par le RIAP pour le porter à 40 000 HT.

Cette dispense de mise en concurrence, en-dessous dudit seuil, constitue uniquement une faculté et que la pratique de la collectivité est de favoriser, dès lors qu'elle est possible, une mise en concurrence, sous la forme de demande de devis auprès de plusieurs prestataires compétents.

Par ailleurs, ce seuil de 40 000 € HT s'appliquera automatiquement pour des obligations légales et réglementaires, constituant notamment le seuil de la dématérialisation obligatoire des procédures et de la mise en œuvre d'obligations d'information sur les marchés passés par le Département.

Sur ce dernier point, le RIAP modifié, joint au présent rapport, vient préciser les modalités de mise en œuvre du régime d'information spécifique et allégé ménagé par le Code de la Commande publique, pour les contrats d'un montant compris entre 25 000 et 40 000 € HT.

**Réaffirmation de la démarche d'achat durable**

Dans le cadre de Nord Durable, le Département réaffirme son engagement dans une démarche d'achat responsable.

Jusqu'à présent, le RIAP posait surtout le principe d'un achat socialement responsable, via les clauses et marchés d'insertion.

Il convient à présent de compléter cette démarche par la dimension environnementale de l'achat, qu'il s'agisse de l'objet du marché, de ses spécifications techniques ou encore de ses modalités d'exécution, dès que cela est possible.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter le Règlement Intérieur de l'Achat Public (RIAP) modifié, dans les termes du projet annexé au présent rapport.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

**OBJET** : Aide à l'adaptation du logement des accueillants familiaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Cette délibération a pour objet d'élargir les critères d'éligibilité de la politique d'investissement du Département dans le secteur médico-social.

Il est proposé de l'étendre au secteur de l'accueil familial. En effet, la délibération-cadre « Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » du 17 décembre 2015, confortée par l'axe 5 du schéma des solidarités humaines, visent le développement de l'accueil familial. C'est dans ce contexte que le Département a voté le 1<sup>er</sup> juillet dernier, la mise en œuvre de deux dispositifs visant à soutenir l'accueil familial. Pour poursuivre la promotion de ce dispositif, il est proposé de prendre en considération les demandes d'aide au financement de travaux d'adaptation qui sont souvent sollicitées par les accueillants auprès des professionnels du Département.

En effet, le domicile de l'accueillant ainsi que son environnement immédiat doivent garantir la santé, le bien-être et la sécurité des personnes accueillies (art. 441-1 du CASF). A ce titre, lors de la demande d'agrément ou de son renouvellement, une attention particulière doit être portée à la mise en place d'équipements adaptés et/ou de solutions techniques simples.

Dans ce contexte, les professionnels chargés du suivi des personnes accueillies et du contrôle de l'agrément disposent d'une connaissance précise des profils des accueillants, de leurs projets et des exigences liées à cette profession. Ils s'assurent que les demandes sont en cohérence avec le projet d'accueil.

Aujourd'hui sans levier financier, certains accueillants entreprennent des travaux mais la majorité d'entre eux n'ont pas les moyens financiers pour engager ces frais et, de fait, ne peuvent apporter les adaptations nécessaires ou augmenter leur capacité d'accueil. Aussi, l'attribution d'une aide à l'investissement départementale permettrait d'accompagner l'évolution de l'offre contribuant à la qualité de l'accueil (1) et de définir des critères et des modalités pratiques participant au cadrage de la demande (2).

**I) Soutenir les accueillants familiaux dans leur projet d'accueil**

Au titre de la prestation, des adaptations sont possibles via les personnes accueillies, ainsi certaines personnes âgées accueillies disposent de plans d'aide déjà saturés qui ne permettent pas la mobilisation du droit commun (APA, aides de l'ANAH<sup>1</sup>, j'amen'âge 59, etc.). S'agissant des personnes accueillies en situation de handicap, la PCH, qui précise l'aménagement du domicile de l'accueillant, ne peut être prise en compte.

Aussi, cette aide permettrait aux accueillants familiaux de :

---

<sup>1</sup> Aide Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

- poursuivre l'accueil même lorsque l'état de santé de la personne accueillie s'aggrave et que ses besoins sont importants.

- favoriser de nouvelles formules d'accueil (accueil de jour notamment dans le cadre du répit) en subventionnant du matériel nécessaire à leurs mises en place.

- soutenir les demandes d'extension d'agrément, notamment en subventionnant la transformation d'une chambre partagée en chambres individuelles.

Seuls les travaux d'adaptation des parties du logement mises à la disposition des personnes accueillies sont ciblés.

## II) Les modalités pratiques

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 80% du coût total des travaux, taxe comprise, avec un seuil minimum de 200€ et plafonnée à 7000€ TTC.

Une notice explicative à l'attention de l'accueillant familial est annexée au présent rapport. Elle précise les bénéficiaires, le type de travaux subventionnables, le montant de la subvention, les modalités de dépôt et de décision.

En cas d'octroi de la subvention, les accueillants locataires du parc public ou privé doivent au préalable solliciter les bailleurs afin d'obtenir une autorisation de travaux.

A titre indicatif, un tableau récapitulatif des travaux et aménagements éligibles est annexé à la demande de subvention.

L'accueillant familial devra faire la demande de subvention en complétant un dossier qu'il pourra retirer auprès du pôle autonomie de son territoire.

Les professionnels des pôles autonomie vérifient la recevabilité des demandes et leur cohérence. Ils assurent un contrôle de la bonne utilisation de la subvention.

Je propose au Conseil départemental :

- D'adopter les critères d'aide à l'adaptation du logement des accueillants familiaux pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap repris dans le présent rapport et dans la notice explicative jointe.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13004OP001	13004E14	100 000	0	100 000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

**OBJET** : 2ème revalorisation du taux horaire des vacations des médecins en Protection Maternelle et Infantile et en Service de Prévention Santé.

Pour mettre en œuvre ses compétences obligatoires en matière de PMI ainsi que les compétences déléguées par l'ARS, le Département assure un certain nombre de consultations médicales. Pour cela, il s'appuie sur des médecins titulaires et des médecins vacataires.

Le Département rencontre depuis plusieurs années des difficultés pour recruter des médecins. Aussi, il a été convenu de revaloriser le taux horaire des vacations des médecins en deux étapes.

Une première étape de revalorisation de 20% a été réalisée en 2019 portant les montants bruts horaires à :

- 30 € pour un médecin généraliste,
- 32 € pour un médecin qualifié
- 37 € pour un médecin spécialiste.

Afin de permettre une nouvelle revalorisation du montant des vacations horaires, 250.000 € supplémentaires ont été inscrits au BP 2020.

Il est proposé d'adopter une deuxième étape de revalorisation de 20 % environ des montants horaires. Les tarifs revalorisés (montant brut) s'élèveraient à :

- 36 € pour un médecin généraliste
- 39 € pour un médecin qualifié
- 45 € pour un médecin spécialiste.

Pour rappel, les consultations infantiles et de planification qui ouvrent droit à des remboursements d'actes par la CPAM permettent au Département, en cas d'ouverture de nouvelles consultations, de percevoir une recette supplémentaire. En ce qui concerne les consultations en Service de Prévention Santé (SPS), le remboursement est assuré par la dotation globale de fonctionnement.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- de revaloriser le montant des vacations horaires des médecins comme suit :

- 36 € brut pour les médecins généralistes,
- 39 € brut pour les médecins qualifiés,
- 45 € brut pour les médecins spécialistes.

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental de l'exercice 2020.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
15001OP005	15001E01	1 150 000 €	0 €	1 150 000 €
15002OP005	15002E01	400 000 €	0 €	400 000 €

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Actualisation du Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité Logement.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL), outil financier essentiel à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), a pour objectif d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent adapté à leur niveau de ressources et à leur composition familiale.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, en application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le Département du Nord propose les aides du « FSL Nord » pour l'ensemble des ménages résidant hors du territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

La fusion prochaine de la Communauté de communes de Haute-Deûle avec la MEL aura pour effet la sortie des 5 communes de la Communauté de Communes de Haute-Deûle du périmètre départemental en matière d'intervention du FSL : Allennes-Les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin.

En conséquence, il est proposé au Conseil départemental une évolution du Règlement Intérieur du FSL, qui tienne compte du nouveau périmètre départemental à compter de la date effective du transfert de compétences FSL à la MEL, qui a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2020.

L'avenant n° 8 comprend, par ailleurs, les évolutions délibérées le 29 avril 2019, relatives à l'ouverture du FSL Nord aux impayés de télécommunications mobile et internet.

La révision du Règlement Intérieur du FSL est également l'occasion d'apporter d'autres corrections de forme et précisions.

En conséquence, il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 8 du Règlement Intérieur du FSL du 27 mars 2006 ;
- d'intégrer au Règlement Intérieur du FSL les modifications apportées par l'avenant n° 8 ;
- de fixer au 1<sup>er</sup> avril 2020 la date d'entrée en vigueur du Règlement Intérieur du FSL, modifié par l'avenant n° 8.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Le collège numérique : bilans 2019 et perspectives 2020

La délibération DESC/2019/57 du 25 mars 2019 portant sur la stratégie de développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes décrit l'ambition du Département sur cette thématique et la décline sur l'ensemble des champs de sa compétence.

Un peu moins d'une année après avoir annoncé cette ambition, il convient de faire un point d'étapes pour chaque champ de compétence, et donner les perspectives pour l'année 2020.

**I- La politique « collège numérique » : une ambition assortie de moyens**

Depuis 2015 à fin d'année 2020, 37 millions d'euros auront été engagés par l'assemblée départementale pour doter les collèges d'outils numériques pédagogiques. L'ensemble des champs numériques éducatifs des collèges comprend les domaines suivants :

- Le déploiement et le maintien du Haut Débit (HD) et les études de déploiement du Très Haut Débit (THD),
- Le déploiement et le maintien de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ainsi que l'animation du portail « collèges du Nord »
- La mise en place et le développement du site [monstagedetroisieme.lenord.fr](http://monstagedetroisieme.lenord.fr)
- Le lancement et la mise à jour du site [moncollegedesecteur.lenord.fr](http://moncollegedesecteur.lenord.fr)
- La fourniture et la maintenance des équipements informatiques et numériques,
- Le développement d'expérimentations pour accompagner les projets des établissements,
- La participation aux projets d'excellence numérique sur le Département,
- Le développement des partenariats en lien avec la stratégie numérique

**II - Des facteurs de réussite indispensables à toute politique numérique au service des communautés éducatives**

**1) Une connexion au Haut Débit améliorée dans le cadre d'un renouvellement de marché en cours**

Les 203 collèges publics sont connectés au Haut Débit depuis le début de l'année 2018 :

- 193 collèges connectés en fibre optique (débit entre 20 et 100 Mb/s),
- 9 collèges connectés en solution cuivre à environ 10 Mb/s (débit assurant les usages essentiels) compte tenu des contraintes techniques. Il est prévu de raccorder au Très Haut Débit ces 9 collèges d'ici 2021 dès que la fibre optique sera déployée en zone publique par le Syndicat mixte « La fibre numérique 5962 ».

### Point d'étape

Le marché d'accès à internet et au Haut Débit, coordonné par la Région Hauts de France, se terminant en juillet 2020, a fait l'objet d'un nouveau groupement de commandes. La société Celeste, via l'UGAP, a été retenue pour assurer les accès internet à partir de septembre 2020.

L'offre de la société garantit :

- Une fiabilisation de la continuité de service dans le cadre de la transition avec le marché actuel,
- Une augmentation des débits (100 Mb/s ou 40 Mb/s au lieu de 20 Mb/s actuellement). Cette augmentation permettra de libérer les usages numériques actuels et potentiellement en développer de nouveaux

Le prestataire prévoit une protection « anti-DDoS » pour tous les collèges. Il s'agit d'une protection informatique permettant de combattre les attaques par « déni de service », attaque informatique ayant pour but de rendre indisponible un service, d'empêcher les utilisateurs légitimes d'un service de l'utiliser. L'ensemble des collèges sera ainsi protégé de ces attaques.

### Perspectives

Le fonctionnement par location de débit des collèges n'est pas entièrement satisfaisant. Il oblige notamment au renouvellement du marché tous les 4 ans engendrant de multiples interventions sur sites (génie civil, tranchées, adduction, branchement...).

Une étude est à mener ayant pour objectif de trouver un nouveau modèle plus stable, plus évolutif pour les accès internet des collèges. Cette étude peut être réalisée parallèlement à la mise en œuvre du nouveau marché.

## **2) L'Espace Numérique de Travail (ENT), un portail multi services déployé dans tous les collèges au service des Nordistes : Nouvel outil à la rentrée 2019**

L'ENT est un portail internet offrant un bouquet de services numériques :

- A tous publics, à travers les pages d'informations, d'actualités et d'échanges des établissements et partenaires,
- Aux membres des communautés éducatives (professeurs, parents, collégiens, ...), à travers l'accès sécurisé aux informations de vie scolaire pour les collégiens et leurs familles (notes, contenus pédagogiques, emplois du temps, devoirs, messagerie...).

Cet outil, qui offre un lien direct avec les familles, permet d'améliorer le suivi de la scolarité des enfants. Le Département du Nord souhaite accompagner les parents les moins à l'aise avec les outils numériques dans une logique d'inclusion numérique et d'accompagnement des familles, via des actions à concerter avec les fédérations de parents d'élèves et l'Académie.

L'ENT permet également au Département d'assurer des communications dématérialisées, ciblées et sécurisées vers les équipes de direction des collèges (lancements Appels à projets, mise à disposition de documents, sondages, échanges divers), les équipes éducatives, les familles, ...

### Point d'étape

Le marché arrivant à échéance à l'été 2019, une stratégie de convergence des ENT s'est engagée afin d'assurer une continuité de l'outil pour chaque famille dans le suivi de l'élève du primaire au lycée sur le territoire de la Région Hauts-de-France. Le Département du Nord s'est ainsi inscrit dans un nouveau groupement de commandes, piloté par la Région Hauts-de-France aux côtés des 4 autres Départements, des 2 Académies et de 4 syndicats mixtes.

L'appel d'offres a été lancé en décembre 2018<sup>-3/1-</sup> et le nouveau marché a été notifié en mai 2019 à Open Digital Education et CGI.

L'ENT Hauts-de-France appelé « *NEO* » permet ainsi depuis septembre 2019 une continuité entre les différents niveaux et territoires avec un outil ergonomique de type réseau social éducatif adapté aux usages des utilisateurs et principalement des élèves.

Le nouveau portail du Département « Nord Collèges » a été mis en place en même temps. Les articles de l'ancien portail ont été repris et enrichis, il met désormais à disposition :

- Des actualités, informations pratiques des liens utiles sur l'ensemble des politiques départementales et des dispositifs en lien avec les collégiens et leurs familles,
- Des actualités pour valoriser les projets menés au sein des établissements,
- L'accès au site [monstagedetroisieme.lenord.fr](http://monstagedetroisieme.lenord.fr),
- L'accès à « mon collègue de secteur »,
- Les flux réseaux sociaux twitter, facebook et instagram du Département.
- Une Foire Aux Questions (FAQ), un formulaire de contact

L'Académie de Lille, dans le cadre du groupement de commandes, assure les formations aux prises en main et aux usages : formations administrateurs, chefs d'établissements, référents numériques et/ou enseignants.

### Perspectives

Le Département du Nord a d'ores et déjà identifié des évolutions nécessaires à l'ENT pour lesquelles il organise des actions individuelles, en lien avec l'Académie et le groupement :

- Meilleure prise en compte des besoins utilisateurs,
- Collecte et analyse des traces d'usages et d'apprentissage au sein de l'ENT et de ses connecteurs tout en respectant les préconisations du RGPD,
- Coopération accrue entre les différents acteurs du groupement,
- Amélioration de la reprise des données entre ENT.

En lien avec l'Académie de Lille, le Département veillera également à la formation des parents d'élèves à l'outil ENT.

## **III- Une nouvelle approche territoriale pour favoriser le développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes dans les collèges du Nord**

### **1) Le renouvellement du parc numérique : un point clef pour garantir une expérience utilisateur satisfaisante**

Le parc numérique pédagogique est aujourd'hui composé de près de 40 000 équipements (serveurs, postes fixes, Vidéo Projecteurs (VP), Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI), tablettes) au sein des collèges. Ces outils équipent les salles de classe de toutes disciplines (technologie, sciences, arts plastiques, etc.), les SEGPA et les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ULIS, les Centres de Documentation et d'Information, ...

L'installation, la maintenance et le renouvellement des équipements sont assurés à travers une programmation prenant en compte le critère de vétusté. Les renouvellements de classes numériques sont priorisés afin que chaque établissement dispose au moins d'une salle numérique fonctionnelle.

### Point d'étape

En 2019, 132 collèges ont été concernés par des renouvellements inscrits dans la stratégie annuelle pour 46 serveurs, 53 VPI, 2966 postes informatiques en salles de cours, CDI, SEGPA, ULIS et 77 classes numériques.

Sur la période 2015-2021, l'ensemble des 202 collèges aura eu une classe numérique renouvelée.

Les renouvellements d'équipements au sein des projets de restructuration/construction sont adaptés aux nouveaux locaux.

La liste des renouvellements/ajouts d'équipements par établissement est présentée en annexe 1.

### Perspectives

L'ambition numérique du Département pour les collèges passe par une accélération du renouvellement de leurs équipements numériques éducatifs dès 2020. Le budget est augmenté d'environ 30 % sur cette thématique pour pouvoir aider à l'amélioration du service aux utilisateurs.

La stratégie d'investissement propose des actions organisées et échelonnées sur 2 années (2020-2021)

Elle permettrait :

- un renouvellement des postes informatiques sur une vétusté de 6 ans,
- un renouvellement plus important des serveurs en lien avec les besoins issus de la réévaluation des renouvellements des postes,
- l'ajout de VPI au prorata des effectifs (cible d'un ratio d'un équipement pour 30 élèves) en fonction des usages,
- le renouvellement d'une classe numérique pour l'ensemble des collèges,
- le renouvellement d'une seconde classe numérique pour les collèges à plus fort effectif,
- le développement d'une stratégie de déploiement au plus près des besoins des établissements intégrant la finalisation de la mise en œuvre de l'appel à projets 2018 et le lancement d'un nouvel appel à projets numériques.

## **2) La participation à des projets d'excellence numérique**

Le Département du Nord soutient le projet de Chasse Royale à Valenciennes faisant partie d'une restructuration dans le cadre d'un projet ANRU. La restructuration du collège se réalisera dans le cadre d'un Marché Global de Performance.

Le Département fournira au collège des équipements spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'excellence numérique où seront travaillés l'algorithmique, la programmation, la création et la communication numérique, la collaboration transversale pluridisciplinaire. Seront ainsi mis en place des Classes Lab et Fab Lab. Ces nouveaux équipements comprennent des chariots de tablettes et ordinateurs portables, écran numérique interactif, imprimantes 3D, matériel audio-visuel et objets connectés (drones, robots, casque de réalité virtuelle).

En octobre 2019, le Département du Nord a soutenu le collège Coutelle de Maubeuge dans son premier cursus adapté « numérique et culture » avec l'ouverture d'une classe de 6<sup>ème</sup> incluant une heure d'enseignement numérique.

Le Département a fourni au collège 48 tablettes avec 3 chariots comprenant recharges et bornes wifi, 2 écrans numériques interactifs, 5 ordinateurs et a réalisé les travaux de câblage de 11 salles de cours permettant le fonctionnement des équipements ci-dessus et notamment la mobilité des usages des tablettes.

40 000 € ont ainsi été investis pour permettre de développer les usages du code informatique, de créer un « Escape Game » et des applications pour présenter et visiter les lieux culturels du territoire. Plus largement l'investissement contribue au développement de l'appétence des élèves aux savoirs scientifiques et à la construction d'un parcours numérique territorial cohérent en proposant une offre de formation du premier degré à l'enseignement supérieur.

C'est un projet partenarial associant le Département du Nord, l'Académie de Lille, la ville de Maubeuge, la cité de la géométrie, la cité des arts, le zoo de Maubeuge et le syndicat d'initiative.

D'autres projets d'excellence pourront être accompagnés en partenariat avec l'Education Nationale, afin de construire des parcours numériques cohérents au niveau des territoires en proposant une offre de formation continue de l'école à l'enseignement supérieur.

### **3) Des Appels à Projets co-construits avec l'Académie de Lille pour soutenir les équipes éducatives investies dans le développement des usages numériques.**

Le lancement d'un premier Appel à Projets fin 2018 a mené à l'identification de 68 projets pour 57 collèges.

Finalement, ce sont 40 collèges lauréats pour 51 projets qui ont été désignés :

- 7 Fab Lab (« laboratoire de fabrication numérique » : espace modulable dédié à la production multimédia et à la fabrication pluridisciplinaire à vocation technique ou scientifique)
- 9 Classes Lab (salle de cours aménagée en un espace modulable permettant la différenciation de la pédagogie : zones de création, d'interaction, de présentation, d'exploration, de collaboration, de recherche, d'apprentissage autonome, ...)
- 2 Projets Centre de Connaissance et de Culture (ex C.D.I)
- 1 Espace Co-working permettant à des tiers l'accès au numérique (espace ouvert à d'autres collèges, écoles, fédérations de parents d'élèves, parents, associations, ...)
- 19 classes mobiles (différenciation pédagogique, projets pluridisciplinaires et transversaux (technologie langues et arts par exemple ou sciences, arts et musique), « classe cognitive », ...)
  
- 13 Autres projets (robotique, visioconférence, labo langue, audiovisuel, ...)

#### Point d'étape

Le déploiement du premier appel à projets s'effectue de la manière suivante en 3 phases :

- 17 projets ont été mis en œuvre en 2019 pour 13 collèges
- 23 projets déployés au cours du 1<sup>o</sup> semestre 2020 pour 18 collèges
- 11 projets déployés au cours du 2<sup>o</sup> semestre 2020 pour 10 collèges (dont Fernig à Mortagne du Nord qui a déjà été livré d'un premier projet en 2019)

Par ailleurs, 17 collèges sont accompagnés pour faire évoluer leur projet et permettre leur mise en œuvre, en 2020.

La liste des projets par établissement issue de l'appel à projets est présentée en annexe 2.

Un séminaire Appels à Projets a été organisé le 29 novembre 2019 avec les 40 collèges lauréats invités pour le lancement du comité de suivi et la poursuite de la dynamique « groupes utilisateurs/groupes d'échanges projets ».

#### Perspectives

La mise en œuvre des AAP nécessite une collaboration étroite entre les partenaires ; celle-ci se décline de la manière suivante :

- Engagement du Département :

Équipements, travaux, mobiliers nécessaires au développement du projet, accompagnement, capitalisation/évaluation/évolution de l'expérimentation.

- Engagement de l'Académie :

Formations pédagogiques et accompagnements des usages, conseil et assistance technique, contribution à la capitalisation/évaluation/évolution de la démarche. (30 formations à dispenser)

- Engagement des collèges :

Usages, bonnes pratiques, assurance, traçabilité des équipements, contribution à la capitalisation/évaluation/évolution de l'expérimentation.

Dans cette perspective, la rédaction d'une convention de partenariat entre l'Académie, le Département et les collèges sera proposée aux partenaires.

Il est proposé d'engager un deuxième Appel à Projets numériques en 2020 pour une réalisation des projets durant la période 2020-2021.

#### **4) Achat de la maintenance annuelle du système d'exploitation Kwartz**

Le fonctionnement des équipements numériques pédagogiques des collèges (ordinateurs fixes, portables et tablettes) est structuré autour de systèmes serveurs équipés du logiciel Kwartz.

Les systèmes d'exploitations Kwartz sur les serveurs ne sont pas à jour, ce qui entraîne des risques de failles de sécurité, des problèmes d'exploitation et d'intégration de nouveaux équipements par le Département.

Les rapports de maintenance du prestataire titulaire du marché de maintenance du Département, la société SPIE, montrent que les établissements ne prennent pas de contrat de maintenance Kwartz auprès de la société Iris (concepteur de la solution logicielle des serveurs équipés de Kwartz).

##### Point d'étape

Depuis fin d'année 2019, le Département prend en charge cette maintenance du système d'exploitation Kwartz, logiciel indispensable au fonctionnement normal des serveurs pédagogiques financés par le Département pour un coût annuel de 70 K€.

##### Perspectives

Il est proposé de poursuivre la prise en charge par le Département de cette maintenance.

Celle-ci permettra :

- D'améliorer la qualité de service aux établissements ;
- De diminuer les coûts directs ou indirects par manque de ce contrat Iris ;
- De rationaliser la gestion des serveurs et envisager de nouveaux services ;
- De rendre plus simple et efficiente l'activité du prestataire intervenant pour l'installation des équipements numériques dans les collèges ;
- De renforcer le partenariat Département/Académie et d'être valorisé auprès des établissements.

#### **5) Une stratégie de renouvellement ou d'achat responsable à conforter**

En 2020, le Département propose de lancer une étude (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) sur les équipements numériques, leurs usages et la stratégie de développement des outils pour l'avenir.

En effet, les outils existants sont en constante évolution, du fait des améliorations technologiques. Parallèlement, les pédagogies utilisées dans la classe changent à mesure de l'appropriation des outils par le corps professoral.

Il convient d'anticiper et de mieux appréhender les pratiques d'enseignement des prochaines années.

D'autre part, cette étude doit intégrer également la dimension écologique, notamment le concept de « sobriété numérique », en termes de renouvellement et d'usages des équipements, ainsi que la prise en compte du bilan carbone des projets numériques réalisés.

La transition numérique dans les collèges doit se conjuguer avec la nécessité de mener en parallèle la transition écologique (achats responsables, engagement sur le recyclage, système alternatif pour faire face à l'obsolescence, virtualisation...)

#### **IV- L'anticipation au cœur d'une stratégie départementale qui évolue avec son temps**

##### **1) Une journée départementale du numérique éducatif au collège**

### Point d'étape

Afin de faire vivre cette stratégie du numérique éducatif dans les collèges du Nord, une journée départementale dédiée au numérique a été organisée le 29 Novembre dernier à Plaine Images à Tourcoing. En parallèle avec le séminaire culture numérique, elle a rassemblé l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par l'appel à projets. Cet événement a été l'occasion de partager des retours d'expériences, de créer des synergies et d'inciter à la constitution de groupes utilisateurs sur l'ensemble des champs du numérique éducatif.

### Perspectives

Il est proposé d'organiser une nouvelle journée départementale courant 2020. Son ordre du jour à construire avec les partenaires portera de façon plus large sur les sujets qui intéressent ou préoccupent les établissements (Haut Débit, ENT, renouvellement des équipements et outils, maintenance, expérimentations, usages, évaluation).

## **2) Le Département du Nord, candidat pour devenir territoire expérimental en matière de numérique éducatif**

### Point d'étape

Le Département s'inscrit dans le réseau des acteurs du Numérique éducatif, travaille avec la Région sur les besoins en recrutement et participe activement aux événements majeurs numériques à l'échelle de son territoire (Hackaton Euratech, Numériqu'elles, Ere Numérique, Cluster Ed Tech...).

En partenariat avec l'Académie, le Département a souhaité s'inscrire dans le *Programme Investissement d'Avenir* qui vise à développer en collèges des expérimentations pédagogiques s'appuyant sur les avantages du BYOD/AVEC (Bring Your Own Device/Apportez Votre Equipement de Communication) : un équipement numérique personnel, de responsabilité individuelle, utilisé dans le cadre scolaire.

L'aide apportée consiste notamment en une subvention versée par l'académie au Département pour l'achat de tablettes en prêt ciblé (le matériel est remis sans limitation au public cible pour suppléer à l'absence d'équipement personnel) :

- 50% du prix d'achat et 190€ ttc maximum par équipement pour les élèves boursiers
- 100% du prix et 380€ ttc maximum pour les enseignants non équipés

Pour en bénéficier, l'académie, en lien étroit avec la collectivité, doit réaliser les dossiers de candidatures des collèges publics ou privés.

Deux collèges ayant répondu à l'appel à projets 2019 ont ainsi été identifiés et inscrits dans ce cadre : Jean Moulin à Iwuy pour l'ensemble des 6ème et 5ème et Anne Frank à Lambersart pour l'ensemble des collégiens boursiers de 4ème et 3ème.

### Perspectives

La mise en œuvre de ces projets pourra être envisagée financièrement suite aux résultats du Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA).

Les projets des deux collèges cités pourront être l'occasion d'expérimenter ce type de pratique et d'en évaluer les avantages et les inconvénients afin d'envisager à terme une éventuelle poursuite pour d'autres collèges du Nord.

Je propose au Conseil Départemental :

- De prendre acte du point d'étape dressé dans ce rapport ;
- De valider les perspectives opérationnelles pour la poursuite du développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes dans les collèges du Nord ;
- De m'autoriser à lancer les procédures nécessaires et à signer tous les actes et plus généralement tous les documents concourant à la mise en œuvre de cette stratégie départementale et notamment :
  - o Le lancement d'une AMO sur l'étude prospective de développement des équipements et outils pour un investissement responsable,
  - o La rédaction de conventions de partenariat engageant le Rectorat et les collèges pour les champs le nécessitant comme les infrastructures réseau, les appels à projets...
  - o Le lancement d'un nouvel appel à projets numérique pour poursuivre le développement des usages numériques éducatifs et des pratiques innovantes au sein des collèges du Nord.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16002OP004	16002E10	5 759 000 €	0	5 759 000 €

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT) 2020 et modification des règles de gestion des subventions de soutien départemental à l'investissement des communes et intercommunalités

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires de projet, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT 2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de notre collectivité en matière de solidarité territoriale.

Le Conseil départemental a défini les objectifs de la nouvelle politique d'aménagement et de développement des territoires le 13 juin 2016 (MCT/2016/202) et institué des dispositifs de soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités :

- l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) destinée aux communes de moins de 5 000 habitants ;
- le soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS), qui permet au Département d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux ;
- l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT).

Ce sont plus de 30 millions d'euros en 2016, près de 35 millions d'euros en 2017, plus de 37 millions d'euros en 2018 et plus de 35 millions d'euros en 2019, soit plus de 137 M€ en 4 ans au total, que le Département a choisi de consacrer au soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibrés des territoires.

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département entend poursuivre sa politique d'investissement en faveur du développement équilibré du Nord, en agissant de manière différenciée sur les territoires et dans une réelle volonté d'équité territoriale, notamment au regard de leur situation économique et sociale.

En 2020, ce sont 45 millions d'euros que le Département a choisi de consacrer en soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux via les dispositifs « Aide Départementale Villages et Bourgs », « Projets Territoriaux Structurants » et « Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales ».

Le présent rapport expose :

- les modalités du dispositif de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020 ;
- les modalités du dispositif de l'Appel à Projets de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des routes départementales 2020 ;
- la modification de certaines modalités financières des dispositifs l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et Projets Territoriaux Structurants.

### **I. L'Appel à Projets pour l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020**

Dans le cadre du dispositif « ADVB », le Département du Nord souhaite accompagner les villages et les bourgs du Nord, dans leurs projets du quotidien et de proximité. L'objectif est d'améliorer le patrimoine public des villages et des bourgs.

Le Département lance un nouvel **Appel à Projets « ADVB »** auprès de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants et des intercommunalités, menant des projets d'équipement locaux (hors voirie et espaces publics), au titre d'une compétence transférée ou dans le cadre d'une délégation d'une maîtrise d'ouvrage, dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Les travaux subventionnables, les modalités de financement et les modalités d'appréciation figurent dans la notice de présentation du dispositif « ADVB » 2020 jointe en annexe 1.

La communication relative au lancement de cet Appel à Projets se fera début 2020, en prenant en compte le calendrier des élections municipales.

La plateforme dédiée à la saisie des demandes sera ouverte dès le 2 mai 2020.

L'Appel à Projets sera clôturé le 14 juillet 2020. La liste des projets retenus au titre de la programmation 2020 sera arrêtée par le Conseil départemental ou la Commission permanente à l'automne 2020.

### **II. L'Appel à Projets pour l'Accompagnement des projets d'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales 2020**

Le Département soutient les communes souhaitant réaliser des aménagements de type bordures et trottoirs le long des RD au travers de participations différenciées selon la nature des travaux.

Il est proposé, en 2020, de reconduire à l'identique, le dispositif approuvé par délibération du Conseil départemental n°4.1 du 16 avril 2018, en lui affectant une enveloppe spécifique de 1,4 M €.

Le tableau ci-dessous précise le niveau de financement proposé, en fonction de la nature des travaux envisagés :

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant unitaire des aides</b>
Surface de trottoirs aménagée	10 €/m <sup>2</sup>
Blocs bordures caniveaux posés en limite de chaussée	30 €/ml
Bordures ou caniveaux posés seuls en limite de chaussée	15 €/ml
Busage de fossé pour réalisation d'un cheminement doux	40 €/ml
Bordures de quais bus accessibles aux personnes à mobilité réduite	50 €/ml

Ces financements sont attribués selon les conditions suivantes :

- seuls les projets de plus de 8 000 € HT sont éligibles ;
- le montant total de la subvention versée ne pourra être supérieur à 50 % du coût total des travaux réalisés (sur la base de la facture). Il sera ajusté aux surfaces et linéaires réellement exécutés ;
- en tenant compte de l'enveloppe annuelle disponible, une sélection des projets pourra être réalisée en fonction :
  - de la concomitance des travaux communaux de trottoirs avec d'autres travaux ;
  - du potentiel financier des communes ;
  - des subventions déjà accordées les deux dernières années.
- les dossiers seront à déposer sur la plateforme Aster entre le 2 mai 2020 et le 14 juillet 2020, comme pour l'Appel à Projets Aide Départementale Villages et Bourgs 2020 ;
- les travaux devront pouvoir être engagés avant le 31 décembre 2021 et terminés avant le 31 décembre 2022.

Les modalités d'intervention figurent dans la notice du dispositif jointe en annexe 2.

### **III. Modalités financières des dispositifs de soutien départemental ADVB et PTS**

Les conventions pour l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre des dispositifs départementaux de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie, au titre de l'ADVB et des PTS, établies entre le porteur de projet et le Département, définissent les modalités techniques et financières de versement des subventions.

Pour mémoire, certaines subventions attribuées dans le cadre des dispositifs ADVB ou PTS, font l'objet d'un plafonnement, ce qui correspond de facto à un plafonnement des dépenses subventionnables sur lesquelles sont calculées ces subventions.

Dans ce cas, le taux de subvention affiché ne correspond plus au taux théorique dont pouvait bénéficier l'attributaire mais d'un recalcul subvention attribuée/dépenses subventionnables totales, donc inférieur au taux théorique et qui figure dans la convention attributive.

Lors de la demande de versement du solde de la subvention, les services vérifient les dépenses réelles exposées en les comparant aux dépenses prévisionnelles.

Si ces premières sont inférieures aux secondes, le montant de la subvention est recalculé en appliquant le taux recalculé figurant dans la convention, ce qui semble donc particulièrement pénalisant pour le bénéficiaire. En effet, si le bénéficiaire avait proposé le même projet mais avec un coût inférieur, il aurait obtenu exactement la même subvention plafonnée ou une subvention calculée sur le taux théorique dont il bénéficiait.

Ainsi, afin d'éviter au bénéficiaire de perdre une partie de sa subvention dans le cas de dépenses réelles inférieures aux dépenses subventionnables prévisionnelles déposées dans sa demande, mais supérieures à la dépense subventionnable plafonnée, le recalcul éventuel de la subvention n'interviendra plus que si les dépenses réelles exposées sont inférieures au plafond de dépenses subventionnables qui lui aurait permis de bénéficier d'une subvention maximale au taux théorique.

Il est donc proposé de modifier la règle de recalcul pour l'ensemble des subventions attribuées depuis 2016 au titre de l'ADVB et des PTS, selon le tableau suivant, où le montant de la subvention plafonnée

est bien égal au Plafonnement du montant de la dépense subventionnable, multiplié par le taux théorique dont bénéficie l'attributaire.

Les paragraphes relatifs à ces dispositions des articles des conventions ADVB et des conventions PTS établies depuis 2016 pour des subventions plafonnées, et dans le cas où se présenterait cette situation particulière de recalcul, sauf pour les dossiers soldés et clôturés, seront modifiés comme suit, par voie d'avenant :

« Article 4 – Détermination de la contribution du Département :

*Pour permettre au maître d'ouvrage bénéficiaire de réaliser l'opération mentionnée à l'article 2 dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximum plafonné à Z €.*

*Cette subvention du Département est déterminée selon les conditions et le calcul suivants :*

*Le montant de la dépense subventionnable, sur lequel est calculé le montant de la subvention, comprend l'ensemble des dépenses identifiées dans la demande de la subvention du maître d'ouvrage par les services départementaux comme conformes aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et la notice d'application année n.*

*Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et la notice d'application année n, et au regard du projet présenté par le Maître d'Ouvrage, le montant de la subvention est plafonné à Z €, correspondant à un montant HT de la dépense subventionnable plafonné à Y € HT.*

<i>Coût total (HT) du projet</i>	<i>X €</i>
<i>Montant (HT) de la dépense subventionnable</i>	<i>Y €</i>
<i>Plafonnement du montant de la dépense subventionnable</i>	<i>Z €</i>
<i>Taux théorique</i>	<i>t%</i>
<i>Montant de la subvention plafonnée</i>	<i>t% x Z €</i>

*Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau ci-dessus, soit Y €, cette subvention sera recalculée, sur la base du taux de subvention théorique t %, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage.*

*Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximum ci-dessus indiqué. »*

*4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 7 (ADVB) ou 8 (PTS) – Modalités d'exécution et de versement de la participation départementale :*

*« Le versement du solde se fera sous réserve de présentation d'un certificat d'achèvement des travaux, d'un certificat administratif attestant le paiement effectif des dépenses réalisées par le maître d'ouvrage et précisant son coût, d'un état récapitulatif des dépenses visé par le comptable public, et de l'ensemble des factures réglées par le maître d'ouvrage au titre de l'opération financée. Il sera calculé par déduction de l'avance et des acomptes éventuellement déjà versés, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux de subvention visé à l'article 4 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure aux sommes déjà versées par avance et acomptes, le reversement des sommes excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé. »*

Je propose au Conseil départemental :

- de lancer l'Appel à Projets intitulé « Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020 », dans les conditions décrites au présent rapport ;
- de lancer l'Appel à Projets 2020 pour l'Accompagnement des projets d'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales, dans les conditions décrites au présent rapport ;
- d'adopter la modification des modalités financières des dispositifs Aide Départementale aux Villages et Bourgs et Projets Territoriaux Structurants, dans les conditions décrites au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les avenants résultant de la modification des modalités financières susmentionnées dans les conditions décrites au présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP002	25007E01	20 000 000	0	0
25005OP001	25005E03	7 300 000	0	0

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 03 février 2020**

OBJET : Attribution des subventions ADVB - Volet Voirie Communale 2020

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires de projet, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (délibération n° MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de notre collectivité en matière de solidarité territoriale. Elle positionne le Département du Nord dans le cadre de la nouvelle région Hauts-de-France, comme niveau intermédiaire de l'aménagement entre les stratégies régionales et locales, notamment celles des intercommunalités et des pôles métropolitains en émergence.

Cette politique départementale d'aménagement du territoire intègre dans une approche transversale les investissements des différentes politiques départementales thématiques (aménagement, solidarités, habitat, environnement, voirie et transport, culture, sport, éducation, ruralité, politique de la ville, etc.).

Dans ce cadre, le Département a institué le 13 juin 2016 (délibération n° MCT/2016/202) les nouveaux dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibré des territoires : l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et le soutien aux Projets Territoriaux Structurants. Le dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) a été complété, par délibération du 7 octobre 2019 (Délibération n° DSTDL/2019/394) par un volet « Voirie Communale » consacré au renouvellement de la couche de roulement des voies communales dont les communes de moins de 2 000 habitants sont gestionnaires.

Le présent rapport concerne la programmation 2020 du volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs ».

**Programmation 2020 du volet « Voirie Communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs »**

Le volet spécifique « Voirie Communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants, qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cette aide permet de financer des travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voie communale à hauteur de 50% du coût HT des travaux, pour un montant compris entre 8 000 € et 150 000 € HT.

Un appel à projets spécifique « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » a été organisé du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

128 communes ont proposé un projet pour un montant prévisionnel total de travaux de 11 471 051 €, et d'aides sollicitées au Département, avant examen d'éligibilité, de 4 468 052 €.

Après examen de ces dossiers et application des différents critères du dispositif, 127 projets, dont vous trouverez la liste en annexe 1, sont retenus pour la programmation 2020 pour un montant de subventions total de 3 957 864 € représentant un montant de travaux subventionnables plafonnés de 7 915 769 € HT.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'attribuer des subventions d'investissement, dans le cadre de la programmation 2020 du volet « Voirie Communale » de l'ADVB, aux communes dont la liste figure en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes à la convention type jointe en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, opération 25007OP003.

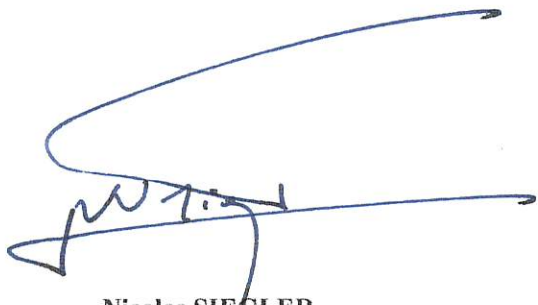
CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP003	25007E01	9 000 000	0	3 957 864

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord




**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 3 FEVRIER 2020**

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping arch at the top, followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Nicolas SIEGLER,**  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Jean-René LECERF,**  
Président du Département du Nord